Barreau du Québec

2000-2001

LE CENTRE D'INFORMATION JURIDIQUE DU QUÉBEC

Regroupement des bibliothèques des sections de province et les Barreaux de Québec et de Montréal

LA MOBILITÉ ET L'EXERCICE INTERJURIDICTIONNEL DU DROIT

La mondialisation, le libre échange, la double culture juridique et le bilinguisme, le protocole, l'ALENA, la ZLEA etc.

L'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

QUOI DE NEUF?

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le président,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2000 au trente et un mars 2001.
Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Paul Bégin

Monsieur Paul Bégin
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Assemblée nationale
Québec (Québec)

Monsieur le ministre,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'année 2000-2001. Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du premier avril 2000 au trente et un mars 2001.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le bâtonnier du Québec,

Ronald Montcalm, c.r.

Me Jean K. Samson, président
Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage
Québec (Québec)

Monsieur le président,
Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2000 au trente et un mars 2001.
Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le bâtonnier du Québec,

Ronald Montcalm, c.r.

Lettres de présentation

102-01510

Barreau du Québec

Rapport Annuel

2000-2001

Table des matières

PARTIE 1
Présentation

1. L'organigramme ____ 4
2. Le mot du bâtonnier ____ 5
3. Le rapport du bâtonnier et de la Direction générale ____ 6
4. Le personnel du Barreau ____ 8

PARTIE 2
L'administration du Barreau

1. L'assemblée générale annuelle des membres ____ 12
2. Le Conseil général ____ 12
3. Le Comité administratif ____ 15
4. Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice ____ 19
5. Les cotisations annuelles 2000-2001 ____ 20

PARTIE 3
Rapport d'activités

1. Les rapports des services ____ 22
   Le soutien administratif
   - 1.1 Le Service des finances ____ 22
   - 1.2 Le Service de gestion de l'information ____ 22
   - 1.3 Le Service des greffes ____ 22
   - 1.4 Les Ressources humaines et Administration ____ 23
   - 1.5 La Direction des technologies de l'information et le Service de l'informatique ____ 24

   L'exercice de la profession
   - 1.6 L'École du Barreau ____ 25
   - 1.7 Le Bureau du syndic ____ 26
   - 1.8 Le Service de l'inspection professionnelle ____ 26
   - 1.9 Le Service de la formation permanente ____ 27

   La présence législative et l'appui à la profession
   - 1.10 Le Service de recherche et de législation ____ 27
   - 1.11 Le Service des communications ____ 29
   - 1.12 Le Service aux membres ____ 30
2. Les publications et mémoires ____ 31

PARTIE 4
Les comités du Barreau

1. Les comités statutaires ____ 34
   - 1.1 Comité d'accès à la profession ____ 34
   - 1.2 Comité de discipline ____ 34
   - 1.3 Comité des équivalences ____ 36
   - 1.4 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques ____ 36
   - 1.5 Comité de la formation des avocats ____ 36
   - 1.6 Comité de la formation professionnelle ____ 37
   - 1.7 Comité de l'inspection professionnelle ____ 37
   - 1.8 Comité des requêtes ____ 38
   - 1.9 Comité de révision des plaintes ____ 39
2. Les comités reliés à des activités administratives ____ 40
   - 2.1 Comité des finances ____ 40
   - 2.2 Comité de nomination de la Médaille et des Mérites du Barreau ____ 40
   - 2.3 Comité organisateur du Congrès 2000 ____ 40
   - 2.4 Comité des résolutions ____ 41
   - 2.5 Comité sur la Revue du Barreau ____ 41
3. Les comités reliés à l'exercice de la profession d'avocat ____ 42
   - 3.1 Comité accréditeur en médiation civile et commerciale ____ 42
   - 3.2 Comité accréditeur en médiation familiale ____ 42
   - 3.3 Comité des avocats de l'Administration et de l'Entreprise ____ 43
   - 3.4 Comité des avocats de la pratique privée ____ 43
   - 3.5 Comité sur les bourses et les stages internationaux ____ 43
   - 3.6 Comité de déontologie ____ 43
   - 3.7 Comité sur l'exercice illégal de la profession ____ 44
   - 3.8 Comité sur les femmes dans la profession ____ 44
   - 3.9 Comité du Fonds d'indemnisation ____ 45
   - 3.10 Comité consultatif de la formation permanente ____ 45
   - 3.11 Comité sur l'information juridique diffusée aux membres du Barreau ____ 46
   - 3.12 Comité sur la médiation ____ 46
   - 3.13 Comité sur les relations internationales ____ 46
4. Les comités reliés à l'administration de la justice ____ 47
   - 4.1 Comité bipartite (ministère de la Justice du Canada /Barreau du Québec) ____ 47
   - 4.2 Comité bipartite (ministère de la Justice du Québec /Barreau du Québec) ____ 47
   - 4.3 Comité sur la santé et sécurité au travail ____ 48
   - 4.4 Comité sur les sténographes ____ 48
   - 4.5 Comité sur les tribunaux administratifs ____ 48
   - 4.6 Comité tripartite (Barreau/Justice/Magistrature) ____ 48
5. Les comités et groupes de travail reliés à la protection du public ou aux domaines de droit ____ 49
   - 5.1 Comité sur les communautés culturelles ____ 49
   - 5.2 Comité en droit criminel ____ 50
   - 5.3 Comité sur le droit de l'environnement ____ 50
   - 5.4 Comité sur le droit de la famille ____ 51
   - 5.5 Comité en droit municipal ____ 51
   - 5.6 Comité sur le droit des obligations et de la responsabilité civile ____ 52
   - 5.7 Comité sur le droit des personnes ____ 52
   - 5.8 Comité sur le droit en regard des peuples autochtones ____ 52
   - 5.9 Comité sur le droit des sûretés ____ 53
   - 5.10 Comité en droit du travail ____ 53
   - 5.11 Comité sur les droits de la personne ____ 53
   - 5.12 Comité sur l'inforoute ____ 54
   - 5.13 Comité sur la pratique en multidisciplinarité du Barreau du Québec ____ 54
   - 5.14 Comité sur la procédure civile ____ 55
   - 5.15 Comité sur les sociétés et les personnes morales ____ 55
   - 5.16 Groupe de travail sur l'accès à l'information ____ 55
   - 5.17 Groupe de travail sur la Commission québécoise des libérations conditionnelles ____ 56
   - 5.18 Groupe de travail chargé d'analyser le document de travail sur le recours collectif en Cour fédérale du Canada ____ 56
   - 5.19 Groupe de travail dans le domaine du droit du transport ____ 56
   - 5.20 Groupe de travail sur la fiscalité ____ 56
   - 5.21 Groupe de travail sur la fiscalité municipale ____ 56
   - 5.22 Groupe de travail sur les fonds de pension privés ____ 57
   - 5.23 Groupe de travail du Barreau du Québec sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des enfants ____ 57

PARTIE 5
Les États financiers

LE BARREAU DU QUÉBEC
États financiers au 31 mars 2001
Rapport des vérificateurs ____ 60
États financiers
Fonds général
- Revenus et dépenses ____ 61
- Surplus réservés ____ 62
- Surplus investis en immobilisations et surplus libre ____ 62
- Bilan ____ 63

Fonds d'études juridiques
- Revenus et dépenses ____ 64
- Surplus réservés et surplus investis en immobilisations ____ 64
- Bilan ____ 65

Fonds d'opérations de l'immeuble
- Revenus et dépenses ____ 66
- Surplus investis en immobilisations et déficit ____ 66
- Bilan ____ 67

Fonds d'indemnisation
- Revenus, dépenses et surplus réservés ____ 68
- Bilan ____ 68

Bilan cumulé ____ 69
Revenus et dépenses cumulés ____ 70
Flux de trésorerie cumulés ____ 71
Notes complémentaires ____ 72
Tableaux complémentaires ____ 78

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE
États financiers au 31 mai 2000
Rapport des vérificateurs ____ 86
États financiers
- Revenus et dépenses ____ 87
- Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés ____ 87
- Surplus réservés ____ 88
- Bilan ____ 88
- Flux de trésorerie ____ 89
- Notes complémentaires ____ 89

Renseignements supplémentaires ____ 92

Barreau du Québec

partie 1

1. L'ORGANIGRAMME
2. LE MOT DU BÂTONNIER
3. LE RAPPORT DU BÂTONNIER ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
4. LE PERSONNEL DU BARREAU

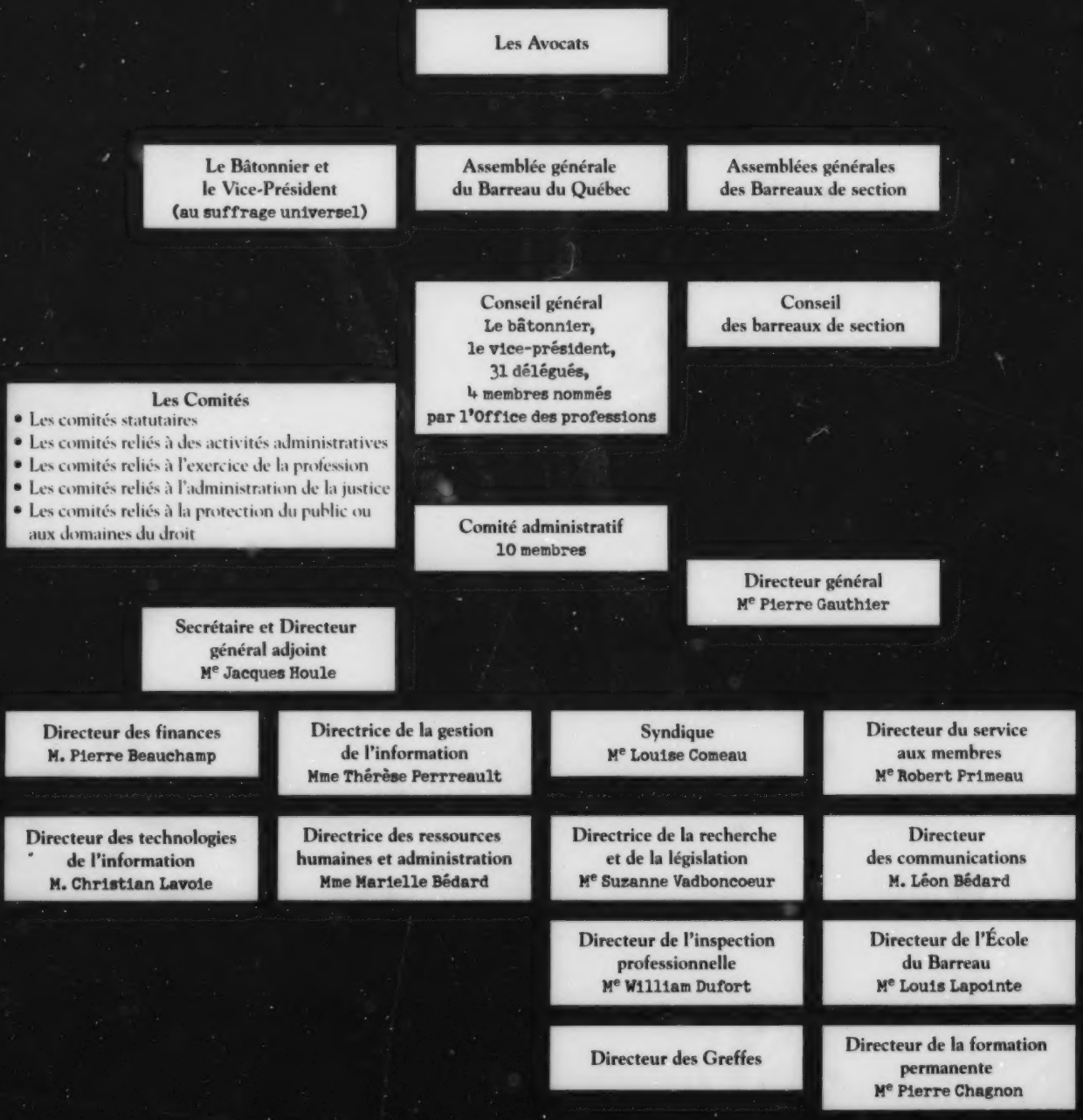
Les Avocats
Le Bâtonnier et le Vice-Président (au suffrage universel)
Assemblée générale du Barreau du Québec
Assemblées générales des Barreaux de section
Conseil général
Le bâtonnier, le vice-président, 31 délégués, 4 membres nommés par l'Office des professions
Conseil des barreaux de section
Les Comités
• Les comités statutaires
• Les comités reliés à des activités administratives
• Les comités reliés à l'exercice de la profession
• Les comités reliés à l'administration de la justice
• Les comités reliés à la protection du public ou aux domaines du droit
Comité administratif
10 membres
Directeur général
Me Pierre Gauthier
Secrétaire et Directeur général adjoint
Me Jacques Houle
Directeur des finances
M. Pierre Beauchamp
Directrice de la gestion de l'information
Mme Thérèse Perrreault
Syndique
Me Louise Comeau
Directeur du service aux membres
Me Robert Primeau
Directeur des technologies de l'information
M. Christian Lavoie
Directrice des ressources humaines et administration
Mme Marielle Bédard
Directrice de la recherche et de la législation
Me Suzanne Vadboncoeur
Directeur des communications
M. Léon Bédard
Directeur de l'inspection professionnelle
Me William Dufort
Directeur de l'École du Barreau
Me Louis Lapointe
Directeur des Greffes
Directeur de la formation permanente
Me Pierre Chagnon

2•Le mot du bâtonnier

Montréal, le 12 mai 2001

Chères consoeurs,
Chers confrères,

Au terme de mon mandat abordé sous le signe de l'excellence, je désire vous remercier de m'avoir donné l'opportunité de vivre cette expérience, aussi enrichissante qu'exigeante. J'ai tenté, au cours de ce mandat, de faire avancer certains dossiers qui m'apparaissaient fondamentaux pour l'avenir de la profession et pour la protection du public.

Je pense ici plus particulièrement à la diffusion de l'information juridique à tous les membres de notre ordre, dont l'importance est capitale dans un contexte de compétitivité accrue. J'ai fait de la création du Centre de diffusion de l'information juridique ma principale préoccupation au cours de l'année. C'est la réalisation dont je suis le plus fier. Je pense également à l'assurance protection juridique, dont j'ai fait la promotion sur le plus de tribunes possible, dont les centrales syndicales. C'est à mon sens la voie à privilégier pour assurer l'accès à la justice.

Autre sujet qui m'a préoccupé : les avocats doivent occuper leur juste place partout où leur expertise les conduit. Ainsi, ils doivent être présents devant les tribunaux administratifs et, dans plusieurs sphères d'activité, ils doivent profiter au maximum de leur double culture juridique et de leur bilinguisme. De plus, la mobilité professionnelle me semble un phénomène incontournable, tout comme d'ailleurs la possibilité d'incorporer les cabinets de professionnels. Je demeure convaincu de la pertinence de toutes ces initiatives et les efforts que j'y ai mis sont directement en proportion avec les espoirs que j'entretiens quant à l'avenir de ces projets.

Quant au Barreau lui-même comme institution, il m'a semblé que, même s'il est bien encadré par des politiques administratives adoptées au cours des années, il aura avantage à établir des règles de régie modernes et adaptées au contexte actuel. Sur le plan international, il me semble que le Barreau du Québec doit privilégier, pour bien des raisons, des liens avec les pays d'Amérique.

Je remercie donc les membres du Barreau du Québec de m'avoir permis de les servir ainsi que les membres du Conseil général qui ont dû travailler avec ardeur afin de convaincre leurs commettants d'adopter notre vision et d'avoir foi en nos projets. Je veux aussi souligner le travail acharné des membres du Comité administratif qui ont pleinement joué leur rôle de gestionnaires et qui y ont consacré temps et énergie.

Merci aussi à tous ceux qui s'impliquent dans les activités de leur ordre professionnel, tous ces hommes et ces femmes qui partagent leur expertise afin d'aider le Barreau à prendre position, notamment sur les initiatives législatives de nos gouvernements. Grâce à eux, le Barreau du Québec peut offrir une réflexion de haut niveau, une vision ouverte sur la société et des commentaires dont la pertinence est fort appréciée, non seulement du législateur mais aussi de plusieurs intervenants de notre société.

J'en profite pour remercier mes associés du cabinet Gowling Lafleur Henderson pour m'avoir permis de me consacrer entièrement à mes fonctions de bâtonnier.

Je suis convaincu que nous possédons les outils pour être le « *meilleur* » Barreau au monde, celui qui accomplit le mieux sa mission. Pour ce faire, nous ne devons pas hésiter à nous remettre en question et toujours viser l'excellence.

Merci pour votre collaboration et votre confiance.

Le bâtonnier du Québec,
Ronald Montcalm, c.r.

3•Le rapport du bâtonnier et de la Direction générale

La profession juridique est en pleine mutation et il est impératif de poursuivre la démarche d'adaptation à ces nouvelles réalités, démarche amorcée en 1996 avec l'adoption du scénario Singapour (ouverture sur le monde) mis de l'avant par le *Rapport du Comité du Barreau sur l'avenir de la profession*.

S'adapter à ces nouvelles réalités, cela signifie pour le Barreau du Québec, entre autres, de fournir à ses membres le meilleur coffre à outils possible afin qu'ils y puisent tout ce dont ils ont besoin pour offrir à la population des services de qualité et pour être compétitifs, bref pour viser l'excellence.

Plusieurs initiatives en font foi et un résumé en est brossé dans les lignes qui suivent : volonté de fournir aux membres de nouveaux véhicules de pratique professionnelle tout en assurant la protection du public, meilleure diffusion de l'information juridique et initiatives en vue de faciliter l'exercice interjuridictionnel du droit, ne sont que quelques exemples de cette philosophie.

LE VIRAGE TECHNOLOGIQUE

Dans une optique de fournir à ses membres les meilleurs outils possibles pour exercer leur profession et visant ainsi à assurer une meilleure qualité de services au public, le Barreau poursuit le virage technologique amorcé il y a quelques années avec son site Web et le début de la construction d'une bibliothèque virtuelle du droit.

Ainsi, le Barreau participe, avec les barreaux d'autres provinces, à l'élaboration d'une infrastructure de certification de signatures électroniques, sous l'égide de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Le Barreau est également partie prenante au développement de CANLII, un réseau canadien de diffusion de l'information juridique.

Dans la foulée du toujours très pertinent « *Rapport sur la pratique du droit et l'avenir de la profession* », le Barreau a amorcé cette année une réflexion sur l'opportunité et le besoin de se doter d'une stratégie de portail informatique. Des consultants se sont vus confier le mandat d'élaborer un plan d'action global afin d'assurer la pertinence et le réalisme d'une telle démarche.

LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Le Barreau a entrepris une démarche visant à adopter des règles de régie interne qui auront pour objectif de colliger en un seul document les principaux éléments législatifs et réglementaires et émanant de certaines politiques administratives, relatifs au fonctionnement des instances décisionnelles du Barreau du Québec, et d'en préciser certaines modalités, le tout, dans une perspective de transparence, d'efficacité accrue et d'imputabilité.

LE CENTRE D'INFORMATION JURIDIQUE DU QUÉBEC : UN GESTE HISTORIQUE

Après mûre réflexion, le Conseil général a décidé de mettre fin au Réseau de l'information juridique et de créer le *Centre d'information juridique du Québec*.

Le principe d'une structure unifiée, dans laquelle sont versées toutes les ressources matérielles existantes, comprenant un partenariat constitué d'un regroupement des bibliothèques des sections de province et les Barreaux de Québec et de Montréal a été accepté par tous les intervenants.

Une nouvelle structure organisationnelle unifiée comprenant ces trois partenaires a donc été proposée en mars 2001 aux membres du Conseil général et a été entérinée par ces derniers. L'objectif est clair : doter tous les avocats du Québec, quel que soit leur lieu de pratique, d'un accès de même qualité à l'information juridique. Tous les moyens seront utilisés afin que les avocats reçoivent le plus rapidement possible toute l'information, tous les ouvrages dont ils auront besoin, et à un coût raisonnable.

Il s'agit d'un pas essentiel vers une distribution beaucoup plus efficace des ressources, afin que l'accès à celles-ci ne soient pas tributaire du lieu de pratique de l'avocat. Avec l'utilisation de plus en plus massive des nouvelles technologies, la distribution de l'information, quel qu'en soit le lieu d'origine, est facilité.

LA MOBILITÉ ET L'EXERCICE INTERJURIDICTIONNEL DU DROIT

Le Barreau considère que le système professionnel doit s'adapter aux nouveaux contextes de pratique que sont la mondialisation, le libre échange et l'exercice interjuridictionnel. Les membres du Barreau du Québec doivent être en mesure de tirer parti de ces avantages qui sont les leurs, la double culture juridique et le bilinguisme.

Déjà en 1996, un *Protocole sur l'exercice interjuridictionnel du droit au Canada* était signé par le Barreau du Québec. Le cadre législatif et réglementaire professionnel québécois ne permet toutefois pas encore de mettre pleinement en oeuvre les modalités qui y avaient été déterminées. Parallèlement, interviennent des pourparlers ayant pour objet la mobilité des professionnels dans le cadre de l'ALENA, la ZLEA, le GATS, voire la CE.

Le Barreau a donc accru ses représentations auprès des autorités publiques afin de favoriser une évolution rapide de ce dossier; il s'agit en effet de s'assurer que le Barreau dispose des outils nécessaires au maintien du niveau de protection du public dont bénéficie la population, même dans ces nouveaux contextes politique et économique.

LA RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL QUÉBÉCOIS ET LES NOUVEAUX VÉHICULES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

En juin 2000, le groupe de travail regroupant outre le Barreau du Québec, l'Ordre des architectes du Québec, l'Ordre des comptables agréés du Québec, l'Ordre des denturologistes du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Chambre des notaires, déposait son rapport intitulé « *Vers de nouveaux modes d'exercice professionnel* » auprès de l'Office des professions du Québec. Constatant que les modes de pratique actuels ne permettent plus aux professionnels du Québec de suivre facilement l'évolution du marché des services professionnels, le groupe de travail précisait que sur le plan administratif, les contraintes de gestion imposées par les modes de pratique actuels pouvaient constituer des freins au développement et rendre problématique notamment l'accès au financement. Sur le plan de la compétitivité, la libéralisation des échanges rendait le marché québécois accessible à des sociétés plus concurrentielles mais sans la protection offerte par le système professionnel québécois.

Il devenait donc urgent selon les ordres, autant dans une optique de protection du public que pour des impératifs de nature économique, de moderniser la pratique et de permettre l'exercice d'une profession en société. Aussi, le groupe de travail formulait-il des recommandations rejoignant ces objectifs.

Le projet de loi déposé en décembre 2000 respecte pour l'essentiel les principes mis de l'avant par le groupe de travail dans son rapport. Ainsi, le législateur n'a pas hésité à introduire en droit professionnel de nouvelles formes de personnes morales et ce, en les modulant en vue d'assurer le maintien de la protection du public. Qui plus est, en n'autorisant pas directement l'utilisation de ces modes de pratique mais en habilitant plutôt les ordres professionnels à adopter des règlements qui en permettraient l'utilisation, il s'assure que le tout se fasse dans le respect de la spécificité et de l'intégrité de la culture professionnelle de chacune des 44 professions réglementées au Québec.

Les membres du groupe conjoint de travail ainsi que notre Service de recherche et de législation poursuivent leur collaboration avec le ministère afin qu'au besoin, le projet soit bonifié et adopté.

L'ENTENTE CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'AIDE JURIDIQUE

Le Barreau du Québec a conclu en décembre 2000 une entente avec le ministère de la Justice concernant la tarification des honoraires des avocats qui acceptent des mandats d'aide juridique. Cette signature est le couronnement de plusieurs mois d'intenses négociations entre le Comité des avocats de la pratique privée du Barreau du Québec, lequel est formé de représentants de chacune des sections du Barreau du Québec, et le ministère de la Justice.

L'entente antérieure venant à échéance le 1er avril 1999, les représentants du comité ont rencontré dès 1998 des avocats dans plus de 26 villes du Québec afin de consulter tous les membres du Barreau en vue de préparer les demandes pour un nouveau Tarif d'aide juridique. Ils ont également consulté les associations d'avocats spécialisés – droit de la famille, droit criminel, droit de la jeunesse, droit de l'immigration, droit carcéral, droit social – pour s'assurer que le tarif corresponde à la pratique dans ces champs d'exercice particuliers.

Après plusieurs contre-propositions de part et d'autre, l'entente, qui est d'une durée de cinq ans et se termine donc le 31 mars 2005, représente une nette amélioration pour les avocats et les justiciables et a été considérée comme acceptable par la grande majorité des avocats consultés.

On y retrouve évidemment des augmentations, dans certains cas, substantielles, dans la tarification des actes posés par les avocats qui acceptent les mandats d'aide juridique. Le but de ces augmentations n'est pas seulement d'améliorer les conditions dans lesquelles s'exécutent ces mandats, mais aussi d'ajuster la tarification de l'aide juridique à la pratique du droit qui a considérablement évolué dans les dernières années. Outre l'augmentation des honoraires versés, certains irritants ont été éliminés du tarif permettant ainsi aux avocats d'exécuter ces mandats de la façon la plus sereine possible et avec la même qualité de services.

LA RÉFORME DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Le Comité sur la réforme du *Code de procédure civile* a continué à bonne allure ses travaux commencés en août 1998 et l'étape de la rédaction du rapport final est déjà amorcée. Une vaste consultation a été menée au cours de cette année auprès du milieu juridique et de groupes socio-économiques sur le « *Document de consultation du Comité de révision sur la procédure civile* » rendu public en février 2000. Le Barreau a d'ailleurs soumis ses commentaires, en septembre 2000, à ce comité.

Rappelons que les principales caractéristiques de la réforme proposée au Document de consultation sont les suivantes :

- responsabiliser les parties quant au déroulement de l'instance (fixer un calendrier, s'entendre sur les incidents et sur la communication de la preuve, utiliser les moyens technologiques propres à faciliter la prise de décisions rapide) de façon à ne recourir au tribunal qu'à défaut d'entente;
- accorder, lorsque les parties ne s'entendent pas, un rôle accru et plus hâtif au juge en matière de gestion d'instance;
- faire en sorte que les instances soient dorénavant gérées par les parties ou, à défaut d'entente, par le juge et non plus par le code;
- introduire les demandes en justice selon un modèle procédural unique faisant en sorte que l'inscription pour enquête et audition se fasse dans les 180 jours de la signification de la demande, avec possibilité d'étendre ce délai lorsque nécessaire.

Les objectifs de la réforme sont d'humaniser la justice, simplifier la procédure et diminuer les coûts et les délais de façon à assurer une certaine proportionnalité entre l'enjeu et la procédure. Le rapport final devrait être déposé d'ici l'automne 2001.

Il faut souligner la contribution des membres du Barreau du Québec dans ce travail d'envergure, autant au niveau des différents comités que des commentaires individuels qui ont été émis.

L'ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE

L'accès à notre système de justice passe maintenant presque inévitablement par une forme d'assurance protection juridique pour une majorité de nos concitoyens dont les moyens financiers ne permettent pas d'assumer les honoraires

professionnels d'un avocat ni les frais engendrés par une poursuite judiciaire.

L'année dernière, le Barreau a fait connaître l'assurance protection juridique avec sa campagne de publicité institutionnelle. Cette année, nous avons décidé d'aller un pas plus loin en concluant un partenariat avec un assureur, La Capitale, qui offre ce produit. D'autres partenariats du même type pourraient éventuellement être envisagés. De plus, nous avons développé des outils de promotion de ce produit que nos membres pourront utiliser auprès de leurs clients.

Par ailleurs, il nous a semblé qu'une avenue intéressante pour implanter encore plus solidement ce produit dans le portefeuille d'assurances des justiciables serait que des syndicats le proposent à l'ensemble de leurs membres et en fassent la promotion dans leurs rangs. Ainsi, nous avons rencontré les autorités des centrales syndicales les plus importantes afin de faire la promotion de cette idée et en faire des partenaires dans ce dossier.

LA REPRÉSENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Le Barreau du Québec a, cette année, été saisi d'un grand nombre de situations malheureuses où des personnes, représentées devant des tribunaux administratifs par des individus n'ayant aucune formation, ni encadrement d'une organisation reconnue, ont perdu des droits.

Le Barreau s'accommode pour l'instant des dispositions de la *Loi sur le Barreau* prévoyant certains tribunaux devant lesquels les avocats n'ont pas l'exclusivité de la représentation. Par contre, tout élargissement de ces exceptions sera toutefois vigoureusement contesté. En effet, en contrepartie du champ exclusif d'exercice accordé aux membres du Barreau, une panoplie de mécanismes viennent encadrer leur pratique afin de s'assurer de la qualité des services rendus et du respect des règles de déontologie. Les avocats, en raison de leur appartenance au Barreau, offrent au public des garanties que ne sont pas en mesure d'offrir les représentants non assujettis à la supervision d'un ordre professionnel ou à l'encadrement d'une organisation reconnue.

ÉDUCALOI – LE CARREFOUR D'ACCÈS AU DROIT

Cet organisme à but non lucratif, créé par le Barreau du Québec il y a à peine plus d'un an, et dont la mission est d'informer la population de ses droits et ses obligations en mettant à sa disposition des outils de vulgarisation et d'information juridiques répondant à ses besoins, a connu une croissance accélérée cette année. Épaulé dans plusieurs projets par la Fondation du Barreau, dans le cadre du volet *Documentation et information juridique* de celle-ci, l'équipe d'Éducaloi a fait la preuve, dans un très court laps de temps, d'une grande compétence, d'un dynamisme et d'une créativité qui leur a permis de rejoindre leur public-cible et de créer des outils adaptés à leurs besoins.

Plusieurs projets sont en cours de réalisation, telles l'explication virtuelle du système judiciaire québécois (*Côté cour*) et la traduction d'une partie importante des informations contenues au site Internet de l'organisme (*The law your rights*) avec l'aide du ministère de la Justice du Canada. Un site qui s'adressera particulièrement aux jeunes pour leur expliquer la loi (*Jeune pour jeunes*) est également en chantier.

Plusieurs projets ont été accomplis durant l'année, telles, entre autres, des capsules juridiques audio destinées aux femmes autochtones. Un projet de la Fondation du Barreau du Québec a aussi été réalisé par Éducaloi, soit un dépliant visant à renseigner les personnes appelées à témoigner en matière civile sur leur rôle essentiel dans notre système judiciaire ainsi que sur leurs droits et obligations. Le Barreau se réjouit d'avoir investi sa confiance dans cette équipe dont le site Internet s'est d'ailleurs vu décerner le prestigieux prix Boomerang accordé aux meilleures pièces de communication interactive dans la catégorie « *Meilleur site éducatif* ».

4 • *Le personnel du Barreau*

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, adjointe au bâtonnier
Mme Nicole Lavoie, secrétaire du bâtonnier et du vice-président
Mme Nicole Bellavance, secrétaire de la Direction générale
Mme Jocelyne Dionne, préposée au traitement de textes
Mme Chantal Hébert, secrétaire de service

LE SERVICE DES FINANCES

M. Pierre Beauchamp, directeur
Mme Hélène Graveline, chef comptable
Mme Louise Tremblay, comptable aux revenus
Mme Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations
Mme Lyne Dupras, préposée à la comptabilité
Mme Myriam Parent, préposée aux revenus
Mme Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicommis
Mme Isabelle Massie, préposée à la comptabilité

LE SERVICE DE GESTION DE L'INFORMATION

Mme Thérèse Perreault, directrice
M. Bruno Boyer, analyste
Mme Lucie Grenier, technicienne en documentation
Mme Muriel Vaillancourt, technicienne en documentation
Mme Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives
M. Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

LE SERVICE DES GREFFES

Me Erick Vanchestein, directeur
Mme Suzie Laurence, coordonnatrice *(depuis novembre 2000)*
Mme Sylvie Roy, secrétaire
Mme Murielle Ménard, secrétaire
Mme Jeannette Bujold, technicienne
Mme Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage
Mme Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffe de réinscription
Mme Elise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre
Mme Carole Robertson, préposée au Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude

LES RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

Mme Marielle Bédard, directrice *(depuis août 2000)*
Mme Élise Deacon, adjointe aux Ressources humaines *(depuis octobre 2000)*
M. François Racine, coordonnateur des services administratifs
M. Guy Montreuil, gérant de maintenance *(jusqu'en septembre 2000)*
Mme Monik Van Der Meerschen, secrétaire des Ressources humaines et Administration
Mme Marie-Claude Martineau, réceptionniste
Mme Ghislaine Odam, réceptionniste
M. Denis Saint-Pierre, préposé aux services de messagerie
M. Pierre Bourget, commis de service
M. René Gervais, manœuvre

LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET LE SERVICE DE L'INFORMATIQUE

M. Gérard Belzile, directeur *(jusqu'en juillet 2000)*
M. Christian Lavoie, directeur *(depuis janvier 2001)*
M. Normand Fafard, analyste-programmeur
M. Serge Lachapelle, analyste-programmeur
M. Gaétan Lemelin, analyste-programmeur
M. André Potvin, analyste-programmeur
M. Alain Gagnon, opérateur
M. Denis Morel, technicien
M. Mathieu Turgeon, technicien senior
M. Jean-Pierre St-Yves, technicien senior

L'ÉCOLE DU BARREAU

Me Louis Lapointe, directeur
Mme Lise Marcil, adjointe administrative
Me France Mainville, responsable des services aux étudiants et des stages
Mme Danielle Roy, responsable aux évaluations
Mme Diane Charbonneau, secrétaire de la direction
M. Michel Bal, préposé à l'informatique
Mme Amélie Borges, assistante aux évaluations
Mme Jacinthe Caron, secrétaire à la pédagogie
Mme Francine Collette, secrétaire de comités
Mme Danielle Desroches, coordonnatrice à la pédagogie
Mme Michelle Duquette, conseillère aux stages
Mme Renée Fortin, préposée aux services aux étudiants et aux stages
M. Daniel Lauzon, préposé à la reprographie
Mme Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité
Mme Liliane Ratté, préposée à la comptabilité
Mme Linda Rioux, secrétaire de la responsable des services aux étudiants et des stages
Mme Danielle Senécal, secrétaire de service aux évaluations
Mme Céline Théberge, secrétaire à la documentation

Centre de Montréal

Me Lise Tremblay, directrice
Mme Nicole Paradis, secrétaire de la directrice
Mme Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants
Mme Diane Berger, préposée
Mme Thérèse De Celles, réceptionniste
Mme Denise Pelland, réceptionniste
M. John Geleziunas, concierge

Centre d'Ottawa

Me Jean-Paul Osborne, directeur
Mme Francine Lafrenière, secrétaire du directeur
Mme Solange Labrosse, secrétaire

Centre de Québec

Me Mabel Dawson, directrice
Mme Diane St-Pierre, secrétaire de la directrice
Mme Hélène Giguère, secrétaire
Mme Andrée Minville, secrétaire

Centre de Sherbrooke

Me François Tôth, directeur
Mme Rachel Dostie, secrétaire du directeur
Mme Ginette Lessard, secrétaire

Responsables de secteur

Me François Bousquet, secteur Civil II
Me Jean-Yves Brière, secteur Droit public et administratif
Me Guy Cournoyer, secteur Le Barreau et la pratique professionnelle
Me Réal Goulet, secteurs Négociation et Représentation
Me Claude Leblond, secteur Droit pénal
Me Josée Payette, secteurs Civil I et Consultation et théorie d'une cause
Me Normand Ratti, secteur Droit des affaires
Me Jocelyne Tremblay, secteurs Preuve et procédure et Rédaction

LE BUREAU DU SYNDIC

Montréal

Me Louise Comeau, syndique
Me Marie-Josée Bélainsky, syndique adjointe
Me Pierre Bernard, syndic adjoint
Me Nicole Dufour, syndique adjointe
Me Daniel Mandron, syndic adjoint
Me Francine Massy-Roy, syndique adjointe
Me Daniel Verdon, syndic adjoint
Me Annette Apruzzese, avocate

Me Julie Barnabé, avocate
Me Louise Bastien, avocate
Me Edith Delisle, avocate
Me Chantal Fafard, avocate
Me Sylvie Lambert, avocate
Me Julie Paillé, avocate
Me Anne Provost, avocate
Me Marie-France Perras, avocate responsable à l'accueil et à l'information
Mme Denise Boulet, agente d'information service aux usagers
M. Armand Bourassa, inspecteur
M. André Gaudreau, inspecteur
M. Pierre Pouliot, inspecteur
Mme Christina Savard, inspectrice *(jusqu'en janvier 2001)*
Mme Maude Grégoire, secrétaire de la syndique
Mme Délicia Blain-Leduc, secrétaire d'une syndique adjointe
Mme Jacynthe Morin, secrétaire d'une syndique adjointe
Mme Murielle St-Pierre, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Francine Leroux, secrétaire de deux syndics adjoints
Mme Hager Eghtedari, secrétaire
Mme Suzanne Gohier, secrétaire
Mme Danielle Paquette, secrétaire
Mme Louise Rochon, secrétaire de l'inspection
Mme Ginette Vallée-Paquette, secrétaire à l'inspection
Mme Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicommis
Mme Diane Miron, préposée à l'inspection et secrétaire adjointe de l'inspecteur-chef
Mme Sophie Savaria, secrétaire aux prises de possession
Mme Solange Bellavance, secrétaire de service
Mme Ninon Bérard, réceptionniste-préposée à l'information

Québec

Me Jean-Pierre Dumais, syndic adjoint *(jusqu'en janvier 2001)*
Me Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
Me Lise Gagnon, avocate
Me Dominique Jolin, avocate
Mme Sonya Brochu, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Yvette Morel, secrétaire d'un syndic adjoint
Mme Lise C. Fortier, secrétaire-réceptionniste

LE SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Me William Dufort, directeur
Mme Diane Falardeau, secrétaire du directeur
Mme Suzanne Laberge, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation
Mme Sylvie Dubois, secrétaire

LE SERVICE DE LA FORMATION PERMANENTE

Me Pierre Chagnon, directeur
Me Gilles Bachand, avocat
Mme Louise Bertrand, secrétaire à la direction
Mme Mélanie Demers, préposée à l'organisation des activités de formation
Mme Claudia Duflot, préposée à l'organisation des activités de formation
Mme Josée Gagnon, préposée-coordonnatrice aux activités de formation
Mme Ginette Légaré, préposée aux activités de formation

LE SERVICE DE RECHERCHE ET DE LÉGISLATION

Me Suzanne Vadboncoeur, directrice
Me Carole Brosseau, avocate
Me Annie Chapados, avocate
Me Marc Sauvé, avocat
Mme Diane Pellerin, secrétaire de la directrice
Mme Danièle Gignac, secrétaire
Mme Carole Oligny-Trembiay, secrétaire

LE SERVICE DES COMMUNICATIONS

M. Léon Bédard, directeur
Mme Gracieuse Bujold, agente de relations publiques
M. Marius Marin, rédacteur en chef du *Journal du Barreau*
M. Stéphane Volet, vaguemestre
Mme Johanne Van Der Meerschen, secrétaire du directeur
Mme Lyne Daigle, préposée à la réception

LE SERVICE AUX MEMBRES

Me Robert Primeau, directeur
Me Geneviève Pichet, avocate
Mme Louise Gauthier, secrétaire du directeur
Mme Annie Girard, secrétaire
Mme Louise Ste-Marie, secrétaire

Barreau du Québec

partie 2

1. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES
2. LE CONSEIL GÉNÉRAL
3. LE COMITÉ ADMINISTRATIF
4. LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE
5. LES COTISATIONS ANNUELLES 2000-2001

1•L'assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres s'est tenue le 3 juin 2000 à l'occasion du Congrès du Barreau du Québec au Château Mont Tremblant, sous la présidence de M. le bâtonnier Denis Jacques.

Aucune résolution n'a été soumise à l'attention des participants à l'assemblée générale annuelle.

2•Le Conseil général

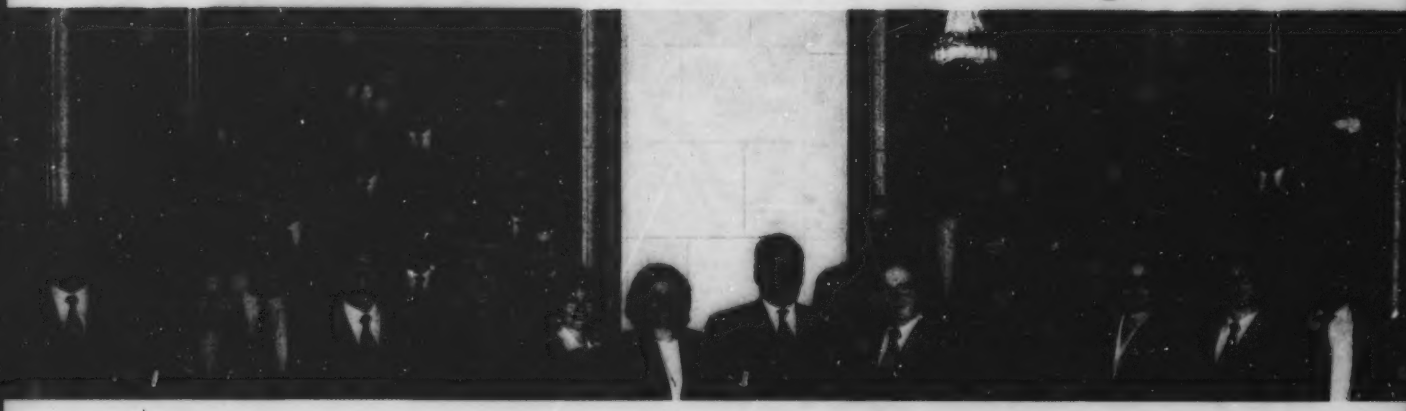

LES MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Me Ronald Montcalm, c.r., bâtonnier du Québec
Me Francis Gervais, vice-président du Barreau
Me Pierre Gauthier, directeur général (non votant)
Me Jacques Houle, directeur général adjoint (non votant)

Déléguée de la section de l'Abitibi-Témiscamingue
Mme la bâtonnière Denise Descôteaux

Déléguée de la section d'Arthabaska
Mme la bâtonnière Marie-Josée Garneau

Délégué de la section du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
M. le bâtonnier Jules Berthelot

Déléguée de la section de Bedford
Mme la bâtonnière Madeleine Lemieux

Délégué de la section de la Côte-Nord
M. le bâtonnier Yves Langlois

Délégués de la section de Hull
M. le bâtonnier Gene Assad
Me Michel Isabelle

Délégué de la section des Laurentides-Lanaudière
M. le bâtonnier Daniel Champagne

Déléguée de la section de Laval
Mme la bâtonnière Brigitte Gauthier

Délégué de la section de Longueuil
M. le bâtonnier Denis Dussault

Délégués de la section de la Mauricie
M. le bâtonnier Pierre Bordeleau
Me Jacques Lacoursière

Délégués de la section de Montréal
M. le bâtonnier Michel A. Pinsonnault
Me Robert Paradis Charlton
Me Maurice Cloutier
Me Donald Devine
Me Philippe J. Laurin
Me Zavie Levine
Me Stéphane Rivard
Me Martin F. Sheehan
Me Pierre Séguin
Me Richard Wagner

Délégués de la section de Québec
M. le bâtonnier Clément Samson
Me Richard Gauthier
Me Lise Malouin
Me Dominic Pagé
Me André Reinhardt

Délégué de la section de Richelieu
M. le bâtonnier Serge Hébert

Délégué de la section du Saguenay/ Lac Saint-Jean
Me Pierre Mazurette, c.r.

Délégués de la section de Saint-François

M. le bâtonnier Michel Dussault
Me Line Samoisette

Membres nommés par l'Office des professions

M. Pierre Boudreault
M. Roger Jean
M. Georges M. Koutchougoura
Mme Jeannine Pelland

Observateurs

M. le bâtonnier Denis Jacques, bâtonnier sortant
Me Jocelyn Geoffroy, Abitibi-Témiscamingue
Me Luc Plante, Arthabaska
Me Richard Guay, Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Me Christine Fournier, Bedford
Me Nathalie Aubry, Côte-Nord
Me Jimmy Vallée, Laurentides-Lanaudière
Me Michel B. Fournier, Laval
Me Gaston Gauthier, Longueuil
Me Denis Richard, Québec
Me Jean-Pierre Boileau, Richelieu
M. le bâtonnier Serge Lebel, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Michel Loranger, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Roseline Alric, Saint-François
Me François Lajoie, président de l'Association des avocats et avocates de province

Invités

Me George R. Hendy, président de l'Association du Barreau canadien / Division du Québec
Me Paul Crépeau, vice-président de l'Association des avocats et avocates de province
Me Dominique Lavin, président de l'Association des Jeunes Barreaux du Québec

DATES ET LIEUX DES ASSEMBLÉES

16	juin	2000	Montréal
28	septembre	2000	Longueuil
8	décembre	2000	Montréal
22-23	mars	2001	Québec

LES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées* ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

➔De DONNER mandat au Comité administratif de proposer au Conseil général de décembre 2000, un plan d'action qui aurait pour objectif de proposer une structure unifiée, chargée de développer un réseau virtuel d'information juridique, qui prendrait en charge tous les centres d'information juridique de province, en association avec les centres des sections de Québec et de Montréal et qui bénéficierait d'une structure de financement universel juste, équitable et réaliste. (juin 2000 – # 12.1)

➔CONSIDÉRANT la démission du bâtonnier Michel Pinsonnault à titre de président du Conseil d'administration du Réseau de l'information juridique du Québec;

De LE REMPLACER par Me Johanne April, actuellement membre du Conseil d'administration du Réseau de l'information juridique du Québec, à la présidence. (juin 2000 – # 12.2)

➔D'OCTROYER un renouvellement de contrat à Me Louise Comeau à titre de syndique du Barreau du Québec pour un terme de cinq ans. (juin 2000 – # 20)

➔De NE PAS DÉSAVOUER la modification adoptée à l'article 65 du Règlement général du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue par son conseil de section lors de la séance du 28 avril 2000, le tout tel que reproduit à l'annexe III du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. (juin 2000 – # 21)

➔D'ADOPTER le projet de *Règlement sur les normes de tenue des dossiers et de domicile professionnel des avocats*, le tout tel que reproduit à l'annexe IV du procès-verbal pour en faire partie intégrante. (juin 2000 – # 23)

➔CONSIDÉRANT que les négociations du Tarif d'aide juridique se situent actuellement dans une phase cruciale;

CONSIDÉRANT la nécessité de démontrer, à l'occasion de cette négociation, que toutes les instances décisionnelles du Barreau du Québec et toutes les associations regroupant les praticiens privés sont solidaires du Comité des avocats de la pratique privée et du Comité de négociations;

QUE le Conseil général du Barreau du Québec réitère son appui au Comité des avocats de la pratique privée ainsi que sa confiance dans le Comité de négociations des tarifs de l'aide juridique;

QUE le Conseil général du Barreau du Québec intervienne auprès du ministère de la Justice du Canada et auprès du ministère de la Justice du Québec afin que des sommes additionnelles soient ajoutées au budget de l'Aide juridique pour bonifier les offres faites aux praticiens privés en matières criminelle et pénale;

QUE le Conseil général du Barreau du Québec invite tous les barreaux de section ainsi que toutes les associations regroupant les praticiens privés à réitérer leur appui au Comité des avocats de la pratique privée et au Comité de négociations, et à intervenir aux mêmes fins auprès de la ministre de la Justice du Canada et auprès de la ministre de la Justice du Québec;

De FÉLICITER le Comité des avocats de la pratique privée et le Comité de négociations pour le travail exceptionnel accompli dans le cadre des négociations sur les tarifs de l'aide juridique. (septembre 2000 – # 39)

➔D'APPROUVER le mémoire sur le document de consultation intitulé « *La révision de la procédure civile* » préparé par le comité du Barreau et qui sera présenté au Comité gouvernemental de révision de la procédure civile. (septembre 2000 – # 40)

➔D'APPROUVER le versement de deux dollars par membre à titre de capital-actions dans l'entreprise « Juricert », projet de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur l'infrastructure à clés publiques. (septembre 2000 – # 42)

➔De MAINTENIR pour l'an 2001 :

- à un dollar la contribution individuelle de base des assurés du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec et d'en reporter le paiement jusqu'à avis contraire;
- à 50 $ la contribution non remboursable et payable à l'avance, pour chaque avenant demandé par l'assuré et visant les

* Occasionnellement la résolution peut être reproduite en entier.

services rendus en vertu d'un permis de pratique occasionnelle émis par une « Law Society » d'une autre province canadienne;

- à 500 $ la contribution non remboursable et payable à l'avance, pour l'avenant de prolongation de garantie demandé par l'assuré qui cesse de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité, et visant les services couverts rendus avant 1998;
- la garantie de cinq millions de dollars (5 000 000 $) par sinistre, sans franchise, telle quelle. (septembre 2000 – # 45.1)

➔CONSIDÉRANT la recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec à l'égard de la désignation d'un nouveau vérificateur du fonds;

CONSIDÉRANT l'article 291.2 de la *Loi sur les assurances du Québec*;

D'ENTÉRINER cette recommandation et de désigner Pricewaterhouse Coopers à titre de vérificateur du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, à compter de l'exercice 2000. (septembre 2000 – # 45.2)

➔ATTENDU QUE le Barreau du Québec a confié au Comité des avocats de la pratique privée le mandat de négocier une entente en vue du renouvellement du Tarif d'aide juridique;

ATTENDU QUE, après avoir procédé à de multiples consultations auprès des avocates et des avocats de différentes associations et différentes régions et, en collaboration avec eux, le Comité des avocats de la pratique privée a convenu d'une entente de principe concernant le renouvellement du Tarif d'aide juridique avec le ministère de la Justice, en date du 17 novembre 2000;

ATTENDU QUE le Comité des avocats de la pratique privée, après consultation auprès de différentes associations, a adopté le texte de cette entente tel que paraphé lors de sa réunion tenue le 7 décembre 2000;

ATTENDU QUE cette entente est avantageuse et satisfaisante pour les membres du Barreau;

ATTENDU la recommandation positive du Comité administratif du Barreau du Québec formulée le 7 décembre 2000;

D'AUTORISER le bâtonnier du Québec à signer avec la ministre de la Justice du Québec le texte ci-annexé, tel que paraphé par les représentants des parties pour fins d'identification, lequel texte constitue l'entente relative aux tarifs applicables aux fins de la *Loi sur l'aide juridique*;

De FÉLICITER le Comité des avocats de la pratique privée, le Comité de négociations et leurs collaborateurs pour la démarche et le déroulement exceptionnel des présentes négociations ainsi que pour le règlement obtenu. (décembre 2000 – # 69)

➔De RECEVOIR le rapport rédigé par Mmes Isabelle Pilon et Suzanne Rochefort, daté du 28 novembre 2000, intitulé « *Pour une structure unifiée de l'information juridique au Québec* »;

D'ACCEPTER le principe de la structure unifiée comprenant un partenariat constitué d'un regroupement des bibliothèques des sections de province et des Barreaux de Québec et de Montréal, basé sur les principes suivants :

- l'accessibilité universelle à l'information juridique et à des services multiples;
- l'accès direct aux services via le bureau des avocats;
- la disponibilité d'une collection de référence et de recherche d'importance nationale;
- la présence de collections locales comprenant des titres essentiels selon les besoins locaux;
- l'utilisation optimale des nouvelles technologies;
- la centralisation de certaines activités comme la recherche et la référence, le traitement documentaire et la gestion;
- la participation à d'autres réseaux et/ou partenariats;
- la disponibilité de ressources humaines et autres suffisantes;
- une structure disposant des outils nécessaires pour jouer pleinement un rôle efficace de diffuseur; et

De MANDATER le Comité administratif aux fins de PROPOSER au Conseil général de mars 2001 :

- une nouvelle structure organisationnelle unifiée comprenant les trois partenaires, à savoir: le regroupement des bibliothèques des sections de province ainsi que des Barreaux de Montréal et de Québec;
- un budget pro-forma de cette nouvelle structure organisationnelle unifiée, comprenant la Bibliothèque virtuelle, et de son développement;
- une cotisation universelle adéquate. (décembre 2000 – # 70)

➔D'AUTORISER le Barreau du Québec à débourser un montant de 7,40 $ par membre pour le financement de la phase intermédiaire du projet CANLII;

De DÉSIGNER Mme Thérèse Perreault, directrice du Service de gestion de l'information, comme la représentante du Barreau du Québec appelée à siéger comme membre du Conseil d'administration de CANLII;

De NOUS ASSURER que le Barreau du Québec puisse négocier un protocole d'entente ou un partenariat pour l'accès aux jugements en texte intégral en provenance du Québec;

D'AUTORISER le paiement de 129 855,20 $, soit 7,40 $ multiplié par 17 548 membres, et ce, mensuellement étalé sur une période de 16 mois, le tout sous réserve que la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada continue des démarches actives afin d'obtenir des subventions pour financer ce projet, qu'elles proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres sources externes. (décembre 2000 – # 75)

➔De NE PAS DÉSAVOUER les modifications adoptées par l'assemblée générale spéciale des membres du Barreau de Laval, le 27 octobre 2000, le tout tel que reproduit à l'annexe II du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. (décembre 2000 – # 77)

➔De MANDATER le bâtonnier du Québec ainsi que les instances décisionnelles du Barreau du Québec pour entreprendre toutes les démarches qu'ils jugeront utiles et nécessaires auprès des autorités concernées, afin que les services d'expertise psychosociale du secteur public soient non seulement rétablis, mais enrichis et ce, dans les plus brefs délais; et

De RAPPELER à la ministre de la Justice sa volonté exprimée antérieurement d'injecter des fonds additionnels pour améliorer les services d'expertise psychosociale. (décembre 2000 – # 86.1)

➔QUE les tribunaux administratifs ne fixent des auditions pendant la période des vacances judiciaires qu'après consultation avec les procureurs désignés par les justiciables, pour s'assurer de la disponibilité des témoins, des justiciables, des témoins experts et des procureurs, et ainsi assurer un meilleur accès à la justice ainsi qu'une saine administration de la justice et atteindre de ce fait l'objectif de rapidité à des coûts moindres. (décembre 2000 – # 86.2)

➔ATTENDU que l'information juridique est essentielle au travail professionnel de tous les avocats et avocates du Québec;

ATTENDU la résolution adoptée par le Conseil général le 8 décembre 2000;

ATTENDU la nécessité de compléter la mise en place de la nouvelle structure jusqu'à l'assemblée spéciale du Conseil général prévue pour le 20 avril 2001;

ATTENDU les documents de discussion déposés auprès du Comité administratif par le Barreau de Montréal (joints à la présente);

➔QUE le Comité administratif les reçoive et en accepte les principes qui s'en dégagent et la structure proposée, à savoir :

- la cession des actifs des bibliothèques des Barreaux de Québec et de Montréal à une corporation, laquelle se fusionnerait avec le Réseau de l'information juridique du Québec;
- la mise en place d'une structure unifiée chargée de gérer le réseau des bibliothèques et mettre en place un réseau d'information virtuel;
- une cotisation universelle adéquate pour permettre la réalisation de ces objectifs. (mars 2001 – # 95)

➔CONSIDÉRANT que M. Paul H. Brochu a remis sa démission à titre de membre et président du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, laquelle prendra effet le 31 mars 2001;

De DÉSIGNER Me Claude Béland à titre de membre et président du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour le remplacer à partir du 1er avril 2001, pour un mandat de trois ans se terminant le 31 mars 2004. (mars 2001 – # 97.2.1)

➔CONSIDÉRANT que les mandats de MM. Yves Charbonneau et Roger Chiniara ainsi que de Me Pierre Bornais, c.r., à titre de membres du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec se sont terminés le 31 décembre 2000;

CONSIDÉRANT que la résolution 76 du Conseil général du 8 décembre 2000 a résolu de maintenir en fonction lesdits membres du conseil jusqu'au 31 mars 2001;

De RENOUVELER les mandats des trois membres suivants du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, soit MM. Yves Charbonneau et Roger Chiniara ainsi que Me Pierre Bornais, c.r., jusqu'au 31 décembre 2001. (mars 2001 – # 97.2.2)

➔ATTENDU qu'en vertu de la résolution 83.2 les membres du Conseil général, à leur assemblée des 26 et 27 mars 1998, ont fixé les honoraires annuels de retenue pour le président du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec à 10 000 $ à partir du 1er janvier 1998;

CONSIDÉRANT l'accroissement de la charge de travail rendu nécessaire au cours des dernières années et suite à une analyse des données confidentielles comparables effectuée auprès de la « National Association of Bar Related Insurance Companies (NABRICO) », affiliée à l'« American Bar Association »;

D'AUGMENTER les honoraires de retenue annuels du président du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec à 15 000 $ à compter du 1er avril 2001; et

De MAINTENIR les jetons de présence pour le président à leurs niveaux actuels soit 500 $ pour les assemblées du Conseil d'administration et 200 $ pour les assemblées de comités. (mars 2001 – # 97.3)

➔CONSIDÉRANT la situation relative à la représentation des enfants devant le Tribunal de la jeunesse;

CONSIDÉRANT que la situation actuelle met en jeu les droits d'un enfant de moins de 14 ans devant la Chambre de la jeunesse, tant en protection qu'en matière de jeunes contrevenants, la représentation de cet enfant est systématiquement attribuée à un avocat permanent d'un centre communautaire juridique;

CONSIDÉRANT les nombreuses interventions antérieures effectuées par le Barreau du Québec et, plus spécialement, lors d'interventions à deux reprises à l'intérieur de procédures judiciaires à cet égard;

CONSIDÉRANT les articles 51 et 52 de la *Loi sur l'aide juridique*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'analyser si les avocats de l'aide juridique sont en conflit d'intérêts lorsqu'ils représentent des enfants de moins de 14 ans devant la Chambre de la jeunesse;

De RÉFÉRER cette problématique au Bureau du syndic du Barreau du Québec. (mars 2001 – # 101)

3•Le Comité administratif

LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Me Ronald Montcalm, c.r., bâtonnier du Québec

Me Francis Gervais, vice-président du Barreau

M. Georges M. Koutchougoura, nommé par l'Office des professions

Me Philippe J. Laurin, Association du Jeune Barreau de Montréal

Me Pierre Mazurette, c.r., Barreau du Saguenay/Lac Saint-Jean

Me Michel A. Pinsonnault, bâtonnier de Montréal

Me Line Samoisette, Barreau de Saint-François

Me Clément Samson, bâtonnier de Québec

Me André Reinhardt, Barreau de Québec

Me Richard Wagner, Barreau de Montréal

Autres personnes qui assistent aux séances

M. le bâtonnier Denis Jacques, observateur à titre de bâtonnier sortant

Me Pierre Gauthier, directeur général

Me Jacques Houle, directeur général adjoint et secrétaire du Barreau

M. Léon Bédard, directeur du Service des communications

DATES ET LIEUX DES SÉANCES			
27	avril	2000	Montréal
25	mai	2000	Montréal
2	juin	2000	Mont-Tremblant
15	juin	2000	Montréal
21	juin	2000	Conférence téléphonique
17-18	août	2000	Charlevoix
27	septembre	2000	Longueuil
18	octobre	2000	Conférence téléphonique
26	octobre	2000	Montréal
29	novembre	2000	Montréal (séance d'audition)
7	décembre	2000	Montréal
18	janvier	2001	Montréal
15	février	2001	Montréal
16	février	2001	Montréal (séance d'audition)
2	mars	2001	Conférence téléphonique
21	mars	2001	Lévis

LES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Comité administratif sont résumées* ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

➔D'APPROUVER le projet de politique de voyage à l'intention des personnes occupant des fonctions électives ainsi que de toute personne à l'emploi du Barreau du Québec, le tout tel que reproduit à l'annexe I du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. (avril 2000 – # 6.1.1)

➔D'APPROUVER la réalisation de la campagne de promotion de la profession d'avocat auprès des jeunes du secondaire et du collégial en collaboration avec Les Éditions Jobboom et d'approuver un budget de 25 000 $ en tenant compte de l'objectif d'autofinancement. (avril 2000 – # 6.1.2)

➔D'APPROUVER le renouvellement de l'entente entre la Banque Hong Kong du Canada (incluant la Republic National Bank of New York) et le Barreau du Québec relativement aux comptes en fidéicommis du Barreau du Québec pour les périodes du 1er mai 2000 à 2001 et du 1er mai 2001 à 2002, telle que soumise. (avril 2000 – # 6.1.3)

➔D'APPROUVER l'entente entre la Banque Nationale de Grèce et le Barreau du Québec sur les comptes en fidéicommis du Barreau du Québec pour la période du 1er mai 2000 au 30 avril 2003. (avril 2000 – # 6.1.4)

➔De DONNER l'accord de principe du Barreau du Québec à un projet conjoint avec l'Association du Barreau canadien, Division du Québec et la Chambre des notaires ainsi que l'organisme « Un héritage à partager » dans la mise sur pied d'une semaine du testament et du don planifié en novembre 2000 et de n'autoriser pour l'instant aucune somme avant d'avoir obtenu les garanties de visibilité et de partenariat recherchées et de partage du coût de financement. (avril 2000 – # 9)

➔De DÉSIGNER l'honorable juge Louis LeBel comme récipiendaire de la Médaille du Barreau du Québec 2000. (avril 2000 – # 11.2)

➔De DÉSIGNER Me Laval Dallaire, avocat spécialisé en droit du travail au bureau Heenan Blaikie à Québec, à titre de représentant du Barreau au sein du Comité de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal sur les porte-parole en négociation collective au Québec. (avril 2000 – # 22.1)

➔De DÉSIGNER comme administrateur, représentant le Barreau du Québec, au Conseil d'administration de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour l'année financière 2000-2001, M. le bâtonnier Jacques Fournier de Montréal. (avril 2000 – # 23.2)

➔D'AUTORISER le projet d'entente sur les comptes généraux en fidéicommis entre le Barreau du Québec et la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec pour la période du 1er mai 2000 au 30 avril 2002. (avril 2000 – # 32.5)

➔De PRENDRE ACTE de la démission de Me Michel Pinsonnault à titre de président du Réseau de l'information juridique du Québec inc.;

De REGRETTER cette démission de Me Michel Pinsonnault; et

De LE REMERCIER et LE FÉLICITER pour le travail exceptionnel accompli à ce titre. (mai 2000 – # 42.2)

➔D'ACCORDER le Prix Christine Tourigny 2000 à Mme la juge Lise Gaboury. (mai 2000 – # 45.1)

➔De DÉSIGNER à titre de récipiendaires du Mérite du Barreau 2000 les personnes suivantes :

Me George Emery, c.r. (Montréal);

Me Jacques Lemay (Sherbrooke);

Me Casper M. Bloom, c.r. (Montréal). (mai 2000 – # 45.3).

➔De DÉSIGNER comme représentants du Barreau du Québec à cette assemblée Me France Mainville et M. Léon Bédard; et

De DÉLÉGUER à Me France Mainville le pouvoir d'adopter des résolutions dans le sens de l'article 3 des Règlements généraux d'Éducaloi. (mai 2000 – # 55.1)

➔De PROPOSER la candidature des trois personnes suivantes pour agir à titre de représentant ou représentante du Barreau du Québec pour l'Est du Québec :

Me Johanne April (Rivière-du-Loup);

Me Jean G. Morency (Québec);

Me Paul Routhier (Québec). (mai 2000 – # 69.5)

➔De DÉSIGNER Me Claude G. Leduc à titre de président du Comité organisateur du Congrès du Barreau du Québec 2001. (juin 2000 – # 79.2)

➔D'APPROUVER l'entente de service entre le Barreau du Québec et le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec concernant la visibilité du Fonds d'assurance sur le site Internet du Barreau du Québec, telle que reproduite à l'annexe I du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante, et d'autoriser le directeur général du Barreau du Québec, Me Pierre Gauthier, à signer ladite entente. (juin 2000 – # 80)

➔D'APPROUVER un budget additionnel de 34 100 $ pour Les Éditions Yvon Blais inc. afin de leur permettre de fournir un accès gratuit au *Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau* (REJB) sur Internet aux 4 000 étudiants inscrits dans les diverses facultés de droit et aux 1 500 étudiants inscrits dans les programmes de technique juridique. (juin 2000 – # 82)

➔De FÉLICITER la Cour suprême du Canada pour son 125e anniversaire et de souligner son travail remarquable pour une meilleure justice au pays. (juin 2000 – # 84)

* Occasionnellement la résolution peut être reproduite en entier.

➔De DÉCIDER que le Barreau du Québec doit s'impliquer activement dans le projet national conjoint sur l'immobilier de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada quitte à déterminer ultérieurement la forme que devrait prendre cette implication. (juin 2000 – # 86)

➔D'APPROUVER le plan d'action du Comité sur les communautés culturelles daté de mai 2000, tel que reproduit à l'annexe II du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et d'en confier la réalisation, la fixation des priorités et les échéanciers au Comité sur les communautés culturelles. (juin 2000 – # 87)

➔De FÉLICITER Me Yoine Goldstein qui vient d'accéder au titre de « Fellow » à l'« American College of Bankruptcy » après avoir déjà été nommé, il y a plusieurs années « Fellow » de l'« American College of Trial Lawyers »; Me Goldstein est donc le premier canadien à être élu « Fellow » de ces deux organisations juridiques professionnelles très renommées en Amérique du Nord. (juin 2000 – # 89)

➔De NOMMER ou RENOMMER comme membres du Conseil d'administration d'Éducaloi les personnes suivantes :

Me Jacques Lemay, président;

Me Jannick Desforges;

Me Marc-André Dowd;

M. Jean-Guy Dubuc;

M. Alain Guilbert;

M. le bâtonnier Denis Jacques;

Me Reisa Lynn Teitelbaum; et

De FÉLICITER Me Pierre E. Audet pour les fonctions extrêmement importantes que le ministère de la Justice du Québec lui a déléguées et de le REMERCIER chaleureusement pour tout le travail accompli lors de son mandat à titre de membre et président du Conseil d'administration d'Éducaloi. (juin 2000 – # 91)

➔De S'ASSURER avec la compagnie AXA pour une limite d'assurance de un million de dollars (1 000 000 $) par année avec une franchise par sinistre de 100 000 $ et une franchise annuelle de 300 000 $, cette police d'assurance devant couvrir les assurés désignés suivants :

- le Barreau du Québec;
- la Fondation du Barreau du Québec;
- la Corporation de services du Barreau du Québec;
- le Réseau des bibliothèques de droit;
- les Éditions du Barreau inc.;
- le Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue;
- le Barreau d'Arthabaska;
- le Barreau du Bas Saint-Laurent/Gaspésie;
- le Barreau de Bedford;
- le Barreau de la Côte-Nord;
- le Barreau de Hull;
- le Barreau des Laurentides-Lanaudière;
- le Barreau de Laval;
- le Barreau de Longueuil;
- le Barreau de la Mauricie;
- le Barreau de Montréal;
- le Barreau de Québec;
- le Barreau de Richelieu;
- le Barreau du Saguenay/Lac Saint-Jean;
- le Barreau de Saint-François;
- le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA);
- Éducaloi;
- le Réseau de l'information juridique du Québec;

La prime annuelle sera de 55 000 $ et la police d'assurance sera en vigueur du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. (juin 2000 – # 97)

➔De RETENIR les services de Mme Marielle Bédard pour occuper le poste de directrice des Ressources humaines du Barreau du Québec selon les termes et conditions à être négociés. (juin 2000 – # 100.3)

➔D'APPROUVER le rapport du Groupe multidisciplinaire de travail sur l'exercice d'une profession en sociétés, qui recommande essentiellement que notre droit professionnel soit modifié pour permettre aux ordres professionnels d'autoriser leurs membres, suivant les conditions qu'ils détermineront par règlement, à exercer leur profession en société par actions ou en société en nom collectif à responsabilité limitée; et

D'APPUYER les orientations contenues au document de consultation de l'Office des professions du Québec qui concordent avec le rapport du groupe de travail susmentionné. (août 2000 – # 122)

➔D'APPROUVER le mémoire préparé par le Groupe de travail du Barreau du Québec sur le projet de loi 122 concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* et le *Code des professions*, qui doit être présenté à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale à Québec. (août 2000 – # 127)

➔D'APPROUVER la recommandation du Conseil d'administration du Programme d'aide aux Membres du Barreau (PAMBA) et de désigner pour l'exercice 2000-2001 Me Rolland Boudreau, c.r. et Me Hélène Bissonnette respectivement président et vice-présidente du Programme d'aide aux Membres du Barreau (PAMBA). (août 2000 – # 136)

➔De MANDATER la maison Cossette Communication-Marketing afin de préparer un projet de campagne et d'identifier le maximum de partenaires qui pourraient maximiser l'effet de la campagne sous réserve de fixer les paramètres financiers ultérieurement; et

D'APPROUVER la soumission de M. Ghislain Dufour pour la réalisation d'un audit de perception pour un montant de 15 500 $. (septembre 2000 – # 158)

➔De RECOMMANDER au Conseil général de demander l'abrogation des articles 3.01 à 3.03 du *Règlement sur l'inscription au Tableau de l'Ordre*;

De CESSER DE PERCEVOIR dès maintenant les droits d'admission de 500 $ mentionnés à l'article 3.03 du *Règlement sur l'inscription au Tableau de l'Ordre*;

D'AUGMENTER les frais pour la constitution d'un dossier de 400 $ à 500 $ pour tous les candidats provenant de l'extérieur du Québec;

D'AUGMENTER les frais d'examen de 600 $ à 900 $ par épreuve. (septembre 2000 – # 160)

➔D'INTERVENIR auprès de la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles afin que seuls les membres du Barreau du Québec puissent agir à titre de médiateur dans le cadre du Service de référence à la médiation civile et commerciale de la Cour supérieure;

De CONVENIR que les comptables agréés, les ingénieurs, les architectes et les notaires puissent agir à titre d'assesseur dans des dossiers référés à la médiation civile et commerciale de la Cour supérieure pour lesquels leur compétence spécifique pourrait être requise;

De MAINTENIR avec la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles une communication étroite au sujet d'une telle participation des comptables agréés, des ingénieurs, des architectes et des notaires au processus de médiation en matière civile et commerciale en Cour supérieure;

De SENSIBILISER les comptables agréés, les ingénieurs, les architectes et les notaires aux motifs justifiant le choix des membres du Barreau comme médiateurs dans ce cadre et à l'importance de leur présence tant comme médiateur que comme représentant d'une partie tout au long du processus. (septembre 2000 – # 171.1)

➔De RECOMMANDER au gouvernement du Québec de désigner M. le bâtonnier Henri Grondin, c.r., de Québec, pour faire partie du Conseil de la magistrature du Québec en remplacement de M. le juge Michel Caron. (septembre 2000 – # 171.2)

➔D'AUTORISER le renouvellement du Régime d'assurance collective Barreau du Québec employeur – employés, contrat numéro 26000, jusqu'au 30 septembre 2001. (octobre 2000 – # 178.1.1)

➔ATTENDU que le Barreau du Québec a déjà fixé des critères pour ses recommandations à l'Office des professions quant aux candidats aux postes de président ou de présidents suppléants de comités de discipline de divers ordres professionnels;

ATTENDU que ces critères, déjà expliqués à l'Office des professions, sont les suivants :

- dix ans d'admission au Barreau du Québec;
- participation antérieure comme membre d'un comité de discipline du Barreau; ou
- expérience pratique pertinente devant les tribunaux en général et en particulier devant les tribunaux administratifs;

ATTENDU qu'il est aussi souhaitable qu'aucun candidat n'ait de plainte pendante devant le Bureau du syndic du Barreau du Québec;

De NE PAS S'OBJECTER à la nomination des avocats suivants comme président ou président suppléant de comités de discipline de divers ordres professionnels :

Présidents

Me Marie-Esther Gaudreault
Me Micheline Leclerc
Me Carole Marsot
Me Réjean Blais
Me Paule Gauthier, c.r.
M. le bâtonnier Jean Pâquet
Me Alain Riendeau
Me Jean-Jacques Gagnon
Me François Samson

Présidents suppléants

M. le bâtonnier Jean Pâquet
Me Brigitte Deslandes
Me Guy Godreau
Me Paul Laflamme
Me Michèle Cohen
Me Mireille Larouche
Me Nicole L'Escadres
Me William Hartzog. (octobre 2000 – # 197.8)

➔D'APPROUVER l'entente entre la Banque Nationale du Canada et le Barreau du Québec sur la gestion des comptes généraux en fidéicommis des avocats du Barreau du Québec pour la période s'étendant du 1er octobre 2000 jusqu'au 30 avril 2003. (décembre 2000 – # 210.1.2)

➔D'APPROUVER la candidature de M. Christian Lavoie afin d'occuper le poste de directeur du Service des technologies de l'information du Barreau du Québec sous réserve de finaliser les discussions. (décembre 2000 – # 228)

➔De FÉLICITER tous les employés du Barreau du Québec pour leur générosité à l'occasion de la campagne de financement CENTRAIDE 2000, plus spécialement pour avoir dépassé les objectifs fixés, et de souligner de façon plus particulière l'extraordinaire travail de coordination de Me Julie Brunelle à cet égard. (janvier 2001 – # 240.3)

➔De FÉLICITER Me Jean-Pierre Dumais, syndic adjoint à Québec, pour sa nomination à la Cour du Québec. (janvier 2001 – # 240.10)

➔CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Éditions du Barreau inc. ne bénéficie plus d'un tarif spécial provenant de la Société canadienne des postes et, qu'en conséquence, il n'y a plus de raisons économiques de maintenir l'existence de cette société après la fin de la présente année financière se terminant le 31 mars 2001;

CONSIDÉRANT la recommandation du vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton, dans une lettre datée du 9 janvier 2000, à l'effet de procéder à cette fermeture afin qu'elle puisse se faire en même temps que la fin de l'exercice financier;

D'AUTORISER la fermeture des Éditions du Barreau inc. et de prendre les mesures nécessaires pour qu'elle soit effectuée à la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2001. (janvier 2001 – # 241.2.2)

➔De RECOMMANDER au gouvernement du Québec de désigner Me Alain Létourneau, c.r., de Montréal, pour faire partie du Conseil de la magistrature du Québec en remplacement de Me Manuel Shacter, c.r. (janvier 2001 – # 247)

➔De DONNER son appui à l'Association internationale des avocats de la défense dans la continuation de ses démarches en vue de la réalisation de son projet de création d'un barreau international aux fins ci-haut mentionnées. (janvier 2001 – # 252)

➔D'APPROUVER le projet de lettre de M. le bâtonnier Ronald Montcalm à la présidente de la Commission de la protection de la langue française, Me Odette Lapalme, relativement à la plainte formulée contre le Barreau de Montréal à la commission. (janvier 2001 – # 263)

➔D'APPROUVER le projet sur les *Règles relatives à la Médaille et aux Mérites du Barreau du Québec* telles que reproduites à l'annexe I du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. (janvier 2001 – # 265.3)

➔De RECOMMANDER au Conseil interprofessionnel du Québec d'inscrire à la liste de candidatures, prévue à l'alinéa 2 de l'article 4 du *Code des professions*, celle de Mme Sylvie De Grandmont pour occuper le poste de vice-présidente de l'Office des professions du Québec; et

➔D'ACHEMINER la candidature de Mme Sylvie De Grandmont au Cabinet de la ministre responsable de l'application des lois professionnelles. (février 2001 – # 303.2)

4•Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

En plus d'offrir à la population en général un service de renseignements du Tableau de l'Ordre durant les heures normales d'opération, le Barreau du Québec met à la disposition de sa clientèle un service de réponses mécanisées afin de réduire au minimum le temps d'attente et permettre une réponse 24 heures par jour et ce, sept jours par semaine.

LES PERMIS D'EXERCICE AU 31 MARS 2001

Abitibi-Témiscamingue	01	79	60			
Arthabaska	02	147	77			
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	03	139	87			
Bedford	04	85	46	1		
Hull	05	615	516	4		
Laurentides-Lanaudière	06	398	305			
Montréal	07	6 121	4 386	11	4	
Québec	08	1 783	1 226	2	2	
Richelieu	09	264	207			
Saint-François	10	251	161			
Saguenay/Lac Saint-Jean	11	199	106			
Mauricie	12	161	89			
Côte-Nord	13	66	33			
Longueuil	14	422	352	4		
Laval	15	326	221			
TOTAL		**11 056**	**7 872**	**22**	**6**	

Il est à noter que 76 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 2000-2001, il y a eu 749 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 56 avocats ont été radiés pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 18 416 à 18 954 au 31 mars 2001. 58 % des avocats sont de sexe masculin.

Les autorisations spéciales d'exercer

Au cours de l'année, 32 autorisations spéciales pour personne exerçant hors du Québec ont été accordées dont 27 provenaient d'avocats inscrits au Barreau de l'Ontario, quatre de la Colombie-Britannique et une du Manitoba.

Les permissions d'exercer

Cent soixante-neuf requêtes en inscription ou réinscription au Tableau de l'Ordre ont été formulées au cours de l'année 2000-2001.

5•Les cotisations annuelles 2000-2001

LES COTISATIONS AU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année	158,00 $
Deuxième année	384,00 $
Troisième année	461,00 $
Quatrième année et plus	548,00 $

LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année et plus	25,00 $

LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)	
Première année et plus	10,00 $

LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	
Première année et plus	15,85 $

NOTE : Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.
Un abonnement de 15,00 $ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation au Barreau du Québec.

LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION			LES COTISATIONS AU RÉSEAU DE L'INFORMATION JURIDIQUE DU QUÉBEC	
Abitibi-Témiscamingue		110,00 $	Abitibi-Témiscamingue	140,00 $
Arthabaska		75,00 $	Arthabaska	200,00 $
Bas Saint-Laurent/Gaspésie		102,00 $	Bas Saint-Laurent/Gaspésie	140,00 $
Bedford	Quatre premières années	210,00 $	Bedford	177,00 $
	Cinquième année et plus	230,00 $		
Côte-Nord		187,50 $	Côte-Nord	140,00 $
Hull	Première année	40,00 $	Hull	40,84 $
	Deuxième année et plus	129,16 $		
Laurentides-Lanaudière		108,12 $	Laurentides-Lanaudière	140,00 $
Laval	Première et deuxième années	75,00 $	Laval	85,00 $
	Troisième année et plus	125,00 $		
Longueuil	Première année	75,00 $	Longueuil	85,00 $
	Deuxième année	85,00 $		
	Troisième année	105,00 $		
	Quatrième année et plus	155,00 $		
Mauricie	Première année	85,00 $	Mauricie	140,00 $
	Deuxième année et plus	140,00 $		
Montréal	Première année	50,00 $	Montréal	0
	Deuxième année	80,00 $		
	Troisième année	105,00 $		
	Quatrième année et plus	200,00 $		
Québec	Première année	140,00 $	Québec	0
	Deuxième et troisième années	165,00 $		
	Quatrième année et plus	205,00 $		
Richelieu	Première année	80,00 $	Richelieu	185,00 $
	Deuxième année et plus	115,00 $		
Saguenay/Lac Saint-Jean		140,00 $	Saguenay/Lac Saint-Jean	140,00 $
Saint-François		115,00 $	Saint-François	85,00 $

NOTE : Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections. La cotisation aux sections inclut 30,00 $ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et Québec.

Barreau du Québec

partie 3

3. Les rapports des services

Le soutien administratif

1.1 Le Service des finances

1.2 Le Service de gestion de l'information

1.3 Le Service des greffes

1.4 Les Ressources humaines et l'Administration

1.5 La Direction des communications et le Service de l'informatique

L'exercice de la profession

1.6 L'Ordre des notaires

1.7 Le Bureau du syndic

1.8 Le Service de l'inspection professionnelle

1.9 Le Service de la formation permanente

La présence législative et l'avancement de la profession

1.10 Le Service de recherche et de législation

1.11 Le Service des communications

1.12 Le Service aux membres

4. LES PUBLICATIONS ET MÉMOIRES

1•Les rapports des services

LE SOUTIEN ADMINISTRATIF

1.1 Le Service des finances

Le Service des finances a pour tâche le contrôle budgétaire de tous les fonds du Barreau du Québec. Ce service est aussi responsable de la perception des cotisations, des intérêts des comptes en fidéicommis des membres, ainsi que des frais de scolarité découlant de l'École du Barreau.

Rapport : voir les États financiers.

1.2 Le Service de gestion de l'information

Le Service de gestion de l'information relève de la Direction générale. Ce service est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et de l'application des politiques et directives en matière de gestion des documents administratifs, archives historiques et documents de référence. Voici les faits saillants de ses activités :

La directrice du service a travaillé à la réalisation du plan de rationalisation approuvé par le Conseil général en mars 2000 et à la mise en place du scénario financier pour le Réseau de l'information juridique du Québec (RIJQ). Elle a occupé le poste de secrétaire-trésorière au Conseil d'administration jusqu'en décembre 2000. Elle a représenté le Barreau du Québec au Conseil d'administration du Canadian Legal Information Institute (CANLII) formé par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada. Cet organisme a déposé un projet de charte en février 2001. Elle a aussi assuré le suivi du dossier du REJB.

La directrice du service a complété les procédures pour l'achat du logiciel Horizon pour informatiser le Centre de documentation. Elle en a entrepris l'implantation avec la collaboration des techniciennes en documentation. Celles-ci ont conçu et testé les bordereaux de traitement qui seront dorénavant utilisés pour le catalogage des documents en format MARC en plus de recevoir la formation pour son utilisation.

Le service a procédé à l'installation d'une mise à jour du logiciel COBA. L'analyste en gestion de l'information a procédé aux conversions massives d'informations et complété l'implantation du logiciel dans deux services. Il a formé sept employés à l'utilisation de ce logiciel. Au total, dix services sont dotés de ce logiciel pour la gestion intégrée des dossiers administratifs. L'analyste a aussi supervisé l'exposition itinérante des Tableaux commémoratifs du 150e anniversaire du Barreau du Québec produite au Congrès de l'Association des archivistes du Québec tenu à Montréal en juin 2000.

Le service a présenté un projet de gestion électronique de dossiers, lequel inclut la numérisation des dossiers. Ce projet vise, entre autres, à créer un dossier électronique pour chaque membre et mettre en place la structure électronique requise pour la numérisation des éléments-clés provenant de diverses séries de dossiers reliés aux membres. La phase 1 devrait être complétée à l'été 2001.

Le service a complété la réalisation du projet *Procès-verbaux en ligne*, lequel permet le repérage et la consultation à distance des résolutions et des textes des procès-verbaux du Comité administratif et du Conseil général. Le technicien en gestion des documents et archives a formé les employés du Service des greffes, de la Direction générale et du Service de gestion de l'information. Il a aussi reçu et numérisé un versement d'archives provenant du Barreau de l'Abitibi-Témiscamingue pour l'année 1997/1998 (58 pages). Un CD-ROM a été gravé et retourné à ce barreau.

Le service gère actuellement 9 055 boîtes réparties dans trois dépôts de documents semi-actifs (8 141 boîtes) et un dépôt de documents essentiels historiques (914 boîtes). Le personnel du service a transféré 1 063 boîtes de dossiers semi-actifs, détruit 174 boites de dossiers périmés et procédé au versement de 50 boîtes aux archives historiques du Barreau. Il a fait relier 40 volumes de dossiers séances et procès-verbaux et 47 titres de périodiques. Il a microfilmé 2 949 pages, a procédé à 7 882 rappels et à 561 réquisitions de dossiers administratifs semi-actifs et a effectué 3 210 insertions.

Le personnel du service a aussi effectué 1 834 recherches et répondu à 813 demandes d'information provenant de l'extérieur. Il a inventorié et classifié 5 593 dossiers administratifs actifs, traité 799 articles du *Journal du Barreau*, 842 résolutions des procès-verbaux, 200 titres de monographie, 12 articles de la *Revue du Barreau* et huit jugements. Il a reçu 2 060 personnes venues consulter sur place. Il a prêté 2 079 documents de référence et effectué 36 prêts entre bibliothèques.

Le Centre de documentation a élagué 362 documents de sa collection qui compte maintenant 345 titres de périodique et services de mise à jour et 5 893 notices bibliographiques à son catalogue auteurs-titres-sujets. Le personnel a produit 50 *Listes des nouveautés reçues au Centre de documentation* et l'index 2000 de la *Revue du Barreau*.

Le personnel du Service de gestion de l'information a aussi représenté le Barreau à divers événements et participé à plusieurs sessions de formation.

1.3 Le Service des greffes

Le Barreau exerce de nombreuses activités destinées à réglementer la profession, lesquelles sont coordonnées par le Service des greffes :

- la discipline;
- l'arbitrage des comptes d'honoraires;
- l'indemnisation des personnes victimes de fraudes d'avocats;
- l'accès à la profession;
- la révision des décisions du Syndic du Barreau;
- l'inscription et la réinscription d'avocats au Tableau de l'Ordre;
- les appels des décisions émanant de certains des comités statutaires;
- le Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude.

Le Service des greffes assume également les responsabilités suivantes :

- le lien administratif entre le Barreau et le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle;

- l'émission d'attestations et de certificats de membre en règle et l'authentification de signatures;
- la gestion des comités accréditeurs en médiation familiale et en médiation civile et commerciale;
- la gestion des recours et des réclamations contre le Barreau;
- le recouvrement des sommes dues par des avocats à leur ordre professionnel à la suite de condamnations disciplinaires, arbitrales ou d'indemnisation;
- le recouvrement des sommes dues par les parties ayant procédé devant les instances d'adjudication du Barreau.

L'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES AVOCATS

Demandes d'arbitrage	**237**	**320**
Montréal	110	143
Extérieur de Montréal	127	177
Dossiers fermés	**226**	**199**
A) Sentences arbitrales		
Comptes réduits	113	72
Comptes maintenus	45	42
Règlements intervenus	24	26
Remboursements aux clients	23	18
Désistements	2	4
Absences de juridiction	1	2
Quittances	0	0
Annulations du compte	0	8
Rejetés	18	27
Faillites des clients	0	0
Fermeture du dossier (décès)	0	0
B) Déboursés		
Demandeurs condamnés aux déboursés	65	74
Avocats condamnés aux déboursés	38	46
Déboursés en parts égales	46	39
Dossiers 1/3, 2/3	0	5
Dossiers sans frais	77	35

LES TESTAMENTS ET MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE

Registre des testaments	
Inscriptions	2 760
Inscriptions cumulatives *(depuis le 1er décembre 1979)*	89 338
Recherches	17 612
Recherches cumulatives	100 294
Testaments retracés	500
Registre des mandats en cas d'inaptitude	
Inscriptions	928
Inscriptions cumulatives *(depuis le 15 avril 1990)*	8 929
Recherches	824
Recherches cumulatives	1 555
Mandats retracés	6

RECOUVREMENT

Comité de discipline	47 541,17$	66 856,32$
Fonds d'indemnisation	13 125,00$	21 659,79$
Arbitrage des comptes	30 214,46$	36 932,61$
Total	**90 880,63$**	**125 448,72$**

1.4 Les Ressources humaines et Administration

Les objectifs poursuivis

Ressources humaines

Fournir au Barreau et à ses gestionnaires des outils, des programmes et des conseils pour que les employés soient motivés, performants et mobilisés stratégiquement sur les priorités organisationnelles, qu'ils collaborent constamment et qu'ils soient conscients de l'impact de leurs actions sur l'ensemble de l'organisation.

Assurer le maintien, la mise à jour et la continuité des outils de gestion et des programmes de ressources humaines.

Voir à l'application des lois et règlements qui régissent les interventions de ressources humaines et les relations de travail.

Services administratifs

S'assurer que la Maison du Barreau offre à ses occupants et à ses visiteurs des espaces bien entretenus, répondant aux normes de sécurité et aux besoins respectifs de chacun.

S'assurer que les services offerts répondent aux besoins des occupants et des visiteurs.

Les réalisations et orientations

Ressources humaines

THÈMES / RÉALISATIONS

Gestion de l'information

- Implantation du logiciel Zebra (Phase 1)

Communication et mobilisation

- Création d'un journal interne

Développement et efficacité

- Mise sur pied d'un programme structuré de formation en bureautique

Législations et conventions

- Mise sur pied d'outils et de processus permettant le suivi des interventions du développement (Loi 90)
- Réalisation et finalisation du programme d'équité salariale pour professionnels syndiqués

Recrutement

- Directeur des technologies de l'information
- Coordonnatrice au Service des greffes
- Agent de personnel
- Formatrice (contrat)
- Inspecteur-enquêteur
- Préposée à l'inspection professionnelle

THÈMES / RÉALISATIONS
Politiques/Programmes
● Élaboration de politiques en matière de sécurité et de procédures d'évacuation en cas d'urgence
Contrats avec fournisseurs
● Renouvellement du contrat d'entretien
● Entente de service avec la Société canadienne des postes
Entretien/réaménagement
● Garage
● Salles 357, 631, 402 et cuisine des employés
● Bureau du bâtonnier
● Intervention sur la qualité de l'air
Sécurité
● Installation d'un système en périphérie
● Renforcement des exigences auprès de la compagnie de sécurité
Services
● Analyse sur les améliorations souhaitables au service aux salles

1.5 La Direction des technologies de l'information et le Service de l'informatique

La direction

La mission de la Direction des technologies de l'information et du Service de l'informatique est de fournir des services de qualité qui répondent aux attentes de notre clientèle interne et ce, pour les aspects exploitation, développement, sécurité informatique et téléphonie.

En janvier 2001, le Barreau du Québec a décidé de créer un nouveau poste au sein de son organisation, soit une Direction des technologies de l'information. Cette nouvelle direction doit, en plus d'assurer la gestion du Service de l'informatique, appuyer concrètement l'ensemble des services du Barreau du Québec dans la mise en place et l'utilisation des nouvelles technologies disponibles pour l'atteinte de leurs objectifs respectifs.

Dès son entrée en poste, le nouveau directeur a dû s'impliquer activement dans des dossiers à fort contenu technologique et stratégique pour le Barreau du Québec, tels le portail et l'infrastructure à clé publique. Son objectif principal pour la prochaine année sera de revoir les pratiques technologiques au sein du Barreau afin que ces dernières viennent appuyer concrètement les objectifs d'affaires des différents services.

Le service de l'exploitation et de la sécurité informatique

Le service gère un parc informatique de plus de 150 micro-ordinateurs et 30 MacIntosh sur un réseau Fast Ethernet utilisant le protocole TCP/IP. L'ensemble des serveurs et des postes clients utilisent le système d'exploitation Windows NT 4.0. La majorité des postes clients utilisent la technologie Pentium de troisième génération. Le Barreau du Québec utilise un ordinateur AS/400 de dernière génération utilisant la technologie RISC comme serveur de données, pour les applications client-serveur, et de traitements pour les applications plus anciennes.

Sous la supervision du service certains serveurs ont été changés pendant la dernière année. Le remplacement du serveur de fichier principal a contribué à l'augmentation du niveau de fiabilité et de performance.

La majorité des utilisateurs utilisent la suite Office 2000 de Microsoft comme logiciel de bureautique. Ce nouveau logiciel est utilisé depuis maintenant un an et la migration des autres postes de travail se poursuit pour la prochaine année. Le service de l'exploitation a mis en place un centre de formation interne au Barreau du Québec. Ce centre peut accueillir six personnes en plus du formateur. Depuis l'installation de ce centre, plusieurs cours sont dispensés en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines.

Pendant la dernière année, le service de l'exploitation a fourni plus de 3 000 heures d'assistance auprès de sa clientèle. Le tableau suivant présente le nombre d'heures distribué par service et société affiliée au Barreau du Québec.

SERVICES	DURÉE	%
Syndic	679.84	22.29
Service aux membres	424.49	13.92
Formation permanente	252.63	8.28
Gestion de l'information	251.53	8.25
Informatique	240.07	7.87
Finances	209.52	6.87
Direction générale	207.88	6.82
Ressources humaines et Administration	181.14	5.94
Greffes	122.22	4.01
Recherche et législation	109.12	3.58
Communications	103.67	3.40
FARPBQ	84.57	2.77
Inspection professionnelle	81.30	2.67
École du Barreau	76.39	2.50
Fondation du Barreau	22.37	0.73
AJBM	3.27	0.11

Le service de l'exploitation et de la sécurité a activement participé au processus de révision de l'architecture en télécommunication. Le but de cette révision est de profiter des nouvelles technologies dans ce domaine, tant sur le plan de la performance et du financier que de la sécurité.

Le service du développement et de la maintenance

Le service du développement et de la maintenance des systèmes d'information du Barreau du Québec utilise l'architecture client/serveur 2-tiers pour le développement de nouvelles applications. Le service a recours à l'environnement de développement CoolPlex de la compagnie Computer and Associates.

Dans la dernière année, le service a implanté avec succès la phase 1 du nouveau logiciel de l'École du Barreau du Québec. Cette phase couvrait tous les aspects reliés à la gestion

des élèves, notamment l'inscription, le suivi du dossier académique, la gestion des stages, etc. Le service a également terminé l'analyse fonctionnelle et détaillée du nouveau logiciel du Service de la formation permanente. L'implantation de ce nouveau système est prévue pour le mois de juin 2001. L'ajout d'un module d'indexation de documents numériques a été effectué sur le logiciel de gestion des dossiers utilisé par le Bureau du syndic.

Sur le plan de la maintenance et de l'entretien des systèmes, l'équipe a géré près de 1 000 demandes de modifications ou d'ajouts mineurs. De plus, cette équipe a initié des projets de maintenance qui ont grandement amélioré la productivité des clientèles visées, dont :

- changer les impressions du mode AS/400 en mode PC : économie de formulaires et décentralisation des impressions;
- améliorer la gestion des codes postaux pour le Tableau de l'Ordre;
- améliorer le système de gestion des comités et associations.

Finalement, le service participe activement à la gestion de différents projets d'implantation de logiciels externes, tels le système de bibliothèque Horizon et le système de ressources humaines Zebra.

Le service de téléphonie

La gestion de la téléphonie occupe une place importante au Barreau du Québec. Lors de la dernière année, le responsable de ce service a procédé avec succès au passage de l'an 2000. Des procédures manuelles ont été automatisées afin de pallier aux points faibles de certains équipements.

Le service a procédé à la mise à jour du système de messagerie vocale Audix. La version 8.0 a également été installée sur le PBX ainsi qu'une nouvelle carte de 24 ports, permettant ainsi d'augmenter de 50 % notre capacité de traitement des données sur nos lignes. De même, un nouveau serveur a été mis en place pour la gestion des réceptionnistes automatisées de jour et de soir.

Un million trois cent soixante-six mille quatre cent cinquante (1 366 450) appels ont été traités durant l'année 2000. De ce nombre, plus de 570 000 étaient des appels en sortie et près de 780 000, des appels en entrée. Au cours des cinq dernières années l'augmentation des appels a été constante et linéaire. Selon les évaluations faites par le service de téléphonie, le Barreau du Québec devrait atteindre les 1 500 000 appels dans la prochaine année.

Le service de téléphonie a également participé activement au processus de révision de l'architecture de télécommunication, incluant la communication des données et de la voix.

L'EXERCICE DE LA PROFESSION

1.6 L'École du Barreau

La mission

L'École du Barreau a pour mission d'offrir aux titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire en droit et désirant devenir avocats, les activités de formation professionnelle comprenant la synthèse des connaissances juridiques acquises, le développement des habiletés pratiques et le stage.

Les objectifs de l'École du Barreau

Les objectifs généraux du programme

Dans un contexte de transformation de la profession d'avocat et d'élargissement des champs de pratique, le programme de l'École vise à ce que ses diplômés possèdent une connaissance générale du droit, de même qu'une capacité d'analyse, de synthèse et de résolution de problèmes d'ordre juridique.

Elle entretient des liens privilégiés avec les facultés de droit des universités, les associations d'étudiants en droit et la communauté juridique : son enseignement professionnel s'appuie notamment sur la connaissance du milieu et de ses besoins.

Les objectifs spécifiques de l'École

Le programme de formation comporte :

- un enseignement de sept secteurs de droit substantiel appliqué (le Barreau et la pratique professionnelle, preuve et procédure, droit civil I et II, droit public et administratif, droit des affaires et droit pénal);
- un enseignement de quatre secteurs d'habiletés professionnelles (rédaction, consultation et théorie d'une cause, négociation et représentation);
- un stage permettant au stagiaire de mettre en pratique les connaissances et les habiletés acquises au cours du programme et pendant lequel il peut, sous la supervision étroite et la responsabilité de son maître de stage, accomplir tous les actes professionnels d'un avocat.

Les objectifs opérationnels

Pour mettre en oeuvre ce programme correspondant aux exigences de la pratique, l'École du Barreau constitue un corps professoral compétent, prépare le matériel didactique pour appuyer l'enseignement dispensé, établit et actualise les modalités d'encadrement du stage et mesure l'atteinte des objectifs de formation.

L'enseignement du droit substantiel s'appuie sur une importante collection d'ouvrages thématiques portant sur le droit abordé en classe sous forme de rappel théorique et de cas pratiques soumis aux étudiants. La « *Collection de droit* » est éditée par les Éditions Yvon Blais inc. et est disponible sur le marché.

Le programme de l'École est d'une durée de 114 jours et 375 avocats et juges y participent à titre de rédacteurs, professeurs ou préparateurs d'examens; 471 avocats et juges agissent comme maîtres de stage.

Six examens échelonnés tout au long de l'année et encadrés par un protocole d'évaluation assurant l'objectivité de la préparation et de la correction des examens sanctionnent l'enseignement du droit et des habiletés.

Un stage de six mois complète la formation et permet à l'étudiant d'intégrer les connaissances et les habiletés acquises, que ce soit dans les secteurs public et parapublic, à la Couronne provinciale, à l'Aide juridique, dans les contentieux d'entreprises ou à l'étranger.

L'École met à la disposition de ses maîtres de stage et stagiaires, depuis 1998, une banque d'offres de stage sur le site Internet du Barreau. De plus, à l'automne 2000 avait lieu le lancement du programme de promotion de la profession d'avocat auprès des orienteurs et jeunes étudiants des niveaux secondaire et collégial, sous forme de feuillets d'information et d'encarts électroniques sur le réseau Internet.

Les étudiants et stagiaires ont à nouveau bénéficié d'activités complémentaires, organisées en collaboration avec les associations étudiantes, qui portaient sur l'employabilité, le démarrage de cabinet d'avocat ainsi que les perspectives de carrière à l'étranger.

La Direction de l'École du Barreau et les sous-comités

La Direction de l'École du Barreau est assistée de trois sous-comités dans la conduite des activités de l'École. Chacun de ces comités a un rôle particulier.

Le sous-comité de l'administration

Ce sous-comité étudie les questions de nature administrative relatives à la gestion quotidienne de l'École et fait des recommandations au Comité de la formation professionnelle concernant l'application du règlement de l'École du Barreau en matière d'admission à l'École, d'admission aux examens et sur les stages.

Le sous-comité du programme

Ce sous-comité, de concert avec la Direction de l'École du Barreau, planifie le développement du programme à moyen et long terme. Il est composé de membres de la Direction de l'École qui l'assistent et des responsables de secteurs qui ont la responsabilité de préparer, modifier et améliorer le contenu pédagogique des secteurs d'enseignement conformément aux politiques de l'École.

Le sous-comité de l'évaluation

Ce sous-comité a pour mandat de faire des recommandations au Comité de la formation professionnelle sur l'élaboration des examens et la validation des résultats des diverses évaluations.

1.7 Le Bureau du syndic

Le rôle premier du Bureau du syndic est de faire enquête, à la suite de toute information à l'effet qu'un membre aurait commis une infraction à la *Loi* ou aux *règlements sur le Barreau* ou un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession. Le Bureau du syndic veille aussi à l'application des divers règlements dont ceux portant sur la comptabilité et les comptes en fidéicommis des avocats et la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes d'avocats.

Au cours des dernières années, les activités de prévention et interventions de nature plus générale se sont accrues. Le Bureau du syndic offre aux avocats un service d'information d'ordre déontologique en plus d'intervenir dans des situations diverses, tel les transferts de dossiers, conflits d'intérêts, cessation d'exercice d'un membre ou demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre.

Description des activités 2000-2001 – Montréal et Québec

L'accueil et l'information

L'équipe responsable de l'accueil et de l'information au bureau de Montréal a répondu à 4 361 appels téléphoniques provenant soit du public, soit de membres du Barreau du Québec.

Les dossiers d'enquête, d'information et assistance

2 878 dossiers ont été ouverts, donnant lieu au dépôt de 81 plaintes disciplinaires.

La conciliation et l'arbitrage

961 demandes de conciliation ont été reçues : plus de 85 % des dossiers se sont réglés à cette étape, les autres devant être référés à l'arbitrage.

Les prises de possession

Suivant les dispositions de la *Loi sur le Barreau* et du *Règlement sur la cessation d'exercice*, le syndic se doit, dans certains cas, de prendre possession des dossiers, documents ou biens confiés à un avocat devenu inhabile ou incapable d'agir, ou détenus par les représentants légaux d'une personne décédée, afin que les droits des clients ne puissent être compromis : 33 prises de possession ont ainsi été faites.

Les perquisitions

Dans tous les cas où une perquisition est pratiquée dans un bureau d'avocat, un représentant du Bureau du syndic est présent sur les lieux afin de sauvegarder le droit à la confidentialité des dossiers : 19 perquisitions ont donné lieu à autant d'interventions.

Les demandes de réinscription

Le Bureau du syndic est intervenu dans le cadre des 168 demandes de réinscription qui ont été présentées, demandes formulées suivant les dispositions des articles 65, 70 ou 122 de la *Loi sur le Barreau*.

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Appels téléphoniques d'information	4 361
Dossiers d'information	135
Dossiers d'intervention et enquête	1 605
Dossiers de conciliation	961
Dossiers de réinscription sous les articles 65, 70 ou 122 L.B.	168
Dossiers suivant l'article 55.1 C.P.	9
TOTAL des dossiers ouverts	2 878
Perquisitions	19
Prises de possession	33
Plaintes disciplinaires	81

1.8 Le Service de l'inspection professionnelle

Le Service de l'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer le programme de surveillance de la pratique de la profession élaboré par le Comité de l'inspection professionnelle.

Le service a procédé à l'envoi de près de 1 700 guides d'auto-évaluation chez des avocats. L'analyse de ces guides lui a permis de formuler des recommandations à environ 60 % de ceux-ci, notamment en matière de comptabilité et de gestion de bureau, et a également permis d'élaborer un programme de visites auprès de 1 770 avocats exerçant majoritairement en pratique privée.

Il a ensuite procédé à l'analyse de 802 rapports de visites d'inspection professionnelle effectuées au cours de l'exercice par 27 inspecteurs à temps partiel ainsi qu'au suivi de 52 visites faites au cours des précédents exercices : 122 de ces cabinets, soit 7 %, rencontraient toutes les exigences

du Comité de l'inspection professionnelle; les autres se sont vus adresser des félicitations (590 cas) et des recommandations (2 975 cas) à propos des différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les matières suivantes :

- la gestion administrative du cabinet, c'est-à-dire le contrat de société, la gestion interne et la gestion des dossiers, soit leur contenu, leur teneur, leur identification, le classement et la mise à jour (1 293 cas);
- la comptabilité, le budget et les états financiers (730 cas);
- le niveau de connaissances et la présence aux cours de la Formation permanente (219 cas);
- les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications (200 cas);
- les clauses illégales et/ou le taux d'intérêt trop élevé pour les conventions d'honoraires et mandat professionnel (193 cas);
- documentation transmise, soit celle recommandée par l'inspecteur, la liste des volumes selon les champs de pratique et le bon de commande pour le guide « *L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir? Quelles clauses prévoir?* » (394 cas).

1.9 Le Service de la formation permanente

Les responsabilités du Service de la formation permanente (SFP)

- Les activités de formation
- Le programme de formation à l'occasion du Congrès annuel
- L'admission des avocats des autres pays et provinces du Canada
- Les conseils aux candidats désireux de se réinscrire au Tableau de l'Ordre et référés par les autres services du Barreau
- La participation au programme de formation de l'Association des juristes de l'État
- La participation au processus d'élection à la vice-présidence du Barreau

Les activités de formation

Les activités de formation permanente se concrétisent par l'organisation de cours, de séminaires, de colloques et de mini-colloques, selon la formule d'apprentissage retenue.

Du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, 149 activités de formation ont été organisées par le Service de la formation permanente : il y a eu 5 104 inscriptions et, si l'on ajoute les 762 inscriptions au Congrès du Barreau, toutes les activités de formation réunies ont généré 5 866 inscriptions.

Outre les cours et les séminaires, le SFP a tenu 19 colloques et 12 mini-colloques dont deux en province. Les thèmes développés ont été les développements récents en droit du divertissement, droit du travail, droit immobilier, droit professionnel et disciplinaire, droit de la propriété intellectuelle, droit de l'environnement, Internet : vecteur d'accès au droit, droit familial, les 25 ans de la Charte québécoise, droit criminel, droit civil, accidents d'automobile, droit de la faillite, mandats en cas d'inaptitude, droit des assurances, droit de la santé et sécurité au travail, droit administratif, droit municipal et droit de l'éducation. En incluant le recueil des textes du Congrès annuel, le SFP a publié 3 807 pages de doctrine (voir les publications du Service de la formation permanente au point 2 de la présente partie).

Soulignons aussi qu'un programme de formation de 47 heures a été assuré au Congrès du Barreau 2000.

Les autres activités

Voir le rapport du Comité des équivalences à la page 36.

LA PRÉSENCE LÉGISLATIVE ET L'APPUI À LA PROFESSION

1.10 Le Service de recherche et de législation

Le rôle du Service de recherche et de législation est lié à quatre secteurs d'activités : conseil et assistance, législation et réforme du droit, information juridique et coordination dans la préparation de la *Revue du Barreau*, du *Recueil de documentation professionnelle* et du *Guide sur les conflits d'intérêts*.

L'année 2000-2001 a été marquée par des dossiers particulièrement importants sur les plans politique et législatif. À titre d'exemples, signalons le projet de loi C-3 (*Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence*) qui, rappelons-le, a soulevé un large débat politique à travers le pays et plus particulièrement au Québec, la réforme dans le monde municipal, la réforme de la procédure civile et, de façon plus spécifique, du *Code de procédure civile*, ainsi que la réforme du système professionnel.

L'exercice de la profession

Sur le plan de l'exercice de la profession, le dossier de la multidisciplinarité a continué de retenir l'attention : plusieurs comités du Barreau ont été appelés à collaborer avec le Comité sur la multidisciplinarité afin de trouver des solutions aux problèmes d'encadrement que comportent les pratiques multidisciplinaires et un second rapport d'étape a été déposé au Conseil général en mai 2000. Le comité entend préparer un guide de conduite de l'avocat en pratique multidisciplinaire au cours des prochains mois.

Le plan d'action relatif à la mise à jour du système professionnel québécois annoncé l'année dernière par la ministre responsable a été amorcé et les six chantiers législatifs vont bon train. Le Barreau du Québec, par le biais du Service de recherche et de législation, s'est impliqué directement ou indirectement dans chacun d'eux mais plus intensément dans celui relatif à l'allégement réglementaire, celui de l'inspection professionnelle et de la discipline de même que celui relatif aux nouveaux modes d'exercice. Ce dernier, qui prenait en fait la relève du groupe de travail auquel participait déjà le Barreau du Québec, a fait rapport à l'Office des professions. La ministre déposait d'ailleurs, en décembre 2000, le *Projet de loi 169* modifiant le *Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société* qui, bien que mort au feuilleton, devait faire l'objet d'un nouveau dépôt au printemps 2001. Également, tous les dossiers relatifs à la mobilité professionnelle, tant ceux ayant trait à l'*Accord sur le commerce intérieur* et son chapitre 7 relatif à la mobilité de la main-d'œuvre, qu'à l'ALENA, la ZLÉA et le GATS, ont connu des développements, plus particulièrement en regard du réseau qu'a tissé le Barreau du Québec avec les autorités publiques concernées par chacun de ces accords. Parallèlement, plusieurs études des mécanismes législatifs et réglementaires d'encadrement de l'exercice professionnel dans un tel contexte sont en cours de telle sorte que le Barreau du Québec soit en mesure de soutenir les représentations qu'il entend faire.

À l'égard plus particulièrement de l'encadrement de l'exercice de la profession, le service a effectué diverses représentations auprès de l'Office des professions du Québec, requérant certaines modifications législatives ponctuelles de telle sorte que les processus d'adjudication sous la juridiction du Barreau du Québec soient plus efficaces, cela, en attendant la mise à jour du système professionnel. Un comité a par ailleurs été mis sur pied afin d'élaborer la réglementation qui viendra encadrer l'exercice de la profession d'avocat par l'entremise de sociétés par actions et de sociétés en nom collectif à responsabilité limitée. Dans l'intervalle, le service terminera ses travaux afin d'être en mesure de soumettre les règlements qui permettront au Barreau du Québec de bénéficier des dispositions introduites l'année dernière par le *Projet de loi 87 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* en regard des pouvoirs délégués que sera appelé à exercer le Comité de l'inspection professionnelle de même qu'en ce qui a trait à la formation continue obligatoire.

Les partenariats

Le Barreau du Québec a encore une fois misé sur l'étroite collaboration entretenue avec l'Office des professions. Maintenant une présence accrue au Conseil interprofessionnel du Québec, il a participé très activement à l'adoption récente de la planification stratégique du Conseil. De la même façon, il s'est impliqué dans la révision de toute la réglementation du Conseil interprofessionnel du Québec. Les partenariats divers établis entre le Barreau du Québec et certains groupes d'ordres professionnels l'ont également amené à s'impliquer dans des dossiers législatifs et réglementaires de divers secteurs professionnels et à y agir régulièrement comme jurisconsulte. Enfin, le Barreau du Québec a amorcé des relations beaucoup plus étroites avec ses homologues d'autres juridictions, principalement les « Law Societies » canadiennes.

Le Barreau du Québec a continué d'agir à plusieurs niveaux et dans plusieurs domaines en partenariat avec d'autres organismes. Outre sa présence aux rencontres régulières avec les représentants de la magistrature et des deux ministères de la Justice et ses séances de travail fréquentes sur le plan législatif avec des représentants de différents ministères, il a participé aux travaux de la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada et ce, tant au niveau civil que criminel. Il participe également aux travaux du Comité de révision de la procédure civile, lequel doit remettre son rapport final au ministre de la Justice, au bâtonnier du Québec et aux juges en chef des différentes juridictions en juin 2001, ainsi qu'aux activités du groupe de travail du ministère de la Justice du Québec créé en septembre 2000 sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des enfants. Le mandat de ce groupe de travail est notamment de revoir la procédure judiciaire en matière de protection de la jeunesse. Il doit remettre son rapport au cours de l'année 2001. Le Service de recherche et de législation continue sa collaboration avec le Comité des juges de la Cour supérieure sur les règles de pratique et a soumis à ce dernier, en décembre 2000, un nouveau formulaire, plus simple et moins long, sur *l'État du patrimoine familial.*

De plus, le Barreau du Québec intervient dans les activités du Comité organisateur du Colloque annuel de l'Institut québécois de la déficience intellectuelle en collaboration avec le Curateur public du Québec. Ce colloque traite notamment de l'accueil et du traitement des personnes ayant une déficience intellectuelle au sein du système judiciaire.

Au même titre, le Barreau du Québec s'intéresse à la problématique de l'accessibilité de la justice aux personnes sourdes et malentendantes, en participant notamment à certaines activités du Centre québécois de la déficience auditive. Un comité de travail sera vraisemblablement créé afin d'étudier les possibilités d'adapter et de mieux cerner la problématique entourant la déficience auditive au sein du système judiciaire.

Les interventions législatives

Le Service de recherche et de législation a encore cette année été très présent au niveau des interventions législatives : outre plusieurs rencontres avec des représentants de cabinets de ministres fédéraux ou provinciaux, il a participé à dix commissions parlementaires portant sur divers projets de loi en matières pénale, criminelle, environnementale et d'immigration, de même qu'en droit professionnel et en matière de nouvelles technologies de l'information, la majorité d'entre elles s'étant tenues à Québec. Le service a en outre préparé dix mémoires et rédigé 67 lettres de commentaires à l'intention de divers ministres, sous-ministres ou autres autorités, ce qui constitue un nouveau record d'interventions législatives (voir la liste des mémoires au point 2 de la présente partie).

Quant aux interventions faites sous forme de lettres ou de commentaires, on peut citer notamment celles sur le *Règlement modifiant le Règlement sur la médiation familiale*, la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite* (P.L. 102), les modifications à apporter à la *Loi sur le Barreau* eu égard aux sténographes, le *Projet de loi 115* relatif au transfert de l'administration du registre foncier au ministère des Ressources naturelles, la *Loi instituant la carte nationale d'identité* (P.L. 113), et l'article 15 des *Règles de pratique de la Cour supérieure en matière criminelle*; plusieurs interventions législatives ont en outre touché le domaine municipal : elles ont porté sur les projets de loi 110 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*), 134 (*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*), 150 (*Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*) et 170 (*Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*).

D'autres interventions concernaient le domaine des transports, d'autres l'environnement. Le Service de recherche et de législation est également intervenu en matière criminelle, notamment sur la *Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents et abrogeant certaines lois en conséquence* (P.L. C-3) et sur la *Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité* (P.L. C-22), en matière de droit professionnel (*Loi sur le notariat* – P.L. 139, levée du secret professionnel, reconnaissance des géologues et géophysiciens, situation des techniciens juridiques, analyse des impacts politiques et socio-économiques du projet de Zone de libre-échange des Amériques) ainsi qu'en matières de santé, de fiscalité et de concurrence. De plus, le service a transmis au président de l'Assemblée nationale ses commentaires sur le document de réflexion intitulé « *De la nécessité du contrôle parlementaire – Pour des commissions parlementaires stimulantes et performantes* ». Il a enfin examiné et commenté un projet de règlement intitulé « *Code de déontologie applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec* ».

Suite à un désir du Conseil général, le service a procédé à une enquête auprès de tous les bâtonniers de section pour connaître l'état de la situation dans les différents districts judiciaires eu égard aux services d'expertise psychosociale. Il a par la suite transmis ses doléances au ministre de la Justice

du Québec pour solliciter l'injection de fonds supplémentaires afin d'améliorer la situation.

Le Service de recherche et de législation a noté que, de plus en plus fréquemment, des projets de loi émanant de secteurs d'activités autres que du secteur professionnel avaient néanmoins une incidence sur le système professionnel québécois ou, plus directement encore, sur les pouvoirs exercés par les ordres professionnels, dont le Barreau du Québec. Ainsi en a-t-il été, par exemple, de la planification triennale du gouvernement du Québec en matière d'immigration et de son pendant au fédéral, du *Projet de loi 156* en matière environnementale ou du *Projet de loi C-22* relatif au recyclage des produits de la criminalité, pour ne nommer que ceux-là. Aussi, le service a-il misé encore davantage sur un processus collégial d'analyse, s'assurant d'une meilleure couverture de l'ensemble des volets d'un même projet.

1.11 Le Service des communications

Le plan de communication du Barreau du Québec poursuit trois objectifs :

- maintenir chez les avocats le sentiment d'appartenance au Barreau et de fierté à l'endroit de leur profession;
- développer dans le grand public une meilleure perception du rôle de l'avocat et du Barreau du Québec, favoriser dans le grand public une meilleure connaissance des lois et du système judiciaire;
- faire connaître dans le grand public les services offerts par la profession d'avocat.

Pour atteindre ces trois objectifs, le Service des communications fait appel à une stratégie d'intervention consistant à **informer, éduquer, promouvoir,** c'est-à-dire :

- ***faire circuler*** l'information pertinente auprès des membres du Barreau afin de maintenir leur sentiment d'appartenance à un groupe distinct et autonome et leur faire connaître les services et activités de leur ordre professionnel;
- ***éduquer et sensibiliser*** le grand public au rôle réel de l'avocat et modifier, dans la mesure du possible, les perceptions négatives qui existent à cet égard, favoriser une plus grande connaissance dans le grand public de ses droits et obligations en matière juridique;
- ***promouvoir*** l'avocat comme conseiller non seulement auprès de sa clientèle traditionnelle (les gens aux prises avec des litiges) mais aussi auprès d'une clientèle moins portée spontanément à le consulter de façon préventive pour ses affaires personnelles ou d'entreprises.

Le mandat du Service des communications consiste principalement à conseiller la Direction du Barreau sur les programmes ou les activités de communication, conformément à la mission et aux objectifs et à coordonner les activités qui s'y rattachent.

Les faits saillants

Le Service des communications en plus de soutenir le Cabinet du bâtonnier et la Direction générale dans les activités de communication et dans de nombreuses activités de liaison avec divers publics, a également apporté son soutien à des demandes particulières des différents services de la permanence du Barreau. De plus, le service a réalisé ses propres activités.

La publicité institutionnelle

Pour la 13e année consécutive, le Service des communications a réalisé la campagne publicitaire annuelle du Barreau du Québec. Cette campagne comprenait deux volets, soit l'assurance protection juridique (APJ) et un rapprochement avec le monde des affaires.

Pour l'APJ, en collaboration avec Cossette Communication Marketing, une série d'annonces imprimées ont été publiées dans les grands quotidiens du Québec ainsi que dans quelques hebdos. L'axe retenu était « *J'ai des droits et l'assurance de les faire valoir* ». De plus, afin de promouvoir le plus possible cette voie d'accès à la justice, le Barreau a distribué plus de 5 000 dépliants d'information aux avocats, les incitant à promouvoir l'APJ auprès de leurs clients. Le Barreau a pu compter, cette année, sur un partenariat avec La Capitale assurances générales pour donner plus de poids à sa campagne.

L'ordre est présent sur Internet

Le site Web du Barreau du Québec a continué à se développer. L'achalandage de quelque 1 000 visiteurs par jour s'est maintenu : <*www.barreau.qc.ca*> contient plus de 2 500 pages et héberge une vingtaine de sites dont 13 sections du Barreau et Éducaloi. Compte tenu de l'augmentation et de l'évolution constante des contenus, un important plan de réarchitecture du site a été enclanché et se réalisera au cours de la prochaine année.

Deux autres projets technologiques se sont poursuivis : la Bibliothèque juridique virtuelle et le programme de certification électronique des avocats. Dans ce dernier cas, le Barreau participe à un projet pancanadien mis de l'avant par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et devant profiter à l'ensemble des avocats canadiens.

Le Barreau a de plus mené une étude de stratégie visant l'implantation éventuelle d'un portail Internet. Approuvée par le Conseil général à sa réunion de mars 2001, cette stratégie sera mise en place après l'adoption d'un plan d'action.

Le Journal du Barreau

Faire connaître les politiques et objectifs du Barreau du Québec et favoriser la circulation de l'information juridique au Québec, voilà les principes qui guident le *Journal du Barreau*. Encore cette année, des dizaines d'articles ont été publiés pour faire connaître la position du Barreau sur différents dossiers, tant pour la protection du public que pour l'avancement de la profession d'avocat. À ces articles d'information s'ajoutent des comptes rendus d'activités de formation dans les nombreux champs de pratique du droit et quelques rubriques qui ont tenu informé les lecteurs et lectrices des principales préoccupations du Barreau (*Propos du bâtonnier*), des modifications législatives fédérales et provinciales (*Lois et règlements*), des nouvelles technologies de l'information en lien avec la pratique du droit (*Autoroute de l'information*), des activités des 15 sections locales du Barreau (*Barreaux de section*), du mouvement professionnel des membres de la communauté juridique (*Parmi nous*) et de leurs travers (*Aux marches du palais*), des formations offertes par le Service de la formation permanente (*Service de la formation permanente*) et des autres organisations (*Calendrier des événements*), en plus des récents ouvrages juridiques disponibles (*Recensions juridiques*). Aussi, deux rubriques se sont ajoutées cette année : *Justice et société* (l'inter-influence de la justice dans notre société) et *Étymologie juridique* (définition étymologique de termes juridiques et judiciaires). En tout, plus de 400 articles et rubriques ont été rédigés par une vingtaine de journalistes-collaborateurs.

Rappelons que le *Journal du Barreau* paraît 21 fois par année et est tiré à 24 500 exemplaires. Outre les membres du Barreau, le journal est distribué aux juges des cours du Québec,

aux stagiaires et aux étudiants en droit, tant de l'École du Barreau que des facultés de droit des universités québécoises, ainsi qu'aux personnes intéressées par la communauté juridique. Le *Journal du Barreau* est également disponible sur le Web, à partir du site du Barreau du Québec : <*www.barreau.qc.ca/journal*>.

Les relations de presse et les communications externes

L'importante et essentielle fonction de coordination et de conseil a été maintenue. Le Barreau est un carrefour de nombreuses activités, réunions, colloques, réceptions, en plus du Congrès annuel. C'est ce qui lui permet de jouer son rôle d'intervenant majeur dans la société et auprès de ses membres.

Le Service des communications a notamment coordonné la tenue de 40 entrevues et rencontres de presse avec le bâtonnier, en plus de répondre à quelque 700 demandes d'information ou d'entrevue de journalistes. Compte tenu du nombre élevé des demandes et de la gestion que cette activité requiert du service et afin d'assister les représentants des médias sans cesse à la recherche d'avocats pour interpréter ou commenter des jugements, de la législation ou des situations sociales diverses, le bottin de références regroupant des avocats se démarquant dans différents domaines du droit et ayant les facilités et aptitudes à s'adresser à la « caméra » a été actualisé. Quant aux demandes d'information générale, le service a donné suite à plus de 6 000 demandes. Il a colligé quelque 2 400 articles dans sa revue de presse dont 133 étaient liés directement au Barreau.

Les publications

La collection de dépliants a été maintenue. Destinés au grand public, les textes de ces dépliants ont été vulgarisés et un sommaire du contenu informatif se retrouve au premier volet de chacun des dépliants. Ces derniers sont offerts également en langue anglaise.

Le secteur des publications est important par le volume d'activités qu'il génère sur le plan de l'édition et de la distribution. Au cours de l'année, le service a coordonné la préparation et la distribution de la grande majorité des publications du Barreau. On en trouvera la liste au point 2 de la présente partie.

Les orientations

Le Service des communications continuera de soutenir la Direction du Barreau dans l'atteinte de ses objectifs et poursuivra la promotion nécessaire des divers engagements du Barreau pour la prochaine année.

1.12 Le Service aux membres

Le Service aux membres maintient un lien entre le Barreau et ses membres, entre le Barreau et les différentes associations d'avocats et assure le fonctionnement de la Corporation de services du Barreau du Québec.

Le Service aux membres et la Corporation de services occupent deux avocats et trois secrétaires à temps plein et une secrétaire à mi-temps.

Le lien avec les membres

Le Service aux membres assume le secrétariat des comités suivants : le Comité des avocats de la pratique privée, le Comité des avocats de l'Administration et de l'Entreprise, le Comité sur l'exercice illégal de la profession, le Comité sur la médiation et le Conseil d'administration du Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec.

Lors de sa création, le Service aux membres avait comme mandat exclusif d'assurer un secrétariat permanent au Comité des avocats de la pratique privée. Les choses ont bien changé : le Comité des avocats de la pratique privée constitue toujours un dossier important au Service aux membres, et cela parmi de nombreuses autres activités. Ce comité est voué principalement aux intérêts des avocats et avocates de la pratique privée et plus particulièrement quant au *Tarif de l'aide juridique* et à la surveillance de l'application de la loi et des règlements, au *Tarif judiciaire* et à tout autre sujet concernant cette pratique professionnelle.

Le Service aux membres assure également la gestion des dossiers d'exercice illégal. Outre la centaine de demandes d'informations téléphoniques traitées par la responsable, le Barreau du Québec a reçu 151 plaintes pour l'année 2000-2001 dont 95 relevaient du droit civil et du droit commercial, 19 du droit familial, 23 du droit de l'immigration et 12 du droit administratif : 95 signalements concernaient des cas d'usurpation de titre, de préparation de mises en demeure ou procédures pour le compte d'autrui, 50 cas présentaient des preuves insuffisantes et six étaient prescrits et 28 dossiers sont toujours actifs.

Des interventions préventives et curatives ont été privilégiées tout au long de l'année : 21 mises en demeure en autant de dossiers ont été signifiées par le Barreau et 12 plaintes ont été déposées. Quatre condamnations ont été obtenues, quatre procès sont en cours et quatre plaintes ont été retirées suite au désistement des plaignants.

Un total de 39 dossiers relevaient de la juridiction des sections. Le Barreau a assuré un soutien technique dans 13 cas particuliers où l'étude de la plainte a été effectuée par un procureur afin qu'il émette une opinion sur sa validité eu égard aux dispositions de la *Loi sur le Barreau*. Trois procès sont en cours.

Au début de l'année financière, le Barreau tentait de récupérer des amendes dues et impayées totalisant 10 900 $. Avec l'aide des différents bureaux du Percepteur des amendes, le Barreau a récupéré 8 623 $. Les démarches se poursuivent pour terminer le reste des dossiers. Le Service aux membres a obtenu une excellente collaboration des services financiers des différents palais de justice.

Le lien avec les associations

Le Service aux membres assure aussi le lien entre le Barreau et les associations suivantes : l'Association des avocates et avocats de province, l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense, l'Association des avocats de la défense de Montréal, l'Association des avocats et avocates en droit familial du Québec, l'Association des avocats et des avocates de la pratique privée en droit de la jeunesse, la Société de droit international économique, l'Association des avocats et avocates en droit de l'immigration, l'Association des avocats et avocates en droit carcéral, l'Association des avocats et avocates pour l'avancement de la vie artistique (Ajava), l'Association des avocats et notaires noirs du Québec, l'Association de droit du Lord Reading et l'Association des Secrétaires et Chefs de Contentieux du Québec.

De plus, le Service aux membres administre les services de garde des avocats de la défense, pour les justiciables adultes, de Montréal, Laval, Saint-Hyacinthe et, pour les justiciables juvéniles de Montréal et les cas de protection de

la jeunesse, du Tribunal de la jeunesse de Montréal : 208 avocats et avocates participent à ces services dont 147 à Montréal, 24 à Laval, six à Saint-Hyacinthe, 23 au Tribunal de la jeunesse à Montréal et huit chez « *Urgence-Juvénile-Avocat* ». Trois de ces services bénéficient d'un système de renvoi d'appels automatique.

La Corporation de services

Le Service aux membres diffuse les nombreux services offerts aux avocats par le biais de la Corporation de services du Barreau du Québec. Parmi ceux-ci, plus de 350 avocats ont bénéficié du service d'aide à l'emploi. Par repérage informatisé, une sélection de candidats suivant des critères déterminés ainsi que leur curriculum vitae sont acheminés aux employeurs dans les 24 heures suivant la demande.

Cette année, le service a traité 207 offres d'emploi provenant de 116 contentieux d'entreprise et de 91 bureaux de pratique privée; 110 postes ont été comblés dont 43 par l'intermédiaire du service; 57 offres sont toujours en traitement. Aussi, plus d'une centaine d'avocats ont bénéficié d'une rencontre individuelle afin de réviser leur curriculum vitae et les techniques d'entrevue.

Le Service aux membres poursuit ses démarches dans le but de mettre sur pied un site interactif de recherche d'emploi, à l'usage des membres du Barreau et des employeurs, sur Internet, par inscription simplifiée et arrimage rapide sans intermédiaire entre les offres d'emploi et les candidats inscrits.

Soulignons enfin que près de 4 000 appels téléphoniques sont reçus ou envoyés chaque mois et que le personnel du service reçoit la visite de 70 membres du Barreau par semaine, en quête d'aide, d'information et de soutien, le plus souvent sans rendez-vous.

2 • Les publications et mémoires

LES PUBLICATIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

- ➔ Rapport annuel du Barreau du Québec
- ➔ Recueil de documentation professionnelle – version française
- ➔ Journal du Barreau
- ➔ Revue du Barreau
- ➔ Le Barreau en deux mots
- ➔ Guide sur les conflits d'intérêts
- ➔ Résumé du rapport du Comité du Barreau sur l'avenir de la profession (versions française et anglaise)
- ➔ Dépliants :
  - L'assurance protection juridique / Legal Protection Insurance
  - L'avocat et la faute professionnelle / Lawyers and Professional Malpractice
  - Comment acheminer une plainte relativement à l'exercice professionnel d'un avocat / How to File a Complaint Regarding a Lawyer's Professional Practice
  - Conciliation et arbitrage / Conciliation and Arbitration
  - Le Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec / The Barreau du Québec's Compensation Fund (Fonds d'indemnisation)
  - Les honoraires d'avocats et vous / Your Lawyers' Fees and You
  - L'inspection professionnelle, une affaire d'excellence ! / Professional Inspection to Ensure Excellence!
  - Le mandat : une bonne idée… pas seulement pour les autres / A Power of Attorney Mandate: A Good Idea… Not Just for Others
  - Mariage, séparation et divorce / Marriage, Separation and Divorce
  - La médiation civile et commerciale : une approche efficace / Civil and Commercial Mediation: An Efficient Settlement
  - La médiation familiale : pour arriver à une entente / Family Mediation: To Arrive at an Agreement
  - La planification fiscale et successorale / Planning Taxes and Succession
  - Que faire avec un papier de cour ? / What Do You Do With a "Court Paper"?
  - Le Registre des testaments du Barreau du Québec / The Barreau du Québec's Register of Wills
  - Vous et votre avocat / You and your Lawyer

LES PUBLICATIONS DU SERVICE DE LA FORMATION PERMANENTE

➔	Vol. 133	Développements récents en droit du divertissement (2000)
➔	Vol. 134	Développements récents en droit du travail (2000)
➔	Vol. 135	Développements récents en droit immobilier (2000)
➔	Vol. 136	Développements récents en droit des actionnaires (2000)
➔	Vol. 137	Développements récents en droit professionnel et disciplinaire (2000)
➔	Vol. 138	Développements récents en propriété intellectuelle (2000)
➔	Vol. 139	Développements récents en droit de l'environnement (2000)
➔	Vol. 140	Développements récents sur l'union de fait (2000)
➔	Vol. 141	Développements récents en droit familial (2000)
➔	Vol. 142	Les 25 ans de la Charte québécoise (2000)
➔	Vol. 143	Développements récents en droit civil (2000)
➔	Vol. 144	Développements récents en matière d'accidents d'automobile (2000)
➔	Vol. 145	Développements récents en droit de la faillite (2000)
➔	Vol. 146	Les mandats en cas d'inaptitude : une panacée? (2001)

- Vol. 147 Développements récents en droit des assurances (2001)
- Vol. 148 Développements récents en droit de la santé et sécurité (2001)
- Vol. 149 Développements récents en droit administratif (2001)
- Vol. 150 Développements récents en droit municipal (2001)
- Vol. 151 Développements récents en droit de l'éducation (2001)

LES MÉMOIRES DU SERVICE DE RECHERCHE ET DE LÉGISLATION

- Mémoire sur le projet de loi 86 – *Loi sur la police*, avril 2000
- Mémoire sur la *Loi sur la normalisation juridique des nouvelles technologies de l'information* (avant-projet de loi), août 2000
- Mémoire sur « *L'immigration au Québec 2001-2003 : un choix de développement* », août 2000
- Mémoire sur le projet de loi 122 – *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et le Code des professions*, août 2000
- Mémoire sur le projet de loi C-31 intitulé « *Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutées ou en danger (résumé)* », août 2000
- Mémoire intitulé « *Pour une politique élargie sur les victimes à la Commission québécoise des libérations conditionnelles* », septembre 2000
- Mémoire sur le document de consultation intitulé « *La révision de la procédure civile* », septembre 2000
- Mémoire sur le recours collectif en Cour fédérale du Canada, octobre 2000
- Mémoire sur le projet de loi 173 – *Loi sur la sécurité civile*, février 2001
- Mémoire sur le projet de loi 182 – *Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives*, février 2001

LES PUBLICATIONS DU SERVICE DES GREFFES

- Arbitrage – jugements des tribunaux judiciaires
- Arbitrage – extraits de sentences arbitrales
- Comité d'accès à la profession – recueil jurisprudentiel
- Comité du Fonds d'indemnisation – documentation législative et jurisprudentielle

LES PUBLICATIONS DE L'ÉCOLE DU BARREAU

- Dépliants « Transition entre apprentissage et profession »
- Dépliants « Expérience du maître de stage »
- Dépliants « Le stage : une dépense admissible »
- Guide du maître de stage
- Guide du stagiaire
- Guide de recherche d'emploi
- Collection de droit :
  - Éthique, déontologie et pratique professionnelle
  - Preuve et procédure
  - Personnes, famille et successions
  - Responsabilités
  - Obligations et contrats
  - Contrats, prescription, sûretés et publicité des droits
  - Droit public et administratif
  - Droit du travail
  - Droit des affaires, faillite et insolvabilité
  - Droit pénal (Procédure et preuve)
  - Droit pénal (Infractions, moyens de défense et sentence)
- Collection des habiletés :
  - Théorie d'une cause
  - Rédaction
- Représentation
- Négociation
- Lexique français et anglais de procédure civile

LES PUBLICATIONS DE LA FONDATION DU BARREAU

- Rapport portant sur l'humanisation du droit de la famille
- Feuilles explicatives sur le déroulement d'une instance en divorce ou en séparation
- Fascicules « Vos droits, vos affaires »
- Dépliant d'information s'adressant aux personnes appelées à témoigner devant la Cour en matière civile
- Deux brochures réalisées en collaboration avec la Société Elizabeth Fry concernant leur programme « Vols à l'étalage », l'une au profit de la clientèle et l'autre au profit des juges et des avocats chargés de l'appliquer

partie 4

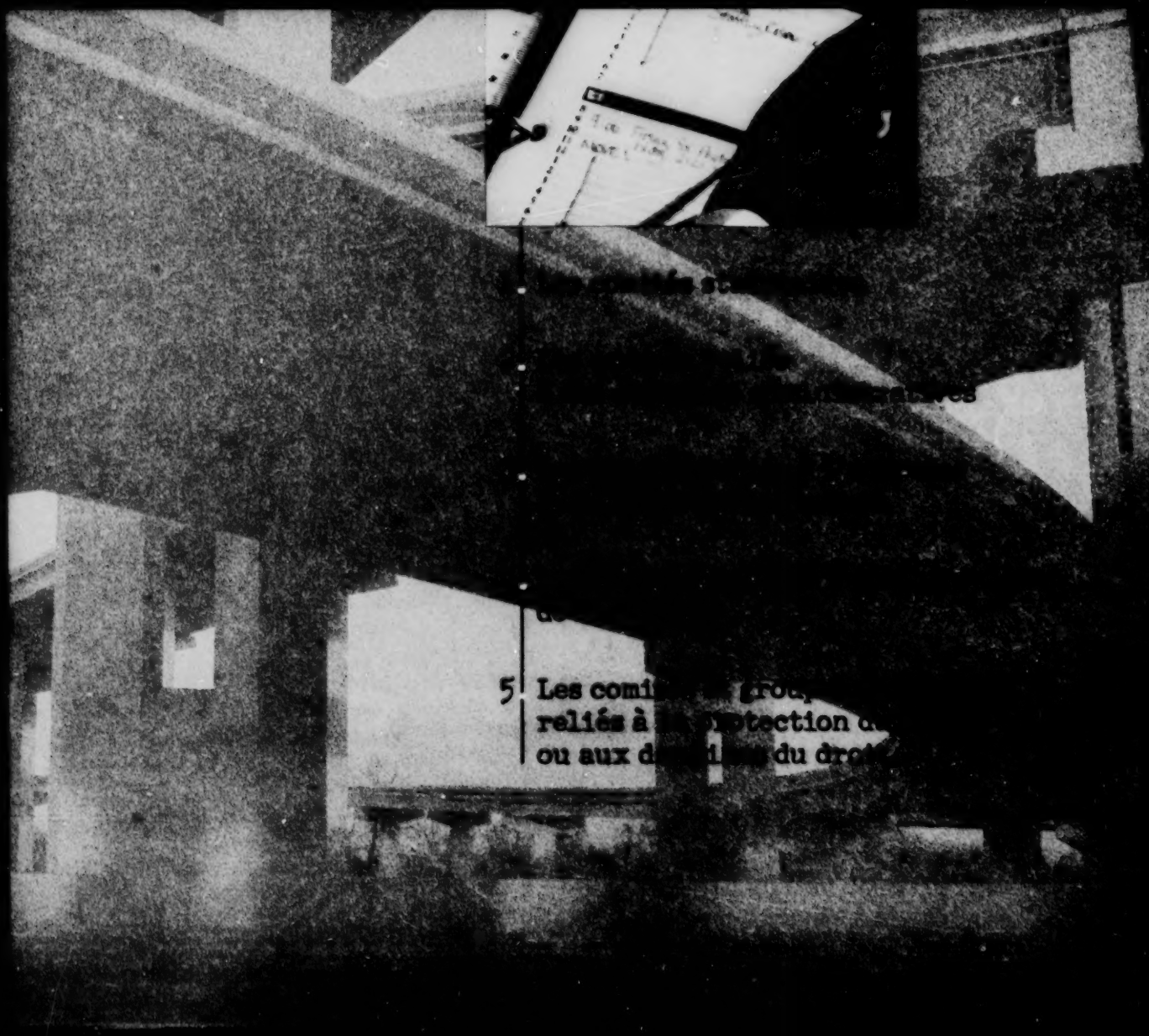

1•Les comités statutaires

1.1 Comité d'accès à la profession

a) Formation

1973

b) Membres

Me André Roy, président
Me Charles E. Bertrand
Me Yvan Biron
Me Charles Laflamme
Me Anne Lessard
Me Georges Letendre
Me Line Ouellet
Me Bernard Synnott
Me Dominique Wilhelmy
Me Erick Vanchestein, secrétaire

c) Nombre de séances

Une séance préparatoire et douze audiences.

d) Rapport

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

Candidats référés au comité	131	146
Candidats admissibles sans convocation	105	103
Candidats convoqués à une audition	26	43
Candidats admissibles après audition	13	31
Candidats admissibles sous conditions	4	1
Candidats inadmissibles	4	4
Désistements	2	4
Candidats devant suivre des cours sur la réforme du *Code civil*	3	3

1.2 Comité de discipline

a) Formation

C.G. 03/06/67

b) Membres

Présidents nommés par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Louise-Hélène Sénécal
(démission le 15 novembre 2000)
Me Réjean Blais *(nommé le 15 novembre 2000)*

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Michèle Cohen
Me Brigitte Deslandes
Me Guy Godreau
Me William Hartzog
Me Paul Laflamme
Me Mireille Larouche
Me Nicole L'Escadres
M. le bâtonnier Jean Pâquet

Membres désignés par le Conseil général

Montréal

Me François Barette
Me Pierre Barsalou
Me Marc Boivin
Me Christiane Brizard
Me Doreen Brown
Me Michel Caron
Me Marie-Josée Champagne
Me France Charbonneau
Me Denyse Charest
Me Louis Coallier
Me Michèle Cohen
(nommée présidente suppléante le 15 novembre 2000)
Me Roger Coulombe
Me Robert J. Cowling
Me Louis-Paul Cullen
Me Sidney Cutler, c.r.
Me Lewis M. Cytrynbaum
Me Jean-Claude Danis
Me Luc Deshaies
Me Martin Desrosiers
Me José P. Dorais
Me Marc-André Fabien
Me Marie Gaudreau
Me Luc R. Gervais
Me Lawrence Glazer
Me Michael Goodhue
Me Guylaine Henri
Me Léonard Kliger
Me Nicole Laflamme
Me Hélène Leduc
Me Jean-François Lehoux
Me Zavie Levine
Me Sylvain Lussier
Me Élaine Marchand
Me Joël Mercier
Me Donald Michelin
Me Claude Nadeau

Me Howard Nemeroff
Me Joachin Normand *(démission le 16 février 2001)*
Me Mark Paci
Me Richard Paquette
Me Jean-Luc Pétrin
Me Mireille Pinard
Me Gilbert Poliquin
Me Claudine Roy
Me André Royer
Me Denis Sauvé
Me Roger P. Simard
Me Alan M. Stein
Me Claude St-Hilaire
Me Christian M. Tremblay
Me Jean Tremblay
Me Paul Veillette
Me Dominique Wilhelmy
Me David H. Wood
Me John Georges Wurtele
Me Pierre Zemaitis

Québec

Me Michel Beaupré
Me Pierre C. Bellavance
Me Jean-François Bienjonetti
Me Reynarld Brochu, lld, c.r.
Me Marie-Josée Brodeur
Me Michelle Carignan
Me Jacques Casgrain
Me Claire Delisle
Me Christian Drolet
Me Jean-Marc Dufour
Me Pierre Giroux
Me Odette Lacroix *(démission le 2 octobre 2000)*
Me Linda Lavoie
Me Jean-Guy Lebel
Me Jean H. Lemire
Me Serge Létourneau
Me Denis Matte
Me Line Ouellet
Me Suzanne Ouellet
Me Elisabeth Pinard
Me Henri Renault
Me Michel Roberge
Me Judith Rochette
Me Guy G. Roy
Me Jean-Guy Roy
Me François Samson
Me Michèle Thivierge

Autres régions

Me Charles Belleau
Me Paul Charlebois
Me Paul Dunnigan
Me Nicole Gibeau
Me Paul LeBoutillier
Me Noé Leclerc
Me Stéphane Lécuyer
Me Rose-Marie Millar
Me Albert Prévost
Me Steve Reimnitz, c.r.
Me Isabelle Roy
Me Reine-Marie Roy
Me Guy Saint-Aubin
Me Chantal Sauriol
Me Danielle Turcotte

Secrétaire désigné par le Conseil général

Me Erick Vanchestein

c) Nombre de séances

Deux cent cinq (148 à Montréal, 45 à Québec et 12 en région).

d) Rapport

Le Comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et est saisi de toute plainte formulée contre un avocat pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou de la *Loi sur le Barreau*, en autant que la plainte respecte la forme et le contenu prescrits par le *Code des professions*. Durant l'année 2000-2001, le Comité de discipline a été saisi de deux requêtes en radiation provisoire et a vu 13 de ses décisions portées en appel : 11 devant le Tribunal des professions et deux faisant l'objet d'une requête en révision judiciaire à la Cour supérieure. Pendant cette période, le directeur général a transmis 26 avis de radiation à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du *Journal du Barreau*, ainsi qu'aux directeurs des services judiciaires de chaque palais de justice.

PLAINTES DÉPOSÉES DU 1er AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001

Syndic du Barreau du Québec	81	60	12	9
Syndic ad hoc suite à la révision (art. 123.3 C.P.)	3	1	1	1
Plaignant privé	14	13	0	1
Total	**98**	**7**		

DÉCISIONS RENDUES DU 1er AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001

Sur la culpabilité	92
Sur la sanction	77
Total	**169**

SANCTIONS IMPOSÉES DU 1er AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001

Période de radiation de trois mois et moins	15
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	13
Période de radiation d'un an à cinq ans	14

SANCTIONS IMPOSÉES DU 1er AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001	
Période de radiation de six ans à neuf ans	3
Radiation permanente	1
Amende de 600 $ et moins	25
Amende de plus de 600 $	29
Réprimande	21
Ordonnance de remboursement	9

ÉVOLUTION DES DOSSIERS DU 1er AVRIL 2000 AU 31 MARS 2001	
Dossiers actifs au 1er avril 2000	149
Dossiers ouverts pendant l'année	98
Dossiers fermés pendant l'année	74
Dossiers actifs au 31 mars 2001	173

1.3 Comité des équivalences

a) Membres

Me Robert Mongeon, président
Me Marie Ange Alcindor-Coulanges
Me Charles Belleau
Me Jacques Bissonnette
Me Doreen Brown
Me Marcel Dubé
Me Christianne Dubreuil
Me Philippe Fortin
Me Dominique Goubau
Me Pierre-Gabriel Jobin
Me Pierre Nollet
Me Pierre Chagnon, secrétaire

b) Nombre de séances

Neuf

c) Rapport

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec ou du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996. Le comité a tenu neuf réunions au cours desquelles il a reçu 47 candidats pour une recommandation d'équivalence. Nous avons reçu environ 1 038 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec. De ce nombre, 273 envois de documentation ont été faits.

Ce même comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année en cours, la tenue des examens a eu lieu les 23, 25, 27 et 30 octobre 2000.

Enfin, il incombe à un sous-comité du Comité des équivalences de conseiller les anciens avocats qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Trente ex-avocats ont été reçus par le sous-comité, qui s'est réuni dix fois, et se sont vus conseiller soit des cours, soit un programme de lectures dirigées.

1.4 Comité consultatif du Fonds d'études juridiques

a) Membres

L'honorable Jules Allard, j.c.s., président
Me Hélène Bissonnette, Barreau de Longueuil
M. Pierre Boudreault, nommé par l'Office des professions du Québec
Me Francis Gervais, vice-président du Barreau
M. le bâtonnier Denis Jacques, bâtonnier sortant
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
Me Michel A. Pinsonnault, bâtonnier de Montréal
Me Clément Samson, bâtonnier de Québec
Me Jacques Houle, secrétaire

b) Nombre de séances

Aucune

c) Rapport

En vertu de la *Loi sur le Barreau*, le Fonds d'études juridiques (FE.J.) doit promouvoir la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridique ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Malheureusement, depuis plusieurs années les programmes de subventions et de bourses de perfectionnement ont été annulés compte tenu de la baisse dans le niveau de revenus du Fonds d'études juridiques. Cela explique pourquoi le Comité consultatif du Fonds d'études juridiques, dont le mandat premier est d'examiner les demandes de subvention, ne s'est pas réuni cette année.

1.5 Comité de la formation des avocats

a) Formation

C.G. 16/06/00

b) Membres

Représentants du Barreau nommés par le Conseil général

Me Jacques Lemay, président du Comité de la formation des avocats
Me François Fontaine, président du Comité de la formation professionnelle

Représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Me Jacques Frémont, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal
Me Jacques L'Heureux, professeur à l'Université Laval et à l'École du Barreau

Représentant du ministère de l'Éducation nommé par le ministre

M. Francesco Arena, direction générale de l'enseignement et de la recherche

Secrétaire du comité

Me Louis Lapointe

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Les échanges au sein de ce comité ont principalement porté sur la qualité relative des candidats admis dans les facultés de droit, sur la promotion de la profession d'avocat et sur l'incidence de ces facteurs dans le recrutement des meilleurs candidats en provenance des collèges ainsi que sur le placement des stagiaires.

1.6 Comité de la formation professionnelle

a) Formation

C.G . 16/06/00

b) Membres

Me François Fontaine, président
Me Catherine La Rosa, vice-présidente
Me Giuseppe Battista
Me Charles Belleau
Me Joëlle Boisvert
Me Pierre-Yves Boisvert
Me Claude Bouchard
Me Francis Gervais
Me Nicole Gibeau
Me Carleton Monk
Me Isabelle Roy

Autres participants

Me Louis Lapointe
Me François Tôth

b) Nombre de séances

Vingt et une séances et une audition.

c) Rapport

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École du Barreau au sujet de laquelle il rend compte au Comité administratif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Il établit des politiques nécessaires à l'atteinte de ses objectifs dans le respect de sa mission. Il veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées et il supervise le stage qui fait partie intégrante de la formation. Ces étapes préparent le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128 de la *Loi sur le Barreau*).

À la suite d'une décision du Comité de la formation professionnelle, le nombre de journées d'évaluation formative dans le secteur Rédaction a été augmenté dans le but de renforcer cette habileté chez les étudiants. Les commentaires des professeurs ainsi que des étudiants ont été d'ailleurs très positifs à cet égard.

1.7 Comité de l'inspection professionnelle

a) Formation

C.G. 1977-017 (01/04/77)
C.A. 1980-105 (26/06/80)
C.A. 1981-307 (09/01/81)

b) Membres

Me François Daviault, président
Me Peter Bradley (*jusqu'au 1er mai 2000*)
Me Michel Caron
Me C.-François Couture (*depuis le 16 juin 2000*)
Me Pierre Lestage
Me Jean Nadeau
Me Errol Payne (*depuis le 26 octobre 2000*)
Me Francine Pharand
Me Denise Synnott
Me Kenneth Zigby
Me William Dufort, secrétaire

Inspecteurs

Me Dominique Audet (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Jean R. Barbès
Me Jean L. Beauchamp (*depuis le 27 septembre 2000 *)
Me Claude Blouin
Me Jacques Bouchard (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Jean-Pierre Bousquet
Me Gilles Charpentier (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Pierre Desaulniers
Me François Doré
Me Monique Dupuis
Me Gaston Gauthier (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me André Godin (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Suzanne Guillet (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Pierre Latulippe
Me Georges E. Laurin
Me Madeleine Lemieux (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Jean-Michel Montbriand (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Charles Morisset
Me Jocelyne Pépin (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Diane Poirier (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Claude Quidoz (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Denise Roy (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Carole St-Jean (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Jocelyne Tremblay
Me Serge D. Tremblay
Me Thierry Usclat (*depuis le 27 septembre 2000*)
Me Louis-Marie Vachon

c) Nombre de séances

Douze

d) Rapport

Le comité dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession utilise son Guide d'*auto-évaluation* ainsi que ses programmes de visites d'inspection professionnelle régulières pour aider les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. C'est ainsi que 802 cabinets regroupant 1 770 avocats ont pu bénéficier de recommandations visant à accroître leur efficacité.

Le comité continue d'offrir sa procédure de démarrage de bureau à tous les avocats qui en font la demande. Au cours du dernier exercice, ce service a été offert, gratuitement, à 24 avocats. Le programme sera maintenu au cours du prochain exercice.

Il existe des avocats dont les difficultés nécessitent une intervention plus soutenue de la part du Comité de l'inspection professionnelle. Ainsi, quatre dossiers d'enquête spéciale étaient encore actifs au début du présent exercice, au cours duquel le comité a ordonné la tenue de huit nouvelles enquêtes spéciales. Cinq dossiers ont connu leur dénouement et les recommandations du Comité de l'inspection professionnelle ont été acheminées au Comité administratif comme l'exige le *Règlement sur la procédure du Comité de l'inspection professionnelle des avocats*. Sept dossiers sont encore actifs.

Le Comité de l'inspection professionnelle a adopté un nouveau « *Guide d'auto-évaluation* », en français et en anglais, ainsi qu'un nouveau formulaire « *Rapport de l'inspecteur après une visite* » beaucoup plus précis qui permettront d'augmenter de façon significative la pertinence de ses interventions. Ces formulaires ont été adaptés au nouveau *Règlement sur les normes de tenue des dossiers et de domicile professionnel des avocats*, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2001.

Quant au *Règlement sur la procédure du Comité de l'inspection professionnelle*, les démarches visant à faire débloquer les demandes de modifications législatives et réglementaires proposées par le Barreau en 1993 se sont poursuivies et il y a bon espoir que ce dossier connaisse son dénouement au cours du prochain exercice.

Le Comité de l'inspection professionnelle a procédé au lancement de la *Liste de contrôle en matière de Droit de la famille*. Ce document s'ajoute à la *Liste de contrôle en matière de Droit pénal* publié l'an dernier. Au cours du prochain exercice, le comité assurera la mise à jour de ces deux documents et étudiera la possibilité d'en produire de nouveaux. On se souvient que ces deux documents ont été préparés par la « Law Society of British Columbia » qui a autorisé le Barreau du Québec à les traduire et à les adapter au droit québécois.

Au cours du dernier exercice, le Comité de l'inspection professionnelle a procédé au recrutement de 15 nouveaux inspecteurs dont plusieurs ont acquis une solide expérience dans des domaines de pratique dans lesquels les inspecteurs agissant déjà pour le comité étaient moins à l'aise. Ainsi, le dynamisme des nouveaux venus et l'expérience des autres déjà en poste feront de l'équipe actuelle des inspecteurs la plus remarquable de l'histoire du Barreau du Québec.

Le comité s'est également donné comme mission de venir en aide aux avocats plus âgés qui éprouvent ou risquent d'éprouver, d'ici quelques années, des difficultés au niveau de leur pratique. Un questionnaire a été expédié à tous les avocats âgés de 50 ans et plus et les résultats de ce sondage ainsi que les suites que compte y donner le comité seront connus au cours du prochain exercice.

Le Comité de l'inspection professionnelle continuera d'encourager les avocats du Québec à participer pleinement au virage technologique qui donne un accès immédiat à tellement d'information essentielle aux praticiens, dont le REJB notamment.

1.8 Comité des requêtes

a) Formation

C.G. 16/08/84

b) Membres

Me Marcel Bélanger, c.r.
Me Casper M. Bloom, c.r.
Me Rolland Boudreau, c.r.
Me François Bousquet
Me Virgile Buffoni
Me Raymond Clair
Me Benoît Emery
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r.
Me Pierre Gagnon
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Francis Gervais, vice-président du Barreau
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
Me Vincent Gingras
M. le bâtonnier Denis Jacques
Me Philippe J. Laurin
Me Thomas-A. Lavin
Me Pierre Legendre
Me Louise Lussier-Gardner
M. le bâtonnier Claude Masse
Me Pierre Mazurette, c.r.
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
Me Raymond Nepveu
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier
Me Pierre Paradis
Me Michel A. Pinsonnault, bâtonnier de Montréal
Me Nicolas Plourde
Me André Reinhardt
Me Jean Saint-Onge
Me Line Samoisette
Me Clément Samson, bâtonnier de Québec
Me Claude Savoie
Me Yves St-Arnaud
Me Richard Wagner
Me Erick Vanchestein, secrétaire

c) Nombre de séances

Vingt-cinq

d) Rapport

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité administratif, le Comité des requêtes entend les demandes d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de la formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger, le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Le greffe du Comité des requêtes a ouvert au total 197 dossiers et de ce nombre, seulement 41 ont été saisis pour audition auprès du Comité des requêtes.

Le Comité administratif du 1er décembre 1999 a formé un comité de travail du Comité des requêtes, composé de Mes Francis Gervais, Michel A. Pinsonnault, François Bousquet et Erick Vanchestein qui agit en tant que secrétaire. Ce comité analyse le mode de fonctionnement du Comité des requêtes afin d'en dresser le diagnostic et de proposer des améliorations.

COMITÉ DES REQUÊTES		
Nombre de séances	24	25
Requêtes en inscription ~ en vertu de l'article 67 L.B.	1	~
Requêtes en réinscription ~ en vertu : de l'article 65.3 L.B.	12	2
de l'article 70 L.B.	2	3
des articles 70 et 72 L.B.	5	6
de l'article 70 (122.2) L.B.	9	2
de l'article 74 L.B.	~	~
de l'article 122 L.B.	11	8
Requêtes en appel ~ en vertu de l'article 48 L.B.	2	14
Convocations ~ en vertu de l'article 55.1 C.P.	3	6
Total des dossiers saisis pour audition	**45**	**41**

1.9 Comité de révision des plaintes

a) Formation

C.G. 27/10/94

b) Membres

Me C. François Couture, président
(jusqu'en octobre 2000)
Me Charles E. Bertrand, président *(depuis octobre 2000)*
Me André P. Casgrain
Me Jacques Chandonnet
Me France Desroches
Me Gabriel Gaudet
Mme Hélène Gaudet-Chandler
M. Roger Jean
M. Georges M. Koutchougoura
Me Anne Robert-Payne
Mme Jeannine Pelland
Me Leonard E. Seidman
Mme Jeannine Tellier-Cormier

c) Rapport

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

Demandes de révision totales	152	196
Demandes de révision Montréal	96	110
Demandes de révision Québec	56	86
Avis rendus	103	159
Avis négatifs	92	143
Avis positifs	3	3
Compléments d'enquête	7	6
Désistements	1	6
Absence de juridiction	0	0

2•Les comités reliés à des activités administratives

2.1 Comité des finances

a) Membres

Me Francis Gervais, président et vice-président du Barreau du Québec

Me Pierre Gauthier, directeur général

Me Jacques Houle, directeur général adjoint

Me Pierre Mazurette, c.r., Saguenay/Lac Saint-Jean

Me Michel A. Pinsonnault, bâtonnier de Montréal

Me Clément Samson, bâtonnier de Québec

M. Pierre Beauchamp, directeur du Service des finances

b) Nombre de séances

Dix

c) Rapport

Le rôle du Comité des finances consiste à coordonner la préparation du budget et à en évaluer les résultats. Le comité a présenté ses recommandations au Comité administratif le 21 mars 2001. Ces recommandations ont été entérinées par le Conseil général, à Québec, le 22 mars 2001 (voir les États financiers).

2.2 Comité de nomination de la Médaille et des Mérites du Barreau

a) Formation

C.A. 17/08/00

b) Membres

M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r., président

Me Pierre Mazurette, c.r., Saguenay/Lac Saint-Jean

Me Michel A. Pinsonnault, bâtonnier de Montréal

Me Clément Samson, bâtonnier de Québec

Me Julie Brunelle, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a eu pour mandat, dans un premier temps, de revoir l'ensemble des règles d'attribution des différents prix octroyés par le Barreau du Québec afin de les uniformiser et de les rendre plus cohérentes entre elles. De nouvelles règles relatives à la Médaille et aux Mérites du Barreau du Québec ont ainsi été adoptées à la séance du Comité administratif du 18 janvier 2001.

Le Comité de nomination a par la suite recommandé au Comité administratif les noms de récipiendaires de la Médaille et des Mérites du Barreau.

2.3 Comité organisateur du Congrès 2000

a) Membres

Me Bernard Synnott, Barreau de Montréal, président

Me Denis Jacques, bâtonnier du Québec

Me Gene Assad, Barreau de Hull

M. Pierre Beauchamp, directeur des Finances, Barreau du Québec

M. Léon Bédard, directeur des Communications, Barreau du Québec

Mme Gracieuse Bujold, agente de relations publiques, Barreau du Québec

Me Pierre Chagnon, directeur de la Formation permanente, Barreau du Québec

Me Pierre Gagnon, Barreau de Québec, président sortant

Me Pierre Gauthier, directeur général, Barreau du Québec

Me Sophie Gauthier, Barreau de Québec

M. Yves Gougeon, responsable de la publicité dans le *Journal du Barreau*

Me Claude G. Leduc, Barreau de Montréal

Me Michèle Moreau, Barreau de Montréal

Me Julie Ouimet, Barreau des Laurentides-Lanaudière

M. François Racine, coordonnateur des Services auxiliaires, Barreau du Québec

Me Isabelle Roy, Barreau de Laval

Me Nathalie Roy, adjointe au bâtonnier du Québec

Me Suzanne Vadboncoeur, directrice de la Recherche et législation, Barreau du Québec

b) Nombre de séances

Huit

c) Rapport

C'est au Mont-Tremblant, les 1er, 2 et 3 juin 2000, à l'extérieur des grands centres, dans un décor magnifique que plus de 700 congressistes s'étaient réunis pour découvrir les pistes d'avenir.

Pistes de discussion et de réflexion fondamentales : la plénière d'ouverture « *L'impact de la Charte canadienne des droits et libertés* » a donné le coup d'envoi à ce congrès.

Pistes de qualité au niveau de la formation : près de 50 ateliers en passant « *du logiciel du calcul des pensions alimentaires* » aux « *conseils pour faire affaires à l'étranger* ».

Les nombreuses activités récréo-touristiques ont donné le choix aux participants d'emprunter les pistes les plus diversifiées du sport à la gastronomie sans oublier la piste du plaisir incontournable au Grand Manitou qui a connu un succès sans précédent.

La remise de la Médaille du Barreau à l'honorable Louis LeBel, des Mérites à Mes Casper Bloom, Georges Emery et Jacques Lemay et du Prix Christine Tourigny à l'honorable Lise Gaboury ont également été des grands moments de ce congrès.

Enfin, la soirée de clôture a atteint les sommets alors que Dame Nature nous a permis de tenir notre réception à l'extérieur et que Jean-Pierre Ferland offrait un spectacle à la hauteur du Mont-Tremblant « grandiose et inoubliable ».

2.4 Comité des résolutions

a) Formation

C.A. 27/04/00

b) Membres

M. le bâtonnier élu Ronald Montcalm, c.r.

Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau

Me Michel A. Pinsonnault, bâtonnier de Montréal

Me Clément Samson, bâtonnier de Québec

Me Nicole Gibeau, présidente de l'Association des avocats et avocates de province

Me Chantal Chatelain, présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal

Me Dominique Pagé, président du Jeune Barreau de Québec

Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation du Barreau

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Ce comité a pour mandat de statuer sur la recevabilité des résolutions soumises au vote de l'assemblée générale annuelle des membres. Aucune résolution n'a été présentée dans le délai prévu par les règles de présentation adoptées par le Comité administratif.

2.5 Comité sur la Revue du Barreau

a) Formation

C.G. 05/10/40

b) Membres

Me Claude Champagne, président *(jusqu'à son accession à la magistrature en juin 2000)*

Me Michel Deschamps, président

Me Jean-Denis Archambault

Me Pierre-André Côté

Me Pierre Giroux

Me Jean-Claude Hébert

Me Micheline Huard

Me Louise Poudrier LeBel

Me Alain-Robert Nadeau

Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Ce comité permanent voit à stimuler la collaboration littéraire de la communauté juridique, à recevoir les textes, les évaluer et décider de leur publication. De concert avec les Éditions Yvon Blais inc., le comité a coordonné la publication de six articles et de six chroniques, échelonnés sur les deux numéros de l'année 2000. Depuis trois ans, la *Revue du Barreau* n'est envoyée qu'aux avocats qui en font la demande. Par ailleurs, le comité réitère son invitation aux membres de la communauté juridique à lui soumettre des textes d'intérêt général.

3 • Les comités reliés à l'exercice de la profession d'avocat

3.1 Comité accréditeur en médiation civile et commerciale

a) Formation

C.A. 25/10/99

b) Membres

Me Gilles Gaumond *(jusqu'à sa nomination à la magistrature le 15 novembre 2000)*

Me Denis F. Gauthier

Me Richard J. McConomy

Me Paul Michaud *(nommé le 7 décembre 2000)*

Me Chantale Beaudin, secrétaire *(nommée le 17 août 2000)*

Me Julie Brunelle, secrétaire *(démission le 17 août 2000)*

c) Nombre de séances

Six

d) Rapport

Ce service s'inscrit dans la continuité du projet-pilote de conciliation à la Cour supérieure pour lequel le Barreau avait déjà accrédité 250 médiateurs. Le rôle du Barreau, dans le cadre de ce service, est d'assurer la formation et l'accréditation des médiateurs conformément aux conditions d'accréditation adoptées par le Conseil général le 18 juin 1999.

À ce jour, il y a au Barreau du Québec 574 médiateurs accrédités sous engagement en médiation civile et commerciale. Depuis avril 2000, 128 nouveaux médiateurs ont été accrédités et 12 accréditations définitives ont été accordées.

NOMBRE TOTAL DE MÉDIATEURS PAR BARREAU DE SECTION

Abitibi-Témiscamingue	01	8	9	0
Arthabaska	02	6	8	0
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	03	11	13	0
Bedford	04	15	16	0
Hull	05	11	28	1
Laurentides-Lanaudière	06	31	43	0
Montréal	07	193	225	8
Québec	08	60	84	0
Richelieu	09	15	21	1
Saint-François	10	25	31	1
Saguenay/Lac Saint-Jean	11	23	25	0
Mauricie	12	10	12	0
Côte-Nord	13	0	3	0
Longueuil	14	19	30	0
Laval	15	19	26	1
Total		**446**	**574**	**12**

3.2 Comité accréditeur en médiation familiale

a) Formation

C.A. 29/03/94

b) Membres

Me Danielle Lambert

Me Sylvie Matteau

Me Benoît Rioux

c) Nombre de séances

Huit

d) Rapport

À ce jour, il y a 490 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec dont 311 ont reçu une accréditation définitive et 179 une accréditation sous conditions. Au cours du dernier exercice, 74 avocats ont reçu une accréditation en médiation familiale répartie comme suit :

Abitibi-Témiscamingue	01	2	0	2
Arthabaska	02	2	1	5
Bas Saint-Laurent/Gaspésie	03	6	1	2
Bedford	04	0	0	0
Hull	05	6	0	11
Laurentides-Lanaudière	06	5	4	11
Montréal	07	15	10	56
Québec	08	5	1	33
Richelieu	09	4	1	9
Saint-François	10	2	0	9
Saguenay/Lac Saint-Jean	11	0	0	3
Mauricie	12	1	2	5
Côte-Nord	13	0	0	4
Longueuil	14	2	1	16
Laval	15	2	1	10
Total		**52**	**22**	**176**

Le Comité accréditeur a également traité et accordé 123 demandes de prolongation de délai.

3.3 Comité des avocats de l'Administration et de l'Entreprise

a) Formation

C.G. 23/03/84

b) Membres

Me Gilles Legault, président
Me Martine Bergeron
Me Dorothée Biron
Me Jacques Casgrain
Me Rachel Journeault
Me Jean-René Laroche
Me Natalie Le Cavalier
Me Pierre Lecavalier
Me Luc Marchildon
Me Martine Noreau
Me Francis Tarte
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Nombre de séances

Six plénières et une dizaine de réunions de groupes de travail.

d) Rapport

L'an dernier, le comité a présenté des recommandations qui visaient des modifications au *Code de déontologie des avocats* et la mise en place d'une dynamique d'information de la part du Barreau auprès des membres œuvrant hors la pratique privée. Ces propositions ont été soumises au Comité administratif du Barreau qui en a saisi le Comité de déontologie et le Service de recherche et de législation du Barreau du Québec. Le comité a poursuivi ses travaux et suggéré de former un groupe de discussion conjoint avec le Comité de déontologie. Ces rencontres débuteront en avril 2001.

Le comité a fait également l'examen du *Rapport sur l'avenir de la profession* et discuté sur l'avenir de la profession « hors pratique privée ».

Les membres du comité visent à identifier les besoins des avocats en administration et en entreprise eu égard au Barreau du Québec, à la formation universitaire et à la formation continue et plus particulièrement sur les formations reçues et leurs adéquations pour travailler en entreprise, en contentieux ou comme avocat du gouvernement. Les travaux se poursuivent.

3.4 Comité des avocats de la pratique privée

a) Formation

C.G. 03/06/77

b) Membres

Me Raymond Lavoie, Québec, président
Me Richard Barbeau, Montréal
Me Claude Bédard, Abitibi-Témiscamingue
Me Serge Bernier, Arthabaska
Me Hélène Bissonnette, Longueuil
Me Claude Blanchard, Richelieu
Me Paul Charlebois, Hull
Me Réjean Dubé, Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Me Jean-Claude Dufour, Côte-Nord
Me Jocelyne Duplessis, Mauricie
Me Myriam Lachance, Saint-Francois
Me Dominique Lavin, Bedford
Me Yves Majeau, Laval
Me Richard Poitras, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Claudette Vincelette, Laurentides/Lanaudière
Me Robert Primeau, secrétaire
Me Hélène Maillette, adjointe au secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq séances du comité plénier, quatre séances du comité exécutif et trois séances du comité plénier élargi.

d) Rapport

Le Comité des avocats de la pratique privée a complété cette année la négociation d'un nouveau Tarif d'aide juridique avec les représentants du Ministère de la justice du Québec.

Comme lors de la préparation des demandes, les membres du comité et les représentants des associations d'avocats ont été tenus au courant de toutes les étapes du processus de négociation.

Les objectifs prioritaires en matières matrimoniale et criminelle ont été atteints. Le résultat des consultations menées par les membres du comité auprès des avocats de toutes les sections ainsi qu'auprès des membres des associations a été unanime. Le consensus parmi les avocats fait état de la meilleure négociation depuis les débuts du système d'aide juridique.

L'entente, d'une durée de cinq ans, a déjà une année complétée compte tenu de la rétroactivité au 1er avril 2000. Le Comité des avocats de la pratique privée s'affaire à s'assurer de l'application intégrale de cette nouvelle entente et commence déjà à identifier certaines améliorations qui devront être apportées lors d'une prochaine négociation.

3.5 Comité sur les bourses et les stages internationaux

a) Formation

C.A. 29/08/91

b) Membres

Me Luc Béliveau
Me Liette Dubuc
Me Julie Rochette
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Nombre de séances

Aucune

d) Rapport

Les restrictions budgétaires des partenaires gouvernementaux dans le programme d'échanges ont obligé le comité à suspendre ses activités de sélection de candidats québécois, ceux-ci étant, pour la plupart, peu ou non admissibles aux critères d'accessibilité au soutien financier et, de ce fait, dans l'obligation d'assumer un séjour de travail à l'étranger sans possibilité de recevoir une quelconque compensation financière.

3.6 Comité de déontologie

a) Formation

C.A. 04/06/66

b) Membres

Me Pierre Cimon, président
Me Alfred Bélisle
Me André Bois
Me François Handfield
Me Dominique Larochelle
Me Yves-Marie Morissette
Me François Perron
Me Johanne Roy (*jusqu'à sa nomination à la magistrature en novembre 2000*)
Me Philip Shaposnick
Me Pierre Bernard, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le Comité de déontologie a pour fonction d'agir comme comité aviseur auprès du Barreau et des avocats en matière d'éthique professionnelle.

Sa tâche consiste à émettre des opinions en matière de déontologie, à répondre à des consultations soumises par les instances du Barreau et à se pencher sur différents rapports ou projets de modifications législatives ou réglementaires comportant des implications au niveau de la déontologie professionnelle.

C'est ainsi qu'au cours de l'année le comité a complété la réflexion qui lui avait été demandée sur la question de la multidisciplinarité. Le rapport vient d'être acheminé au Comité administratif tout récemment.

Le comité a également eu à donner son opinion à la Direction générale concernant un rapport de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur des questions de nouvelles technologies et de déontologie professionnelle. Il a émis aussi différentes opinions relatives à divers aspects de la pratique des avocats.

À différentes occasions au cours de l'année, le Comité a été sollicité pour donner son avis sur des rapports ou initiatives de groupes d'avocats suggérant des modifications ou additions au *Code de déontologie*. Les rapports sur ces questions ont été acheminés à la Direction générale.

3.7 Comité sur l'exercice illégal de la profession

a) Formation

C.A. 06/11/96, 11/12/96 et 17/12/96

b) Membres

Me Jean-Jacques Gagnon, président, Montréal
Me Jean-Pierre Beauchamp, Laval
Me Michelle Beaupré, Saint-François
Me Maurice Boileau, Montréal
Me Stéphane Drouin, Laurentides-Lanaudière
Me Robert Dufresne, Abitibi-Témiscamingue
Me Louise Gallant, Côte-Nord
Me Régis Gaudreault, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Gaston Gauthier, Longueuil
Me Denys P. Godin, Mauricie
Me Thomas A. Lavin, Bedford
Me Mélanie Lenneville, Richelieu
Me Benoît Moulin, Bas Saint-Laurent/Gaspésie
Me Suzanne Paradis, Arthabaska
Me Richard Parent, Québec
Me Francine Pharand-Robillard, Hull
Me Normand Sauvageau, Laval

Comité exécutif sur l'exercice illégal

Me Jean-Jacques Gagnon, président, Montréal
Me Maurice Boileau, Montréal
Me Robert Dufresne, Abitibi-Témiscamingue
Me Régis Gaudreault, Saguenay/Lac Saint-Jean
Me Gaston Gauthier, Longueuil
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec
Me Suzanne Paradis, Arthabaska
Me Richard Parent, Québec
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Rapport :

Tous les efforts ont été faits pour réprimer l'exercice illégal dans les sections aux prises avec ce problème : 151 signalements ont été traités par le Barreau dont 39 par les sections. L'exécutif du comité a traité de sujets ponctuels par conférence téléphonique.

L'an passé, le comité avait débuté l'étude de la problématique de la pratique du droit dans les secteurs en concurrence qui donnent parfois ouverture à de la pratique illégale. Cette année, il a formé un groupe de travail dont le mandat est d'étudier les cas d'exercice illégal en droit de l'immigration. Ce groupe, composé d'avocats spécialisés en droit de l'immigration, a traité de façon prioritaire les cas de plus en plus nombreux d'exercice illégal de la profession d'avocat dans ce domaine. Il a recommandé au Comité administratif du Barreau du Québec de déposer des plaintes dans cinq dossiers.

3.8 Comité sur les femmes dans la profession

a) Formation

C.A. 06/03/91

b) Membres

Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier, présidente
Me Dominique Bélanger
Me Guylaine Boisvert
Me Simone Bonenfant
Me Sophie Bourque
L'honorable Carol Cohen, j.c.s.
Me Esthel Gravel
Me Denis Matte
Me Josée Noiseux
L'honorable Céline Pelletier, j.c.q.
Me Rajpattie Persaud
Me Marie Rinfret
Me Jean Saint-Onge
Me Louise Viau
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Dix

d) Rapport

Au cours de l'année, le Comité sur les femmes dans la profession a poursuivi ses activités de façon régulière.

La priorité face à la réflexion entreprise sur la question des congés parentaux relativement à des modalités de remplacement de revenu et autres modalités de support à l'occasion de la naissance d'un enfant a été maintenue. Beaucoup d'énergie a été consacrée en quête de financement pouvant être octroyé au comité pour mener à bien son projet de recherche. En novembre 2000, la Corporation de services acceptait enfin de contribuer à ce projet. Cette réponse positive a permis l'octroi d'un contrat de recherche. Le mandat visait à :

- dresser le profil de la clientèle-cible visée par la mise en place d'un régime de congés de maternité et parentaux, notamment par l'actualisation des données du Barreau du Québec;
- dresser l'inventaire des politiques de remplacement de revenu existantes en matière de congés de maternité et de congés parentaux de même qu'un relevé de la littérature sur le sujet (exemple : politiques gouvernementales, ordres professionnels).

Les membres du comité poursuivent leurs travaux pour identifier les pistes de solution à cette problématique.

Le comité a aussi produit des commentaires en vue des représentations du Barreau sur les projets suivants :

- *Loi sur l'assurance parentale* (projet de loi 140);
- *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne* (projet de loi 143);
- Projet de modifications au *Code des professions*.

La rencontre annuelle des représentantes régionales qui s'est tenue le 10 novembre 2000 a permis de constater la nécessité de poursuivre les travaux sur la question des congés parentaux et l'urgence d'intervenir dans ce dossier. Il s'agit vraiment d'une question prioritaire et le nombre croissant de femmes intégrant la profession, susceptibles d'être confrontées aux difficultés inhérentes reliées à la maternité rend le besoin encore plus pressant.

Les représentantes ont aussi souligné l'importance du maintien du Comité sur les femmes dans la profession et la nécessité de lui octroyer les ressources nécessaires à son bon fonctionnement.

Le besoin de procurer plus de support aux représentantes en région et d'avoir des contacts plus fréquents a aussi été clairement identifié par celles-ci. Au nombre des sujets mentionnés, le besoin de rappeler la déclaration de principe sur la conciliation « *travail-famille* » et de réitérer les engagements pris à cet égard en juin 1995 par le ministère de la Justice, les juges en chef des différentes cours et le Barreau s'est avéré très important.

Une attention particulière a aussi été portée sur l'attribution du Prix Christine Tourigny. Ce prix a été créé et octroyé pour la première fois en 1998. Il vise à honorer une ou un membre du Barreau du Québec ou une personne ayant déjà été membre du Barreau pour sa contribution exceptionnelle au sein de la profession juridique, notamment pour son excellence professionnelle, son engagement au sein de la profession, son engagement social et sa contribution à la progression des femmes dans la profession. Remis pour la première fois à l'honorable Christine Tourigny, ce prix porte dorénavant son nom en son honneur.

Le rapport sur le sondage effectué en 1999 par madame Fiona Kay sera produit sous peu; les constats effectués permettront d'enrichir la réflexion du comité et la révision des priorités.

L'année 2001 marque le 60e anniversaire de l'admission des femmes à la profession. L'atelier du congrès sera l'occasion de faire un bilan de la situation des femmes au sein du Barreau du Québec.

3.9 Comité du Fonds d'indemnisation

a) Formation

C.A. 01/04/85

b) Membres

Me Madeleine Lemieux, présidente
Me Frank Barnard
Me François Bouchard
Me Jean-François Dagenais
Me Michel J. Duranleau
Me Jacques Jeansonne
Me Michel Lecompte *(jusqu'au 12 octobre 2000)*
Me Paul Paradis
Me Jocelyn Rancourt
Me Michèle St-Onge
Me Danielle Turcotte
Me Erick Vanchestein, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Nouvelles réclamations	**49**	**63**
Montants visés	885 061,01 $	1 213 723,58 $
Nombre d'avocats concernés	24	26
Réclamations déposées par le Fonds d'indemnisation	**62**	**39**
Accueillant la réclamation	50	34
Montants versés	187 634,71 $	299 859,05 $
Rejetant la réclamation	12	5
Dossiers actifs	**64**	**86**
Montants concernés	**3 311 598,91 $**	**4 158 770,56 $**

3.10 Comité consultatif de la formation permanente

a) Formation

C.G. 12/06/87

b) Membres

Me Alain-Claude Desforges, président
Me Michel Tétrault, vice-président
Me Madeleine Aubé
Me Jean-Yves Brière
Me Pierre Chagnon
Me Éric Downs

Me Aldé Frenette
L'honorable Paule Gaumond, j.c.q.
Me Suzanne Pilon
Me Henri Richard
L'honorable Michael Sheehan, j.c.q.
Me Danielle Turcotte
Me Gilles Bachand, secrétaire

Membres sortants

Me Sophie Bourque
Me Michèle Lacroix
Me Pierre Lortie
Me Paul Martel
Me Doris Thibault

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Les membres du Comité consultatif de la formation permanente se partagent les principaux secteurs du droit, proposent des activités de formation et participent régulièrement à l'organisation de colloques en proposant des thèmes, des sujets de conférence et des conférenciers. Il a enfin comme dernière responsabilité de proposer un programme de formation permanente à l'occasion du Congrès annuel du Barreau. Outre les séances en comité plénier, le comité a siégé à dix reprises en sous-comités spécialisés dans différents secteurs de droit.

3.11 Comité sur l'information juridique diffusée aux membres du Barreau

a) Formation

C.A. 11/01/90

b) Membres

Me Claude Gravel, président
Me Marc Bastien
Me Roger Coulombe
L'honorable Suzanne Courteau, j.c.s.
Me Alain Létourneau, c.r.
Me Pierre Paradis
Me Jean-Pierre Roy
M. Louis St-Hilaire
Mme Thérèse Perreault, secrétaire

c) Nombre de séances

Une séance du comité et huit rencontres ou conférences téléphoniques du président et de la secrétaire du comité avec le négociateur du Barreau, la Direction générale, les Éditions Yvon Blais et diverses firmes d'experts.

d) Rapport

Renégociation du contrat avec la firme Les Éditions Yvon Blais inc. pour le *Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau* (REJB) pour l'année 2000; recommandation sur la stratégie de financement dans le contexte de la gratuité du REJB pour les membres du Barreau; préparation du texte présentant la position du Barreau sur l'accès et la diffusion de l'information juridique dans le cadre du colloque organisé par l'AQDIJ en novembre 2000.

3.12 Comité sur la médiation

a) Formation

C.A. 19/01/95

b) Membres

Me Serge Roy, président
Me Suzanne Clairmont, vice-présidente
Me Marie-Josée Brodeur
Me Hélène de Kovachich
Me Pierre Gagnon
Me Denis F. Gauthier
Me Sylvie Matteau
Me Benoit Rioux
Me Geneviève Pichet, secrétaire

c) Nombre de séances

Sept séances et plusieurs conférences téléphoniques.

d) Rapport

Le Comité sur la médiation est composé de membres qui sont impliqués directement et quotidiennement dans la pratique de la médiation. Il a un rôle consultatif auprès du Comité administratif et il émet des recommandations basées sur l'ensemble de l'expertise de ses membres.

Le comité a consacré ses travaux à l'élaboration d'un guide de normes de pratique en médiation civile et commerciale. Il est à compléter ses recommandations et les soumettra aux différents intervenants afin d'obtenir leurs commentaires. Les travaux se poursuivent.

3.13 Comité sur les relations internationales

a) Formation

C.A. 31/05/95

b) Membres

M. le bâtonnier Henri Grondin, c.r., président
Me F. Yves Alie
Me Jacques Frémont
Me Jean-Jacques Gagnon
Me Paule Gauthier, c.r.
Me Alain Létourneau, c.r.
L'honorable Claudette Picard, j.c.s.
Me Nicole Trudeau
Me Jacques Houle, secrétaire.

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le mandat de ce comité est d'élaborer à l'intention du Comité administratif un projet de politique de développement en matière de relations internationales. Il doit identifier et suggérer des modes de coopération internationale. Il propose des priorités d'intervention et élabore un projet de protocole visant à faciliter les stages à l'étranger. Enfin, il recommande au Comité administratif des stratégies de développement inter-barreaux.

La Direction du Barreau travaille à élaborer un nouveau mandat. Très peu d'activités se sont tenues cette année. Les travaux du comité sont actuellement en suspens.

4•Les comités reliés à l'administration de la justice

4.1 Comité bipartite (ministère de la Justice du Canada/Barreau du Québec)

a) Formation

C.A. 03/12/87

b) Membres : représentants du Barreau

M. le bâtonnier Denis Jacques *(jusqu'à la fin de son bâtonnat)*

M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.

Me Francis Gervais, vice-président

Me Pierre Gauthier, directeur général

Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ces réunions semi-annuelles, présidées par le sous-ministre délégué de Justice Canada, Me Mario Dion, ont pour but d'informer davantage le Barreau du Québec sur les activités du ministère fédéral de la Justice et sur son programme législatif, améliorant ainsi le processus de consultation entre les deux organismes.

Au cours des deux séances tenues pendant l'exercice 2000-2001, il a été notamment question du plan stratégique du ministère, de la participation de celui-ci à la consultation sur la réforme de la procédure civile, du système de gestion de l'information législative, de l'harmonisation des lois fédérales avec le droit civil, de la stratégie de droit commercial en relation avec la Convention CIRDI (*Convention pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et nationaux d'autres États*), du menu législatif et du calendrier de consultation du ministère, du projet de lisibilité, de droit autochtone et du projet de loi sur le système de justice pénale pour les jeunes, du *Règlement précisant les organismes d'enquête pris en vertu de la Loi C-6 sur la protection de la vie privée et le commerce électronique*, de la participation du ministère au Congrès du Barreau 2001 et enfin, des contrats de recherche en bijuridisme canadien. On a également échangé sur la protection des jeunes victimes d'abus sexuels, sur un programme d'aide aux provinces quant aux politiques de pensions alimentaires pour enfants, de garde et de droit d'accès, et sur les modifications législatives envisagées pour favoriser la mise en place d'un régime de responsabilité proportionnelle pour les professionnels comptables. On a enfin poursuivi nos discussions sur la collaboration des deux organismes à la mise sur pied de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec.

Lors de la réunion de février 2001, nous avons été invités à assister au lancement de l'ouvrage « *Sortir de l'ombre : la tradition civiliste au ministère de la Justice du Canada, 1868-2000* », écrit par Mélanie Brunet, qui expose l'historique de l'évolution du droit civil au sein du ministère fédéral de la Justice depuis plus de 130 ans à travers la présence et l'acharnement de nombreux juristes qui y ont oeuvré.

4.2 Comité bipartite (ministère de la Justice du Québec/Barreau du Québec)

a) Formation

C.G. 11/06/82

b) Membres : représentants du Barreau

M. le bâtonnier Denis Jacques *(jusqu'à la fin de son bâtonnat)*

M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.

Me Francis Gervais, vice-président

Me Pierre Gauthier, directeur général

Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Outre les représentants du Barreau, ce comité regroupe le sous-ministre de la Justice et les sous-ministres associés ainsi que certaines personnes-ressources du Bureau du sous-ministre. Il a pour but d'examiner le menu législatif du ministère et d'aborder, dans un esprit de collaboration continue entre le ministère et le Barreau, les problèmes qui se posent dans la pratique des avocats et dans le domaine de l'administration de la justice.

Cette année, nous avons notamment discuté de sujets aussi variés que l'assurance protection juridique, le virage technologique du ministère et du Barreau (notamment l'accès à l'information juridique de base, l'entrepôt électronique des jugements, le *Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau* (REJB), le projet de portail du Barreau, la version anglaise des lois et règlements et la bibliothèque virtuelle), le programme législatif du ministère en regard de chacune des sessions parlementaires, le tarif des honoraires judiciaires des avocats, le tarif des sténographes, l'actualisation des honoraires relatifs à l'exécution des jugements rendus par la Division des petites créances, le secret professionnel, Éducaloi, la participation du ministère au Congrès du Barreau 2001, la restructuration des districts judiciaires, la médiation civile et commerciale, la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada, les stages de formation professionnelle à la Couronne, la réforme des petites créances et la réforme du *Code de procédure civile*.

4.3 Comité sur la santé et sécurité au travail

a) Formation

C.A. 03/08/94

b) Membres

Me Denis Luc Blouin, président
Me Marc Bellemarre
Me France Bergeron
Me Martine Boucher
Me Andrée Gosselin
Me Laurent Roy
Me Charles Saucier
Me Diane Turbide
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Les membres du comité se sont penchés sur le processus de révision obligatoire qui existe au niveau de la Commission de la santé et sécurité du travail avant d'avoir accès au Tribunal administratif du Québec, suite à une décision initiale rendue par la commission. Cette étape est considérée par le comité du Barreau du Québec, comme étant inutile et retardant l'accessibilité à la justice.

À ce sujet, une lettre du bâtonnier a été acheminée le 9 février 2001, au ministre du Travail, monsieur Jean Rochon et au président de la Commission de la santé et sécurité du travail, monsieur Trefflé Lacombe.

4.4 Comité sur les sténographes

a) Formation

C.A. 14/09/89

b) Membres

Me Pierre Séguin, président
Me Monique Fortier
Me Roger Vallières
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Le Tarif des honoraires des sténographes n'a pas été modifié depuis 1983. Un projet de Tarif a été discuté avec des représentants de l'Association des sténographes officiels du Québec, du Barreau du Québec et du ministère de la Justice. Ce projet a été soumis en 1999 au ministère de la Justice pour approbation.

Par ailleurs, une décision de la Cour d'appel rendue en 1999 a établi que les sténographes admis à pratiquer dans une section locale du Barreau peuvent agir partout dans la province. Sur proposition du comité du Barreau du Québec, le Conseil général a accepté de permettre le transfert du pouvoir de réglementation des sections locales en regard des sténographes au Barreau du Québec. Par conséquent, des amendements devront être apportés à la *Loi sur le Barreau* et à la *Loi sur les sténographes*.

Des lettres du bâtonnier, au sujet de la mise à jour du Tarif des sténographes et de la réglementation des sténographes par le Barreau du Québec, ont été soumises au sous-ministre et à la ministre de la Justice les 8 et 10 mai, 25 juillet et 11 décembre 2000. Le ministère de la Justice donnera suite à nos demandes dans un prochain avenir.

Le comité a aussi examiné et commenté un projet de règlement sur la prise des dépositions des témoins soumis à notre attention par le ministère de la Justice. À ce sujet, une lettre du bâtonnier a été acheminée à monsieur Simon Marcotte, du ministère de la Justice, le 10 novembre 2000.

4.5 Comité sur les tribunaux administratifs

a) Formation

C.A. 22/09/97

b) Membres

Me William J. Atkinson, président
Me Daniel Chénard
Me André Lemay
Me Marie-Claude Lévesque
Me Louis Masson
Me Louis V. Sylvestre
Me Luc Villiard
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Les membres du comité ont examiné le *Document de réflexion sur la nécessité du contrôle parlementaire* qui émane de l'Assemblée nationale et qui a été publié en juin 2000. À ce sujet, une lettre du bâtonnier a été acheminée au président de l'Assemblée nationale, le 7 novembre 2000.

Les membres du comité ont aussi examiné le projet de loi 116 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur la régie de l'Énergie et d'autres dispositions législatives* »; une lettre du bâtonnier a été acheminée à ce sujet au ministre des Ressources naturelles, monsieur Jacques Brassard, le 12 juin 2000.

Le comité s'est aussi penché sur le projet de règlement concernant le *Code de déontologie* applicable aux membres du Tribunal administratif du Québec. Une lettre du bâtonnier a été acheminée à ce sujet au président du Conseil de la justice administrative, le 27 mars 2001. Les membres du Tribunal administratif du Québec ne jouissent pas des garanties suffisantes d'indépendance. Leur déontologie ne doit pas être imprécise.

4.6 Comité tripartite (Barreau/Justice/Magistrature)

a) Formation

Octobre 1971

b) Membres : représentants du Barreau

M. le bâtonnier Denis Jacques *(jusqu'à la fin de son bâtonnat)*
M. le bâtonnier Ronald Montcalm, c.r.
Me Francis Gervais, vice-président

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité permanent regroupe les juges en chef de la Cour d'appel, de la Cour supérieure et de la Cour du Québec de même que le ministre de la Justice, son directeur de cabinet ainsi que le sous-ministre. Me Pierre Legendre, du Bureau du sous-ministre, en assume le secrétariat; certains sous-ministres associés ou personnes-ressources du ministère y assistent à l'occasion. Le mandat de ce comité est de discuter de solutions à apporter aux différents problèmes reliés à l'administration de la justice. On y évalue notamment la pertinence de certains amendements législatifs et on échange sur les difficultés d'application des réformes récentes. Le ministère y fait également état des grandes lignes de son programme législatif à venir.

Une réunion s'est tenue en avril 2000 et une autre au mois d'août 2000. Il y a notamment été question d'une politique commune d'information adaptée aux besoins de la population, afin d'une part d'accroître la confiance des citoyens envers la justice et d'autre part, d'améliorer la perception des citoyens à l'égard de la justice.

5•Les comités et groupes de travail reliés à la protection du public ou aux domaines du droit

5.1 Comité sur les communautés culturelles

a) Formation

C.A. 30/09/92

b) Membres

Me Hugues Langlais, président
Me May Chiu
Me Isabelle Dongier
Me Athanasios D. Hadjis
Mme Christiane Huot
Me Harry Pierre-Etienne
Me Noël Saint-Pierre
Me Reisa Teitelbaum
Me Tamara Thermitus
Me Christian Turianskyj
Me Yeong Gin Jean Yoon
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

Quatre séances pour les deux sous-comités de travail.

d) Rapport

Ce comité a été formé pour faire le point sur la situation des communautés culturelles dans la profession et identifier les moyens propres à sensibiliser la communauté juridique à la nécessité de contribuer à l'intégration des communautés culturelles.

Au plan législatif fédéral, le comité a produit une intervention et a comparu devant le Sénat sur le projet de loi C-16 (*Loi concernant la citoyenneté canadienne*). Le comité a également produit une intervention sur le projet de loi C-31 (*Loi concernant l'immigration au Canada et l'asile conféré aux personnes déplacées, persécutés ou en danger*).

Au plan législatif provincial, le comité a également produit un mémoire sur le « *Document de consultation concernant le Plan triennal 2001-2003* » du ministère de l'Immigration du Québec et a fait des représentations lors des audiences publiques de septembre 2000. Il a été consulté sur le projet de loi 143 (*Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne*) qui a mené à une intervention du Barreau.

Le comité a fourni beaucoup d'efforts à revoir son plan d'action qui a été renouvelé et approuvé par le Comité administratif. Il a également décidé de s'impliquer au Congrès du Barreau et a préparé un atelier intitulé « *Mondialisation et démocratie : défi pour la communauté juridique* ».

Le comité a analysé le rapport de l'Association du Barreau canadien sur l'égalité raciale et remettra sous peu son propre rapport. Il a aussi participé à la journée d'étude du CRARR sur le même sujet en mai 2000.

Le Comité sur les communautés culturelles a conseillé le Barreau du Québec sur certains sujets, notamment sur le conflit entre l'administration de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) et l'Association des avocates et avocats en droit de l'immigration et sur un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la sélection des ressortissants étrangers*.

5.2 Comité en droit criminel

a) Formation

C.A. 09/11/89

b) Membres

Me Anne-Marie Boisvert, présidente
Me Denis Asselin
Me Jean Asselin
Me Giuseppe Battista
Me Louis Belleau
Me Denis Boucher
Me Michel F. Denis
Me Alain Dumas
Me Josée Ferrari
Me Sylvie Girard
Me Esthel Gravel
Me Patrick Healy
Me Georges Letendre
Me Gilles Ouimet
Me André Perreault
Me Diane Trudeau
Me Lori Renée Weitzman
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Neuf

Vingt séances pour les six sous-comités de travail.

d) Rapport

Ce comité a pour fonction d'intervenir notamment à l'égard de la législation pénale et criminelle. Au cours de l'année, il y a eu de nombreuses activités législatives auxquelles le comité a collaboré ou produit des interventions ou des mémoires. Le comité a, entre autres, étudié les projets de loi fédéraux suivants : C-19 (*Loi concernant le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et visant la mise en œuvre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale et modifiant certaines lois en conséquence*), C-33 (*Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada*), C-36 (*Loi modifiant le Code criminel (harcèlement criminel, invasion de domicile, demandes d'exa.nen auprès du ministre – erreurs judiciaires – et procédure criminelle*), S-18 (*Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (non-déploiement de personnes de moins de dix-huit ans sur des théâtres d'hostilités*), S-30 (*Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité*), S-16 (*Loi modifiant la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*).

Au niveau provincial, le comité a étudié les projets de loi suivants : projet de loi 161 (*Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*), projet de loi 172 (*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur l'assurance automobile*), projet de loi 174 (*Loi modifiant la Régie des alcools, des courses et des jeux et d'autres dispositions législatives*).

Le comité a collaboré à la production de mémoires du Barreau du Québec suite à l'étude de projets de loi émanant de la législation provinciale. Il s'agit notamment du projet de loi 86 (*Loi sur la police*), du projet de loi 173 (*Loi sur la sécurité civile*). Le comité a également produit un mémoire sur un document de consultation intitulé « *Pour une politique élargie sur les victimes à la Commission québécoise des libérations conditionnelles* ».

Le comité a également participé à l'étude de projets de loi et de documents de consultation qui ont mené à des interventions législatives du Barreau du Québec. Il s'agit du projet de loi 130 (*Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le transport par taxi*), du projet de loi C-22 (*Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, constituant le centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence*), du projet de loi C-3 (*Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence*), du document sur la Règle 15 des *Règles de pratique de la Cour supérieure*, du projet de loi 170 (*Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*) et enfin, du document « *l'Organisation policière au Québec : Vers une nouvelle carte policière* ».

Le comité a également étudié certains documents de consultation et de législation qui mèneront éventuellement à des interventions du Barreau dont le document intitulé « *Les enfants victimes et le système de justice pénale* », le projet de loi C-7 (*Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence*), le projet de loi C-15 (*Loi modifiant le Code criminel « bill omnibus »*), le projet de loi C-16 (*Loi concernant l'enregistrement des organismes de bienfaisance et les renseignements de sécurité et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu*), le projet de loi C-24 (*Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et application de la loi) et d'autres lois en conséquence*) ainsi que le « *Document sur les solutions législatives et non législatives concernant le recours à la communication électronique de la preuve dans les affaires pénales*), le « *Rapport sénatorial de la vie et de la mort* » et le document sur la réforme des cours municipales découlant de la « *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* ».

Enfin, les membres du comité ont participé à un Symposium sur la victimologie, à la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada, à une Table ronde sur le crime organisé et à des séances de travail sur la réponse législative à l'arrêt *Campbell & Shirose* c. *Sa Majesté la Reine*.

Enfin, le comité a également comparu en commission parlementaire, notamment sur le projet de loi 86 (*Loi sur la police*) ainsi que sur le projet de loi 173 (*Loi sur la sécurité civile*). Au surplus, le comité s'est également penché sur le règlement découlant de la *Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité* et a participé à différentes tables rondes à ce sujet. Enfin, de façon ponctuelle, le comité a assisté le Barreau du Québec sur certains dossiers impliquant des avocats en droit criminel.

5.3 Comité sur le droit de l'environnement

a) Formation

C.A. 25/03/92

b) Membres

Me Jean Piette, président
Me Ginette Bureau
Me Yves Corriveau
Me Robert Daigneault
Me Franklin S. Gertler
Me Lorne Giroux

Me Charles Kazaz
Me Odette Lacroix
Me André Prévost
Me Martin H. Scheim
Me Louis Sylvestre
Me Michel Yergeau
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Le comité a examiné le projet de loi 156 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* ».

Des lettres du bâtonnier ont été acheminées au ministre de l'Environnement, monsieur Paul Bégin, au sujet de ce projet de loi, les 29 novembre et 13 décembre 2000 ainsi que le 26 janvier 2001. Le président du comité, Me Jean Piette, et Me Marc Sauvé ont comparu en commission parlementaire à l'Assemblée nationale, le 30 janvier 2001. Le projet de loi 156 est de nature à porter atteinte au principe de la responsabilité du pollueur-payeur en y substituant la notion de responsabilité du propriétaire.

Le comité a aussi examiné le projet de loi 184 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et d'autres dispositions législatives* ». Une lettre du bâtonnier a été transmise à ce sujet au ministre de l'Agriculture, monsieur Rémi Trudel, le 5 février 2001. Ce projet de loi affecte les droits acquis et crée des immunités excessives en matière environnementale. Mes Lorne Giroux et Marc Sauvé ont comparu en commission parlementaire le 7 février 2001, au sujet du projet de loi 184.

5.4 Comité sur le droit de la famille

a) Formation

C.A. 03/09/79

b) Membres

Me Miriam Grassby, présidente *(jusqu'à sa démission comme présidente)*
Me Dominique Goubau, président
Me Françoise Dufour
Me Jean-Marie Fortin
Me Roger Garneau
Me Carole Hallée
Me Suzanne Pilon
Me Elisabeth Pinard
Me Claire Savard
Me José Turgeon *(depuis le 15 février 2001)*
Me Pierre Valin
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Neuf

d) Rapport

Plusieurs dossiers ont retenu l'attention cette année : le comité a reçu des rapports fréquents de son représentant auprès des comités de suivi des ministères du Revenu et de la Justice sur la perception des pensions alimentaires et sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants; il a pris connaissance du *Rapport sur la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* déposé à l'Assemblée nationale le 13 décembre 2000 et a préparé une réaction écrite. Il a en outre examiné le *Rapport du Comité de suivi du modèle québécois de fixation des pensions alimentaires pour enfants* et y réagira en avril 2001. Le comité s'est également penché sur le *Document de consultation sur la révision de la procédure civile* et a intégré ses positions au mémoire que le Barreau du Québec a déposé devant le comité de révision (Comité Ferland) en septembre 2000. Il a préparé un nouveau formulaire *État du patrimoine familial* qu'il a soumis au Comité des juges sur les Règles de pratique de la Cour supérieure en décembre 2000. De concert avec le groupe de travail sur les fonds de pension privés, le Comité sur le droit de la famille a étudié et commenté le projet de loi 102 amendant la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et, comme suite à l'adoption de ce projet de loi, a examiné un projet d'amendements au *Règlement sur les régimes complémentaires de retraite*. Il a enfin suivi l'évolution du dossier sur la médiation familiale par le biais de son représentant sur le comité de suivi du ministère de la Justice et a commenté le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la médiation familiale*. Ce règlement est entré en vigueur en octobre 2000.

5.5 Comité en droit municipal

a) Formation

C.A. 27/01/89

b) Membres

Me Jean Hétu, président
Me Isabelle Chouinard
Me André Comeau
Me Michel Delorme
Me Yvon DuPlessis
Me Diane Lambert
Me Marc-André Lechasseur
Me André Lemay
Me Joël Mercier
Me Gabriel Michaud
Me Mario Paul-Hus
Me Francine Prénovost
Me Charles A. Veilleux
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Ce comité a pour fonction d'intervenir et de conseiller le Barreau du Québec sur toute question relative au droit municipal ou à des questions connexes.

Le comité a étudié plusieurs projets de loi dont le projet de loi 115 (*Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives relativement à la publicité foncière*), le projet de loi 129 (*Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation*), le projet de loi 225 (*Loi modifiant l'annexion du territoire à celui de la Ville de Lachute*), le projet de loi 230 (*Loi concernant la régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville*), le projet de loi 137 (*Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*).

Le comité a étudié également plusieurs autres projets de loi qui ont mené à des interventions législatives du Barreau du Québec. Il s'agit notamment du projet de loi 112 (*Loi sur la sécurité incendie*), du projet de loi 124 (*Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives*), du projet de loi 134 (*Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*), du projet de loi 150 (*Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*) ainsi que du projet de loi 170 (*Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*).

Le comité a étudié et collaboré à l'intervention législative du document de consultation intitulé « *l'Organisation policière au Québec : vers une nouvelle carte policière* » ainsi qu'au mémoire portant sur le projet de loi 122 concernant la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé et le Code des professions*. Il a également collaboré à la préparation du mémoire sur le projet de loi 173 (*Loi sur la sécurité civile*) et a comparu en commission parlementaire à ce sujet.

Enfin, le comité a collaboré à la préparation du mémoire sur la réforme des cours municipales dans le cadre de la *Loi portant sur la réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais*.

5.6 Comité sur le droit des obligations et de la responsabilité civile

a) Formation

1980

b) Membres

Me Pierre Cimon
Me Robert P. Godin
Me Pierre Gabriel Jobin
Me Daniel Jutras
Me Jacques LeMay
Me Alain Létourneau, c.r.
M. le bâtonnier Claude Masse
Me Marc Prévost
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Le comité a été saisi d'un document de travail préparé par le ministère de la Justice, proposant de modifier le *Code civil* en matière de responsabilité du vendeur en regard des vices cachés. Le comité a acheminé ses commentaires écrits en mars 2001.

5.7 Comité sur le droit des personnes

a) Formation

1979

b) Membres

M. le bâtonnier Viateur Bergeron, c.r.
Me Claude Boisclair
Me Edith Deleury
Me François Dupin
Me Sylvain Lussier
Me Jean-Pierre Ménard
Me Daniel W. Payette
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

Invités

Me Martin Hébert
Mme Suzanne Nootens

c) Nombre de séances

Sept

d) Rapport

Le comité s'est penché sur le rapport du Comité sénatorial « *Entre la vie et la mort* », conjointement avec des représentants du Comité en droit criminel; les deux comités ont rejeté la reconnaissance du meurtre par compassion comme crime distinct. Le Comité sur le droit des personnes a également étudié, de concert avec le Comité sur la protection de la vie privée, le document de consultation préparé pour le Comité sur les enjeux éthiques du Conseil de la santé et du bien-être et intitulé « *La santé et le bien-être à l'ère de l'information génétique : enjeux individuels et sociaux à gérer* ». Il a, par la suite, présenté sa position lors du colloque organisé à cette fin à Québec en juin 2000. Un peu plus tard, en septembre, le comité a participé à un atelier de travail organisé par l'Institut de recherches cliniques de Montréal sur l'utilisation des tissus humains en recherche biomédicale dans le cadre de l'application des articles 22 et 24 du *Code civil du Québec*. Par ailleurs, afin de souligner le 25e anniversaire d'adoption de la *Charte des droits et libertés de la personne*, les Comités du Barreau sur le droit des personnes et sur les droits de la personne ont assisté à une réunion conjointe avec des représentants de la Commission des droits de la personne afin de faire le point sur un document de consultation intitulé « *Bilan des droits et libertés au Québec – thèmes de consultation* ». Enfin, le comité s'est penché sur un document de travail préparé par le ministère de la Justice du Québec en vue de la présentation d'un projet de loi modifiant le *Code civil* en matière de garde en établissement. Des commentaires écrits ont été acheminés au ministère en mars 2001.

5.8 Comité sur le droit en regard des peuples autochtones

a) Formation

C.A. 16/01/92

b) Membres

Me Marie-France Chabot, présidente
Me Alain Lafontaine
Me Joëlle Montminy
Me René Morin
Me Carl Nepton
Me Sophie Picard
Me Ken Rock
Me Pierrette Saint-Onge
Me David Schulze
Me Serge Tremblay
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Huit

d) Rapport

Le comité, encore cette année, a travaillé à la préparation d'une formation destinée aux membres du Barreau du Québec ainsi qu'aux communautés autochtones, qui s'est donnée à l'automne 2000 à Montréal et à Québec. De plus, l'atelier du comité intitulé « *La question autochtone et la Charte canadienne des droits et libertés* », qui s'est tenu à l'occasion du Congrès en juin 2000, a été un franc succès. Le comité a poursuivi le renouvellement de la composition de ses membres.

Au plan législatif, le comité a étudié le projet de loi 158 (*Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice*) et le projet de loi C-33 (*Loi concernant la protection des espèces sauvages en péril au Canada*). Il a également analysé certains projets de loi ou documents de consultation qui ont mené à la production d'interventions législatives. Ainsi, le comité a produit une intervention législative sur le projet de loi 152 (*Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les droits de chasse et pêche dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec*). De plus, il a collaboré à l'intervention législative sur le projet de loi 143 (*Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne*) et participé à la commission parlementaire qui a suivi.

Enfin, le comité a déposé ses recommandations relativement à l'analyse du Rapport de l'Association du Barreau canadien intitulé « *L'Égalité raciale dans la profession juridique* ».

Aussi, compte tenu de l'importance de l'administration de la justice en milieu autochtone et pour donner suite à différents rapports produits au cours des dernières années, le comité s'est penché de façon très sérieuse sur ce sujet. C'est un dossier qui se poursuivra au cours de la prochaine année.

5.9 Comité sur le droit des sûretés

a) Formation

C.A. 15/01/87, 14/03/94 et 29/03/94

b) Membres

Me Raymond Bélec
Me Johanne Bérubé
Me François Bousquet
Me Richard J. Clare
Me Michel Deschamps
Me Sterling Dietze
Me Louis-Martin Dubé
Me Robert P. Godin
Me Maxwell W. Mendelsohn
Me Elizabeth Mitchell
Me Paul Paradis
Me Louis Payette
Me Donald-A. Riendeau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Dans le cadre de la stratégie de droit commercial lancée par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada en août 2000, Me Hélène Yaremko-Jarvis, coordonnatrice du programme, est venue rencontrer les membres des Comités du Barreau sur les sociétés et les personnes morales de même que sur les sûretés. En outre, ce comité a examiné le *Rapport du Comité mixte national de l'ABC/FOPJC sur le droit immobilier* qui avait été présenté à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada en avril 2000 et qui concerne notamment l'assurance-titres et la pratique du droit immobilier en général : le Barreau doit faire partie du projet sous étude puisque de nombreux avocats exercent dans ce domaine au Québec.

Suite à l'étude du document de travail du ministère de la Justice sur la réforme de la publicité foncière, le comité a acheminé à celui-ci, en mai 2000, ses commentaires plutôt défavorables au transfert de l'administration du registre foncier au ministère des Ressources naturelles. Le projet de loi 115 a par la suite été déposé à l'Assemblée nationale; les négociations entre le Barreau et le ministère se sont poursuivies mais le projet de loi a finalement été adopté. Le comité a été saisi en mars 2001 d'un projet de règlement et d'un projet de tarif donnant suite à l'adoption de ce projet de loi : ils devraient être étudiés au cours du mois d'avril 2001.

5.10 Comité en droit du travail

a) Formation

C.A. 02/03/89

b) Membres

Me Marie-France Bich, présidente
Me Pierre L. Baribeau
Me Nicola Di Iorio
Me Theodore Goloff
Me Louise Laplante
Me Claude L'Écuyer
Me François Leduc
Me Gaston Nadeau
Me Daniel Rochefort
Me Pierre Verge, c.r.
Me Guy Wells
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Le comité s'est penché sur le projet de loi 182 intitulé « *Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations de travail et modifiant d'autres dispositions législatives* ».

Un mémoire a été présenté à la *Commission de l'économie et du travail* de l'Assemblée nationale en février 2001. La commission proposée devra être efficace et indépendante. Les membres de la commission doivent jouir d'un statut garantissant leur indépendance et leur impartialité dans l'exercice de leurs fonctions. À défaut, il faudra maintenir la juridiction du Tribunal du travail.

5.11 Comité sur les droits de la personne

a) Formation

C.A. 28/05/92

b) Membres

Me Nicole Trudeau, présidente
Me Alain Bissonnette
Me François Crépeau
Me Esther Elkrieff
Me Carmelle Marchessault
Me Pierre Poupart
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Ce comité a pour fonction de conseiller le Barreau du Québec quant à ses interventions en matière de droits et libertés de la personne. Au cours de l'année, il a été appelé à se pencher, de façon ponctuelle, sur certains cas d'avocats dont les droits et libertés avaient été vraisemblablement brimés.

Le comité a été consulté sur le projet de loi 143 (*Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne*), ce qui a mené à une intervention du Barreau.

Dans le cadre des activités du 25e anniversaire de la *Charte des droits et libertés de la personne*, le comité a été invité, conjointement avec le Comité sur le droit des personnes, à répondre au document de consultation intitulé « *Bilan de la Charte des droits et libertés au Québec* ». Des rencontres avec les représentants de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse ont suivi pour présenter la position du Barreau. Des modifications législatives découleront de cette consultation. Enfin, le comité a participé au Colloque commémoratif du 25e anniversaire de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*.

Le comité a aussi analysé les recommandations du rapport de l'Association du Barreau canadien intitulé « *l'Égalité raciale dans la profession juridique* ».

5.12 Comité sur l'inforoute

a) Formation

C.A. 25/05/00

b) Membres

Me Danyel Laporte, président
Me Pierre A. Fournier
Me Claude Gravel
Me Véronique Larose
Me Mariette Pilon
Me Michel Racicot
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

Invité

Professeur Jean-Claude Royer

c) Nombre de séances

Huit

d) Rapport

Ce comité, dont les membres se veulent représentatifs des divers intérêts du Barreau du Québec en regard de l'accès à l'information juridique et du développement technologique, s'est d'abord penché sur un avant-projet de loi déposé à l'Assemblée nationale la dernière journée de la session parlementaire du printemps, soit le 16 juin 2000, et appelé en consultation générale en commission parlementaire au mois d'août suivant, ce qui laissait peu de temps, en cette période de l'année, pour approfondir ce projet de législation aux impacts énormes dans tous les secteurs d'activités au Québec. Le comité a néanmoins présenté son mémoire le 29 août à la Commission de l'économie et du travail. Le projet de loi 161, *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*, fut par la suite déposé à l'Assemblée nationale et le comité, tout en se réjouissant que l'État légifère dans ce domaine, s'est présenté une nouvelle fois en commission parlementaire, en décembre 2000, pour souligner, une fois de plus, les dangers d'une législation couvrant un champ d'application aussi large. L'étude détaillée du projet de loi a été ajournée *sine die* au début de la présente année. On s'attend à ce qu'il soit déposé à nouveau au cours de la nouvelle session parlementaire qui a débuté en mars 2001.

5.13 Comité sur la pratique en multidisciplinarité du Barreau du Québec

a) Formation

C.A. 02/12/97

b) Membres

Me André Laurin, président
Me Claude Marchand
Me Yvan Nolet
Me Marc Perron
Me Guy Plante
Me James A. Robb, c.r.
Me Claude Savoie
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Huit

d) Rapport

Plusieurs comités du Barreau sont appelés à collaborer avec le comité pour trouver des solutions aux problèmes d'encadrement que comportent les pratiques multidisciplinaires. Un deuxième rapport d'étape a été remis au Conseil général en mai 2000.

Le comité vise, entre autres, à identifier les modifications législatives ou réglementaires nécessaires permettant les pratiques multidisciplinaires entre avocats et non membres du Barreau dans le respect de la relation avocat/client. Il s'agit aussi d'élaborer un guide de conduite de l'avocat en pratique multidisciplinaire. Pour ce faire, le comité travaille notamment en collaboration avec le Comité de déontologie, le Bureau du syndic, le Service de l'inspection professionnelle, le Service de recherche et de législation, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle ainsi que l'École du Barreau afin de réaliser et d'assurer la mise en œuvre des recommandations endossées par le Conseil général en mars 1999.

Le comité suit de près les travaux de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada à ce sujet et se tient au courant de la position des autres barreaux internationaux concernant la pratique en multidisciplinarité. Une attention particulière est apportée au rapport de l'Association du Barreau

américain. Le comité a aussi examiné le projet de loi 169 intitulé « *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société* ». Ces nouveaux véhicules de pratique sont susceptibles de provoquer une demande accrue pour la pratique en multidisciplinarité.

Le comité du Barreau du Québec propose une approche contractuelle visant à lier les non membres du Barreau à la déontologie des avocats lorsque ces personnes sont impliquées de façon étroite avec des membres du Barreau à des fins de services professionnels.

5.14 Comité sur la procédure civile

a) Formation

C.A. 15/02/91

b) Membres

Me Benoît Emery, président
Me Jacques J. Anctil
Me François Bousquet
Me François Fontaine
Me Pierre A. Fournier
Me Francis Gervais
Me Monique Jarry
Me André Roy
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Sept

d) Rapport

Au cours de l'année 2000-2001, le Comité sur la procédure civile a tenu cinq réunions sur le « *Document de consultation du Comité de révision sur la procédure civile* » rendu public en février 2000 et y a présenté un mémoire en septembre 2000. Il a également étudié un document de travail préparé par le ministère de la Justice du Québec sur une réforme éventuelle du régime applicable en matière de petites créances.

Par ailleurs, le président du comité, Me Benoît Émery, a continué d'agir comme représentant du Barreau sur le groupe de travail créé pour mettre en œuvre la disposition du projet de loi 31 (devenu L.Q. 1999, c. 46) visant à permettre aux parties de produire en tout ou en partie leurs mémoires en Cour d'appel sur support informatique.

5.15 Comité sur les sociétés et les personnes morales

a) Formation

Créé en 1988, ce comité était à l'origine un sous-comité de la sous-commission sur le droit des obligations et avait pour but d'étudier le chapitre des personnes morales dans le projet de *Code civil* ainsi que le contrat de société.

b) Membres

Me Paul M. Martel, président
Me Michel Cordeau
Me Michel Demers
Me Arden Furlotte
Me Gilles Legris
Me J-Lucien Perron
Me André Roy
Me Jean-Claude Thivierge
Me François-G. Tremblay
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Certains représentants du comité ont rencontré des représentants de l'Ordre des comptables agréés du Québec au sujet de l'instauration au Québec du concept de « sociétés de professionnels à responsabilité proportionnelle », que l'on retrouve d'ailleurs au projet de loi S-19 (*Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et la Loi canadienne sur les coopératives ainsi que d'autres lois en conséquence*). Le comité a eu le temps d'analyser superficiellement ce projet de loi avant qu'il ne meure au feuilleton suite au déclenchement des dernières élections fédérales. Par ailleurs, dans le cadre de la stratégie de droit commercial lancée à l'été 2000 par la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, la coordonnatrice de ce programme, Me Hélène Yaremko-Jarvis, est venue rencontrer les membres des Comités du Barreau sur le droit des sûretés et sur les sociétés et les personnes morales, ces deux comités étant les plus susceptibles d'être touchés par la réforme envisagée. En outre, le comité s'est penché en janvier 2001 sur un document d'orientation préparé par Industrie Canada, intitulé « *Réforme de la Loi sur les corporations canadiennes : la loi cadre fédérale sur les organismes sans but lucratif* ». Enfin, le comité a étudié le projet de loi S-11 (*Loi modifiant la Loi canadienne sur les sociétés par actions et la Loi canadienne sur les coopératives ainsi que d'autres lois en conséquence*). Des commentaires écrits ont été acheminés au Sénat en mars 2001.

5.16 Groupe de travail sur l'accès à l'information

a) Membres

Me Yvon Du Plessis
Me Marie St-Pierre
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Le comité a eu l'occasion d'examiner deux projets de loi : le projet de loi 113 intitulé « *Loi instituant la carte nationale d'identité* » et le projet de loi 122 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, le Code des professions et d'autres dispositions législatives.* » À ce sujet, des lettres ont été acheminées aux ministres responsables, respectivement les 29 mai et 17 juillet 2000.

Au sujet de la carte nationale d'identité, le Barreau du Québec s'interroge d'une part sur les études préalables à l'établissement d'une telle mesure d'identification, études devant porter, entre autres, sur les impacts de ce moyen d'identification sur les comportements des personnes en autorité, notamment les forces policières.

En ce qui a trait au projet de loi 122, il importe au Barreau du Québec d'assurer l'intégrité du processus disciplinaire tout en respectant le droit des citoyens à la transparence des ordres professionnels en ce qui a trait à leur mission de contrôle et de surveillance de l'exercice de la profession.

5.17 Groupe de travail sur la Commission québécoise des libérations conditionnelles

a) Formation

Mai 2000

b) Membres

Me Stephen Fineberg
Me Jacinthe Lancôt
Me Martin Latour
Me René Millette
Me Jacques Normandeau
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le groupe de travail a été constitué pour répondre à un document de consultation de mai 2000 produit par la Commission québécoise des libération conditionnelles relativement à une politique élargie sur les victimes à la CQLC.

L'étude du document a mené à la production d'un mémoire et le groupe de travail a participé à la journée de réflexion organisée par la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

5.18 Groupe de travail chargé d'analyser le document de travail sur le recours collectif en Cour fédérale du Canada

a) Formation

Juin 2000

b) Membres

Me Carole Bureau
Me Daniel Brunet
Me Yves Lauzon
Me Pierre Sylvestre
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Ce groupe de travail a été constitué pour répondre à la demande du Comité des règles de la Cour fédérale d'examiner la question des modifications des règles de la Cour fédérale (1998) visant à permettre le recours collectif en Cour fédérale.

Le document de travail reflétait les décisions provisoires auxquelles est parvenu le Comité des règles de la Cour fédérale. Le groupe de travail, après avoir analysé le document de consultation, a fait connaître sa position dans un mémoire transmis en octobre 2000. Des modifications législatives sont attendues sur ce sujet au cours de l'année 2001.

5.19 Groupe de travail dans le domaine du droit du transport

a) Formation

Septembre 2000

b) Membres

Me Roseline Major
Me François Rouette
Me Benoit Turcotte
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Le groupe de travail a pris connaissance du projet de loi 157 (*Loi ordonnant la reprise de certains services de transport routier de marchandises*) ainsi que le projet de loi 164 (*Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructure de transport*) qui a donné lieu à une intervention législative du Barreau du Québec.

De plus, le groupe de travail a analysé le projet de loi 163 (*Loi concernant les services de transport par taxi*) et a comparu devant la Commission des transports et de l'environnement.

5.20 Groupe de travail sur la fiscalité

a) Membres

Me Paul Ryan, président
Me Jules Brossard
Me André P. Gauthier
Me Wilfrid Lefebvre
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances

Trois

c) Rapport

Le groupe de travail s'est penché sur des mesures que pourraient adopter le ministère du Revenu de façon à rendre le système fiscal québécois plus équitable, notamment en matière de taux d'intérêt et de frais de perception. Une lettre du bâtonnier a été acheminée à ce sujet au ministre du Revenu, le 8 août 2000.

Le comité a aussi examiné le projet de loi 121 intitulé « *Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu et d'autres dispositions législatives* ». Ce projet de loi concerne l'obligation de tenir des registres aux fins fiscales et le pouvoir d'examen et de saisie du ministère. Une lettre du bâtonnier a été acheminée au ministre du Revenu, monsieur Paul Bégin, le 29 mai 2000.

5.21 Groupe de travail sur la fiscalité municipale

a) Membres

Me Sylvain Bélair
Me Louise Bélanger
Me Gilles Fafard
Me Annie Gerbeau
Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances

Une

c) Rapport

Les membres du comité ont analysé le projet de loi 150 intitulé « *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* ».

La Loi sur la fiscalité municipale est très fréquemment modifiée sans cohérence d'ensemble. Une réforme globale est nécessaire.

Une lettre du bâtonnier a été acheminée à ce sujet à la ministre des Affaires municipales et de la métropole, madame Louise Harel, le 23 novembre 2000.

5.22 Groupe de travail sur les fonds de pension privés

a) Membres

Me Michel Benoît

Me Mireille Deschênes

Me Louise Des Trois-Maisons

Me Geneviève Faribeault

Me Martin Rochette

Me Marc Sauvé, secrétaire

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

Le groupe de travail a examiné le projet de loi 102 intitulé « *Loi modifiant la loi sur les régimes complémentaires de retraite et d'autres dispositions législatives* ».

Une lettre a été acheminée au ministre de la Solidarité sociale, monsieur André Boisclair, le 3 mai 2000 et le Barreau du Québec a présenté son point de vue en commission parlementaire, le 11 mai 2000.

Dans son intervention, le Barreau du Québec insiste sur le caractère contractuel des régimes de retraite et sur la nécessité de respecter la volonté des parties contractantes.

5.23 Groupe de travail du Barreau du Québec sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des enfants

a) Formation

Septembre 2000

b) Membres

Me Claire Bernard *(jusqu'au 29 mars 2001)*

Me Claude Boies *(depuis le 29 mars 2001)*

Me Lise M.S. Gagnon

Me Louis Grégoire *(jusqu'à son accession à la magistrature le 28 février 2001)*

Me Patrice Hurtubise *(depuis le 29 mars 2001)*

Me Pierre Martin

Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

Le Barreau a été invité à faire partie du groupe de travail créé par le ministère de la Justice du Québec en septembre 2000 portant sur la modernisation des processus judiciaires de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Adoptée en 1979, cette loi n'a subi que peu de modifications législatives alors que la dernière réforme d'importance a été faite en 1994. Le groupe de travail alimente la réflexion du Barreau à cet égard.

Barreau du Québec

partie 5

Rapport des vérificateurs

Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 2001, l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus libre du fonds général, les états des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds d'opérations de l'immeuble, l'état des revenus, dépenses et surplus réservés du fonds d'indemnisation et l'état des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal
Le 27 avril 2001

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds général
Revenus et dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
REVENUS		
Cotisations	9 753 796	9 616 826
Registre des testaments	295 910	269 646
Congrès	243 164	239 718
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	101 413	86 560
Intérêts, dividendes et gain sur la cession de placements	440 497	375 372
Honoraires de gestion	251 500	243 514
Contribution à la campagne de publicité	100 000	
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	137 711	83 854
Comité des équivalences	33 181	29 614
Accréditation en médiation	6 545	2 065
Revenus divers	19 776	23 397
Total des revenus	11 383 493	10 970 566

	2001	2000
	$	$
DÉPENSES		
Services		
Recherche	193 217	183 414
Syndic	3 472 554	3 438 237
Inspection professionnelle	634 395	600 269
Communications	909 563	1 039 638
Services aux membres et aux groupements d'avocats	710 723	637 520
	5 920 452	5 899 078
Autres dépenses		
Congrès et affiliations	509 994	555 324
Conseils et comités	346 820	306 768
	856 814	862 092
Contribution au Réseau d'information juridique	–	269 775
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	190 325	185 030
Frais généraux		
Direction générale	1 312 069	1 298 525
Finances	568 271	553 596
Informatique	821 187	793 825
Ressources humaines et services administratifs	360 196	407 145
Gestion de l'information	359 396	318 165
Greffes et registrariat	1 084 094	1 082 633
	4 505 213	4 453 889
Moins : frais généraux répartis	883 924	912 265
	3 621 289	3 541 624
Total des dépenses	10 588 880	10 757 599
Excédent des revenus sur les dépenses	794 613	212 967

+7

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds général
Revenus et dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
REVENUS		
Cotisations	9 753 796	9 616 826
Registre des testaments	295 910	269 646
Congrès	243 164	239 718
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	101 413	86 560
Intérêts, dividendes et gain sur la cession de placements	440 497	375 372
Honoraires de gestion	251 500	243 514
Contribution à la campagne de publicité	100 000	
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	137 711	83 854
Comité des équivalences	33 181	29 614
Accréditation en médiation	6 545	2 065
Revenus divers	19 776	23 397
Total des revenus	11 383 493	10 970 566

	2001	2000
	$	$
DÉPENSES		
Services		
Recherche	193 217	183 414
Syndic	3 472 554	3 438 237
Inspection professionnelle	634 395	600 269
Communications	909 563	1 039 638
Services aux membres et aux groupements d'avocats	710 723	637 520
	5 920 452	5 899 078
Autres dépenses		
Congrès et affiliations	509 994	555 324
Conseils et comités	346 820	306 768
	856 814	862 092
Contribution au Réseau d'information juridique	–	269 775
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	190 325	185 030
Frais généraux		
Direction générale	1 312 069	1 298 525
Finances	568 271	553 596
Informatique	821 187	793 825
Ressources humaines et services administratifs	360 196	407 145
Gestion de l'information	359 396	318 165
Greffes et registriat	1 084 094	1 082 633
	4 505 213	4 453 889
Moins : frais généraux répartis	883 924	912 265
	3 621 289	3 541 624
Total des dépenses	10 588 880	10 757 599
Excédent des revenus sur les dépenses	794 613	212 967

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds général
Surplus réservés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Acquisitions d'immobilisations	*Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent*	*Mise à jour et modification du site Internet*	*Projet d'infrastructure à clé publique*	*Restructuration du tableau de l'ordre*	**2001** Total	2000 Total
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	576 270					576 270	853 770
Virement du surplus libre	578 685	200 000	400 000	100 000	100 000	1 378 685	576 270
	1 154 955	200 000	400 000	100 000	100 000	1 954 955	1 430 040
Virement au surplus libre	576 270					576 270	853 770
Solde à la fin	578 685	200 000	400 000	100 000	100 000	1 378 685	576 270

Surplus investis en immobilisations et surplus libre

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Investis en immobilisations	*Libre*	**2001** *Total*	2000 *Total*
	$	$	$	$
Solde au début	1 140 980	3 268 241	4 409 221	3 918 754
Acquisitions de l'exercice	204 798	(204 798)		
Virement des surplus réservés		576 270	576 270	853 770
	1 345 778	3 639 713	4 985 491	4 772 524
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(422 210)[a]	1 216 823	794 613	212 967
Virement aux surplus réservés		(1 378 685)	(1 378 685)	(576 270)
Solde à la fin	923 568	3 477 851	4 401 419	4 409 221

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds général

Bilan

	AU 31 MARS 2001	
	2001	**2000**
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	279 491	227 833
Débiteurs (note 3)	291 374	110 545
Avances à d'autres fonds, sans intérêt (note 4)	247 416	335 795
Frais payés d'avance	116 705	92 903
Portion à court terme des placements (note 5)	4 772 376	2 799 555
Portion à court terme de l'effet à recevoir	138 130	124 463
	5 845 492	3 691 094
Placements (note 5)	5 734 866	5 743 474
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 7 % (5 5 % en 2000), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	1 242 491	1 380 621
Placement en actions d'une filiale en propriété exclusive, au coût	100	100
Immobilisations (note 6)	923 568	1 140 980
	13 746 517	11 956 269
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 529 225	1 147 126
Charge de retraite à payer	296 173	124 518
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 728 163	1 597 312
Cotisations à remettre à l'Office des professions	137 588	133 425
Cotisations reportées	3 957 622	3 641 459
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	68 530	66 800
Dus à Les Éditions du Barreau Inc., filiale en propriété exclusive, sans intérêt		3 104
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt	180 689	195 772
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	58 400	59 537
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	10 023	1 725
	7 966 413	6 970 778
SURPLUS		
Réservés	1 378 685	576 270
Investis en immobilisations	923 568	1 140 980
Libre	3 477 851	3 268 241
	5 780 104	4 985 491
	13 746 517	11 956 269

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds général
Surplus réservés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Acquisitions d'immobilisations	*Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent*	*Mise à jour et modification du site Internet*	*Projet d'infrastructure à clé publique*	*Restructuration du tableau de l'ordre*	**2001** Total	2000 Total
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	576 270					576 270	853 770
Virement du surplus libre	578 685	200 000	400 000	100 000	100 000	1 378 685	576 270
	1 154 955	200 000	400 000	100 000	100 000	1 954 955	1 430 040
Virement au surplus libre	576 270					576 270	853 770
Solde à la fin	578 685	200 000	400 000	100 000	100 000	1 378 685	576 270

Surplus investis en immobilisations et surplus libre

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Investis en immobilisations	*Libre*	**2001** *Total*	2000 *Total*
	$	$	$	$
Solde au début	1 140 980	3 268 241	4 409 221	3 918 754
Acquisitions de l'exercice	204 798	(204 798)		
Virement des surplus réservés		576 270	576 270	853 770
	1 345 778	3 639 713	4 985 491	4 772 524
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(422 210)	1 216 823	794 613	212 967
Virement aux surplus réservés		(1 378 685)	(1 378 685)	(576 270)
Solde à la fin	923 568	3 477 851	4 401 419	4 409 221

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds général

Bilan

	AU 31 MARS 2001	
	2001	2000
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	279 491	227 833
Débiteurs (note 3)	291 374	110 545
Avances à d'autres fonds, sans intérêt (note 4)	247 416	335 795
Frais payés d'avance	116 705	92 903
Portion à court terme des placements (note 5)	4 772 376	2 799 555
Portion à court terme de l'effet à recevoir	138 130	124 463
	5 845 492	3 691 094
Placements (note 5)	5 734 866	5 743 474
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 7 % (5 5 % en 2000), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	1 242 491	1 380 621
Placement en actions d'une filiale en propriété exclusive, au coût	100	100
Immobilisations (note 6)	923 568	1 140 980
	13 746 517	11 956 269
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 529 225	1 147 126
Charge de retraite à payer	296 173	124 518
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 728 163	1 597 312
Cotisations à remettre à l'Office des professions	137 588	133 425
Cotisations reportées	3 957 622	3 641 459
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	68 530	66 800
Dus à Les Éditions du Barreau Inc., filiale en propriété exclusive, sans intérêt		3 104
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt	180 689	195 772
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	58 400	59 537
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	10 023	1 725
	7 966 413	6 970 778
SURPLUS		
Réservés	1 378 685	576 270
Investis en immobilisations	923 568	1 140 980
Libre	3 477 851	3 268 241
	5 780 104	4 985 491
	13 746 517	11 956 269

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'études juridiques
Revenus et dépenses DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
REVENUS		
Intérêts sur les comptes en fidéicommis	4 561 472	2 801 702
Formation permanente	939 171	904 570
Annonces et abonnements	9 884	3 420
Intérêts, dividendes et gain sur la cession de placements	195 345	156 679
Contribution au développement du portail		
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	25 000	
Annonces du fonds d'assurance responsabilité professionnelle	62 500	
Subventions		
Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle et du projet Éducaloi		51 253
Ministère de la Justice du Canada - projet Éducaloi		184 300
	5 823 372	4 101 924
DÉPENSES		
Recherche	662 685	585 106
Formation permanente	944 920	925 310
Aide à la recherche	34 075	41 297
Information juridique	1 709 286	954 024
Bibliothèques de droit	687 915	697 072
Projets spéciaux	291 547	
Frais généraux	524 153	517 634
	4 854 581	3 720 443
Excédent des revenus sur les dépenses	968 791	381 481

Surplus réservés et surplus investis en immobilisations DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

						2001	2000
	Réserve pour le financement du Répertoire Électronique de Jurisprudence	*Réserve d'équilibre*	*Réserve pour la mise en place de bibliothèques de droit*	*Réserve pour les projets spéciaux pour la diffusion de l'information juridique*	*Investis en immobilisations*	*Total*	*Total*
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	882 000	923 924	704 931		127 617	2 638 472	2 206 991
Acquisitions de l'exercice		(126 240)			126 240		
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble		50 000				50 000	50 000
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)		1 017 703			(48 912) (a)	968 791	381 481
Virement à la réserve pour les projets spéciaux pour la diffusion de l'information juridique		(700 000)		700 000			
Virement à la réserve d'équilibre	(882 000)	1 586 931	(704 931)				
Solde à la fin	–	2 752 318	–	700 000	204 945	3 657 263	2 638 472

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'études juridiques

Bilan

	AU 31 MARS 2001	
	2001	2000
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	539 358	181 421
Débiteurs (note 7)	281 242	334 943
Frais payés d'avance		3 302
Avances à Les Éditions du Barreau Inc., sans intérêt		142
Portion à court terme des placements (note 8)	639 437	329 907
	1 460 037	849 715
Placements (note 8)	2 615 891	2 374 656
Immobilisations (note 6)	204 945	127 617
	4 280 873	3 351 988
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	396 340	366 551
Charge de retraite à payer	41 302	16 892
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique (Éducaloi) (note 9)	17 650	120 976
Revenus perçus par anticipation	112 218	112 687
Dus au fonds général, sans intérêt	56 100	96 410
	623 610	713 516
SURPLUS		
Réserve pour le financement du Répertoire électronique de jurisprudence		882 000
Réserve d'équilibre	2 752 318	923 924
Réserve pour la mise en place de bibliothèques de droit		704 931
Réserve pour les projets spéciaux pour la diffusion de l'information juridique	700 000	
Investis en immobilisations	204 945	127 617
	3 657 263	2 638 472
	4 280 873	3 351 988

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'études juridiques
Revenus et dépenses DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
REVENUS		
Intérêts sur les comptes en fidéicommis	4 561 472	2 801 702
Formation permanente	939 171	904 570
Annonces et abonnements	9 884	3 420
Intérêts, dividendes et gain sur la cession de placements	195 345	156 679
Contribution au développement du portail		
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	25 000	
Annonces du fonds d'assurance responsabilité professionnelle	62 500	
Subventions		
Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle et du projet Éducaloi		51 253
Ministère de la Justice du Canada - projet Éducaloi		184 300
	5 823 372	4 101 924
DÉPENSES		
Recherche	662 685	585 106
Formation permanente	944 920	925 310
Aide à la recherche	34 075	41 297
Information juridique	1 709 286	954 024
Bibliothèques de droit	687 915	697 072
Projets spéciaux	291 547	
Frais généraux	524 153	517 634
	4 854 581	3 720 443
Excédent des revenus sur les dépenses	968 791	381 481

Surplus réservés et surplus investis en immobilisations DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Réserve pour le financement du Répertoire Électronique de Jurisprudence	*Réserve d'équilibre*	*Réserve pour la mise en place de bibliothèques de droit*	*Réserve pour les projets spéciaux pour la diffusion de l'information juridique*	*Investis en immobilisations*	2001 *Total*	2000 *Total*
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	882 000	923 924	704 931		127 617	2 638 472	2 206 991
Acquisitions de l'exercice		(126 240)			126 240		
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble		50 000				50 000	50 000
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)		1 017 703			(48 912)[a]	968 791	381 481
Virement à la réserve pour les projets spéciaux pour la diffusion de l'information juridique		(700 000)		700 000			
Virement à la réserve d'équilibre	(882 000)	1 586 931	(704 931)				
Solde à la fin	–	2 752 318	–	700 000	204 945	3 657 263	2 638 472

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'études juridiques

Bilan

	AU 31 MARS 2001	
	2001	**2000**
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	539 358	181 421
Débiteurs (note 7)	281 242	334 943
Frais payés d'avance		3 302
Avances à Les Éditions du Barreau Inc., sans intérêt		142
Portion à court terme des placements (note 8)	639 437	329 907
	1 460 037	849 715
Placements (note 8)	2 615 891	2 374 656
Immobilisations (note 6)	204 945	127 617
	4 280 873	3 351 988
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	396 340	366 551
Charge de retraite à payer	41 302	16 892
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique (Éducaloi) (note 9)	17 650	120 976
Revenus perçus par anticipation	112 218	112 687
Dus au fonds général, sans intérêt	56 100	96 410
	623 610	713 516
SURPLUS		
Réserve pour le financement du Répertoire électronique de jurisprudence		882 000
Réserve d'équilibre	2 752 318	923 924
Réserve pour la mise en place de bibliothèques de droit		704 931
Réserve pour les projets spéciaux pour la diffusion de l'information juridique	700 000	
Investis en immobilisations	204 945	127 617
	3 657 263	2 638 472
	4 280 873	3 351 988

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'opérations de l'immeuble
Revenus et dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
REVENUS		
Fonds général		
Loyer	401 736	378 804
Fonds d'études juridiques		
Loyer	77 292	75 216
Fonds de formation professionnelle		
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble	285 530	275 412
Location	386 806	374 868
Intérêts sur l'encaisse	3 224	2 824
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	16 425	16 425
	1 171 013	1 123 549
DÉPENSES		
Opérations	1 018 418	1 055 397
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général	101 413	86 560
	1 119 831	1 141 957
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	51 182	(18 408)

Surplus investis
en immobilisations et déficit

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Surplus investis en immobilisations	*Déficit*	2001 *Total*	2000 *Total*
	$	$	$	$
Solde au début	2 896 641	(181 189)	2 715 452	2 783 860
Versements sur l'effet à payer au fonds général	124 463	(124 463)		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Acquisitions de l'exercice	23 505	(23 505)		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(212 503)[a]	263 685	51 182	(18 408)
Solde à la fin	2 832 106	(115 472)	2 716 634	2 715 452

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Bilan

	AU 31 MARS 2001	
	2001	2000
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	59 027	20 880
Loyers à recevoir	8 634	10 822
Taxes payées d'avance	31 753	32 414
	99 414	64 116
Immobilisations (note 6)	4 590 445	4 795 868
	4 689 859	4 859 984
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	46 668	43 212
Dus au fonds général, sans intérêt	168 218	202 093
Portion à court terme de l'apport reporté	16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer	138 130	124 463
	369 441	386 193
Apport reporté (note 10)	361 293	377 718
Effet à payer au fonds général, 7 % (5,5 % en 2000), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	1 242 491	1 380 621
	1 973 225	2 144 532
SURPLUS		
Surplus investis en immobilisations	2 832 106	2 896 641
Déficit	(115 472)	(181 189)
	2 716 634	2 715 452
	4 689 859	4 859 984

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'opérations de l'immeuble
Revenus et dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
REVENUS		
Fonds général		
Loyer	401 736	378 804
Fonds d'études juridiques		
Loyer	77 292	75 216
Fonds de formation professionnelle		
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble	285 530	275 412
Location	386 806	374 868
Intérêts sur l'encaisse	3 224	2 824
Amortissement de l'apport reporté (note 10)	16 425	16 425
	1 171 013	1 123 549
DÉPENSES		
Opérations	1 018 418	1 055 397
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général	101 413	86 560
	1 119 831	1 141 957
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	51 182	(18 408)

Surplus investis
en immobilisations et déficit

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

			2001	2000
	Surplus investis en immobilisations	*Déficit*	*Total*	*Total*
	$	$	$	$
Solde au début	2 896 641	(181 189)	2 715 452	2 783 860
Versements sur l'effet à payer au fonds général	124 463	(124 463)		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Acquisitions de l'exercice	23 505	(23 505)		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(212 503)[a]	263 685	51 182	(18 408)
Solde à la fin	2 832 106	(115 472)	2 716 634	2 715 452

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'opérations de l'immeuble
Bilan

AU 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	59 027	20 880
Loyers à recevoir	8 634	10 822
Taxes payées d'avance	31 753	32 414
	99 414	64 116
Immobilisations (note 6)	4 590 445	4 795 868
	4 689 859	4 859 984
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	46 668	43 212
Dus au fonds général, sans intérêt	168 218	202 093
Portion à court terme de l'apport reporté	16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer	138 130	124 463
	369 441	386 193
Apport reporté (note 10)	361 293	377 718
Effet à payer au fonds général, 7 % (5,5 % en 2000), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	1 242 491	1 380 621
	1 973 225	2 144 532
SURPLUS		
Surplus investis en immobilisations	2 832 106	2 896 641
Déficit	(115 472)	(181 189)
	2 716 634	2 715 452
	4 689 859	4 859 984

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'indemnisation
Revenus, dépenses et surplus réservés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
REVENUS		
Cotisations	466 663	454 450
Intérêts, dividendes et gain sur la cession de placements	304 156	273 301
Recouvrement d'indemnités	552	600
	771 371	728 351
DÉPENSES		
Cotisations au Plan national d'indemnisation	132 170	
Indemnités	949 257	333 501
Traitements et avantages sociaux	22 158	21 545
Honoraires juridiques	21 536	28 878
Frais de comité	4 541	4 489
Frais de bureau	291	253
Honoraires de vérification	3 500	2 525
Frais généraux provenant du fonds général	59 234	51 224
	1 192 687	442 415
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(421 316)	285 936
Surplus réservés au début	3 711 104	3 425 168
Surplus réservés à la fin	3 289 788	3 711 104

Bilan

AU 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	50 680	4 481
Intérêts courus	45 381	64 677
Avances au fonds général, sans intérêt	180 689	195 772
Portion à court terme des placements (note 11)	988 500	594 653
	1 265 250	859 583
Placements (note 11)	4 071 120	4 124 552
	5 336 370	4 984 135
PASSIF		
Passif à court terme		
Frais courus	157 650	38 057
Indemnités à payer	51 347	7 982
Provision pour indemnités (note 13)	1 666 025	1 059 992
Cotisations reportées	171 560	167 000
	2 046 582	1 273 031
SURPLUS RÉSERVÉS	3 289 788	3 711 104
	5 336 370	4 984 135

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan cumulé

AU 31 MARS 2001

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2001 Total	2000 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
ACTIF								
Actif à court terme								
Encaisse	279 491	539 358	59 027		877 876	50 680	928 556	434 615
Créances diverses, subventions à recevoir et intérêts courus	291 374	281 242	8 634		581 250	45 381	626 631	520 987
Avances à d'autres fonds								
Fonds général, sans intérêt						180 689		
Fonds d'études juridiques, sans intérêt	56 100			(56 100)				
Fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	168 218			(168 218)				
Fonds de formation professionnelle, sans intérêt	23 098				23 098		23 098	37 292
Avances à Les Éditions du Barreau Inc., sans intérêt								142
Frais payés d'avance	116 705		31 753		148 458		148 458	128 619
Portion à court terme des placements	4 772 376	639 437			5 411 813	988 500	6 400 313	3 724 115
Portion à court terme de l'effet à recevoir	138 130			(138 130)				
	5 845 492	1 460 037	99 414	(362 448)	7 042 495	1 265 250	8 127 056	4 845 770
Placements	5 734 866	2 615 891			8 350 757	4 071 120	12 421 877	12 242 682
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 7 % (5,5 % en 2000), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	1 242 491			(1 242 491)				
Placement en actions d'une filiale en propriété exclusive, au coût	100				100		100	100
Immobilisations	923 568	204 945	4 590 445		5 718 958		5 718 958	6 064 465
	13 746 517	4 280 873	4 689 859	(1 604 939)	21 112 310	5 336 370	26 267 991	23 153 017
PASSIF								
Passif à court terme								
Comptes fournisseurs et frais courus	1 529 225	396 340	46 668		1 972 233	157 650	2 129 883	1 594 946
Charge de retraite à payer	296 173	41 302			337 475		337 475	141 410
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 728 163				1 728 163		1 728 163	1 597 312
Cotisations à remettre à l'Office des professions	137 588				137 588		137 588	133 425
Indemnités à payer						51 347	51 347	7 982
Provision pour indemnités						1 666 025	1 666 025	1 059 992
Cotisations reportées	3 957 622				3 957 622	171 560	4 129 182	3 808 459
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique		17 650			17 650		17 650	120 976
Revenus perçus par anticipation		112 218			112 218		112 218	112 687
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	68 530				68 530		68 530	66 800
Dus à Les Éditions du Barreau Inc., sans intérêt								3 104
Dus au fonds général, sans intérêt		56 100	168 218	(224 318)				
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt	180 689				180 689			
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	58 400				58 400		58 400	39 537
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	10 023				10 023		10 023	1 725
Portion à court terme de l'apport reporté			16 425		16 425		16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer			138 130	(138 130)				
	7 966 413	623 610	369 441	(362 448)	8 597 016	2 046 582	10 462 909	8 724 780
Apport reporté			361 293		361 293		361 293	377 718
Effet à payer au fonds général, 7 % (5,5 % en 2000), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement			1 242 491	(1 242 491)				
	7 966 413	623 610	1 973 225	(1 604 939)	8 958 309	2 046 582	10 824 202	9 102 498
SURPLUS								
Réservés	1 378 685	3 452 318			4 831 003	3 289 788	8 120 791	6 798 229
Investis en immobilisations	923 568	204 945	2 832 106		3 960 619		3 960 619	4 165 238
Libres (déficit)	3 477 851		(115 472)		3 362 379		3 362 379	3 087 052
	5 780 104	3 657 263	2 716 634	–	12 154 001	3 289 788	15 443 789	14 050 519
	13 746 517	4 280 873	4 689 859	(1 604 939)	21 112 310	5 336 370	26 267 991	23 153 017

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds d'indemnisation
Revenus, dépenses et surplus réservés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
REVENUS		
Cotisations	466 663	454 450
Intérêts, dividendes et gain sur la cession de placements	304 156	273 301
Recouvrement d'indemnités	552	600
	771 371	728 351
DÉPENSES		
Cotisations au Plan national d'indemnisation	132 170	
Indemnités	949 257	333 501
Traitements et avantages sociaux	22 158	21 545
Honoraires juridiques	21 536	28 878
Frais de comité	4 541	4 489
Frais de bureau	291	253
Honoraires de vérification	3 500	2 525
Frais généraux provenant du fonds général	59 234	51 224
	1 192 687	442 415
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(421 316)	285 936
Surplus réservés au début	3 711 104	3 425 168
Surplus réservés à la fin	3 289 788	3 711 104

Bilan

AU 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	50 680	4 481
Intérêts courus	45 381	64 677
Avances au fonds général, sans intérêt	180 689	195 772
Portion à court terme des placements (note 11)	988 500	594 653
	1 265 250	859 583
Placements (note 11)	4 071 120	4 124 552
	5 336 370	4 984 135
PASSIF		
Passif à court terme		
Frais courus	157 650	38 057
Indemnités à payer	51 347	7 982
Provision pour indemnités (note 13)	1 666 025	1 059 992
Cotisations reportées	171 560	167 000
	2 046 582	1 273 031
SURPLUS RÉSERVÉS	3 289 788	3 711 104
	5 336 370	4 984 135

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan cumulé

AU 31 MARS 2001

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2001 Total	2000 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
ACTIF								
Actif à court terme								
Encaisse	279 491	539 358	59 027		877 876	50 680	928 556	434 615
Créances diverses, subventions à recevoir et intérêts courus	291 374	281 242	8 634		581 250	45 381	626 631	520 987
Avances et dettes fonds								
Fonds général, sans intérêt						180 689		
Fonds d'études juridiques, sans intérêt	56 100			(56 100)				
Fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	168 218			(168 218)				
Fonds de formation professionnelle, sans intérêt	23 098				23 098		23 098	37 292
Avances à Les Éditions du Barreau Inc., sans intérêt								142
Frais payés d'avance	116 705		31 753		148 458		148 458	128 619
Intérêts à recevoir sur dépôts de placements	4 772 376	639 437			5 411 813	988 500	6 400 313	3 724 115
Intérêts à recevoir sur dépôt à terme à recevoir	138 130			(138 130)				
	5 845 492	1 460 037	99 414	(362 448)	7 042 495	1 265 250	8 127 056	4 845 770
Placements	5 734 866	2 615 891			8 350 757	4 071 120	12 421 877	12 242 682
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 7 ¼ % (5,5 % en 2000), en versements mensuels, échéant en 2009, remboursable annuellement	1 242 491			(1 242 491)				
Placement en actions d'une filiale en propriété exclusive, au coût	100				100		100	100
Immobilisations	923 568	204 945	4 590 445		5 718 958		5 718 958	6 064 465
	13 746 517	4 280 873	4 689 859	(1 604 939)	21 112 310	5 336 370	26 267 991	23 153 017
PASSIF								
Passif à court terme								
Comptes fournisseurs et frais courus	1 529 225	396 340	46 668		1 972 233	157 650	2 129 883	1 594 946
Charge de retraite à payer	296 173	41 302			337 475		337 475	141 410
Cotisations à remettre au Fonds aux de services	1 728 163				1 728 163		1 728 163	1 597 312
Cotisations à remettre à l'Office des professions	137 588				137 588		137 588	133 425
Indemnités à payer						51 347	51 347	7 982
Provision pour indemnités						1 666 025	1 666 025	1 259 992
Cotisations reçues d'avance	1 957 622				1 957 622	171 360	4 129 182	3 828 459
Subvention reçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la Bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet de formation juridique		17 650			17 650		17 650	120 976
Revenus reçus par anticipation		112 218			112 218		112 218	112 687
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	68 530				68 530		68 530	66 800
Dû à Les Éditions du Barreau Inc., sans intérêt								3 104
Dû au fonds général, sans intérêt		56 100	168 218	(224 318)				
Provision de l'indemnité, sans intérêt	180 689				180 689			
Dû à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	58 400				58 400		58 400	59 537
Dû à Les Services du Barreau du Québec, sans intérêt	10 023				10 023		10 023	1 725
Intérêts à recevoir sur dépôt à terme à payer			16 425		16 425		16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer			138 130	(138 130)				
	7 966 413	623 610	369 441	(362 448)	8 597 016	2 046 582	10 462 909	8 724 780
Apport reporté			361 293		361 293		361 293	377 718
Effet à payer au fonds général, 7 ¼ % (5,5 % en 2000), remboursable par versements mensuels échéant en 2009, remboursable annuellement			1 242 491	(1 242 491)				
	7 966 413	623 610	1 973 225	(1 604 939)	8 958 309	2 046 582	10 824 202	9 102 498
SURPLUS								
Réserve	1 378 685	3 452 318			4 831 003	3 289 788	8 120 791	6 798 229
Investis en immobilisations	923 568	204 945	2 832 106		3 960 619		3 960 619	4 165 238
Libre échoir	3 477 851		(115 472)		3 362 379		3 362 379	3 087 052
	5 780 104	3 657 263	2 716 634	-	12 154 001	3 289 788	15 443 789	14 050 519
	13 746 517	4 280 873	4 689 859	(1 604 939)	21 112 310	5 336 370	26 267 991	23 153 017

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Revenus et dépenses cumulés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2001 Total	2000 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
REVENUS								
Cotisations	9 753 796				9 753 796	466 663	10 220 459	10 071 276
Registre des testaments	295 910				295 910		295 910	269 646
Congrès	243 164				243 164		243 164	239 718
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	101 413			(101 413)				
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		4 561 472			4 561 472		4 561 47	2 801 702
Formation permanente		939 171			939 171		939 171	904 570
Annonces et abonnements		9 884			9 884		9 884	3 420
Intérêts, dividendes et gain sur la cession de placements	440 497	195 345	3 224		639 066	304 156	943 222	808 176
Contributions à la campagne de publicité								
et au développement du portail	100 000	55 000			155 000		155 000	233 553
Annonces du fonds d'assurance responsabilité professionnelle		62 500			62 500		62 500	
Honoraires de gestion	251 500				251 500		251 500	243 514
Recouvrement d'amendes, de déboursés et d'indemnités	137 711				137 711	552	138 263	94 454
Comité des équivalences	33 181				33 181		33 181	29 614
Accréditation en médiation	6 545				6 545		6 545	2 065
Location			865 834	(479 028)	386 806		386 806	360 378
Fonds de formation professionnelle								
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble			285 530		285 530		285 530	275 412
Amortissement de l'apport reporté			16 425		16 425		16 425	16 425
Revenus divers	19 776				19 776		19 776	23 397
	11 343 493	5 823 372	1 171 013	(580 441)	17 797 437	771 371	18 568 808	16 369 320
DÉPENSES								
Services								
Recherche et aide à la recherche	193 217	696 760		(30 096)	859 881		859 881	781 029
Syndic	3 472 554			(148 644)	3 323 910		3 323 910	3 301 905
Inspection professionnelle	634 395			(14 844)	619 551		619 551	586 661
Communications	909 563			(20 292)	889 271		889 271	1 021 050
Services aux membres et aux groupements d'avocats	710 723			(29 964)	680 759		680 759	612 884
Formation permanente		944 920		(28 044)	916 876		916 876	898 022
Information juridique		1 709 286		(27 996)	1 681 290		1 681 290	926 784
Bibliothèques de droit		687 915			687 915		687 915	697 072
Projets spéciaux		291 547			291 547		291 547	
Indemnités						949 257	949 257	333 501
Autres dépenses								
Congrès et affiliations	509 994				509 994		509 994	535 324
Conseils et comités	346 820				346 820		346 820	306 768
Frais d'administration - fonds d'indemnisation						52 026	52 026	57 690
Cotisation au Plan national d'indemnisation						132 170	132 170	
Contribution au Réseau d'information juridique								269 775
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres								
du Barreau du Québec (le PAMBA)	190 325				190 325		190 325	155 050
Frais généraux	3 621 289	524 153		(179 148)	3 966 294	59 234	4 025 528	3 932 942
Frais d'opération de la Maison du Barreau			1 018 418		1 018 418		1 018 418	1 040 907
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général			101 413	(101 413)				
	10 588 880	4 854 581	1 119 831	(580 441)	15 982 851	1 192 687	17 175 538	15 507 344
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	754 613	968 791	51 182	-	1 814 586	(421 316)	1 393 270	861 976

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie cumulés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 393 270	861 976
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	700 050	637 057
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Perte (gain) sur la cession de placements	(40 668)	9 812
Augmentation des créances diverses et intérêts courus	(105 644)	(22 043
Augmentation des frais payés d'avance	(19 839)	(12 371)
Augmentation des comptes fournisseurs et frais courus	534 937	486 084
Augmentation de la charge de retraite à payer	196 065	
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	43 365	(57 413)
Augmentation de la provision pour indemnités	606 033	116 612
Augmentation des cotisations reportées	320 723	801 876
Augmentation (diminution) de la subvention perçue par anticipation	(103 326)	34 133
Augmentation (diminution) des revenus perçus par anticipation	(469)	6 009
Augmentation des honoraires à payer	1 730	14 610
Rentrées nettes de fonds	3 509 802	2 859 917
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Placements	(2 814 725)	(3 661 934)
Avances au fonds de formation professionnelle	14 194	69 642
Avances au fonds d'assurance responsabilité professionnelle		18 566
Avances à Les Éditions du Barreau Inc.	(2 962)	32 467
Acquisitions d'immobilisations	(354 543)	(272 660)
Cotisations à remettre aux barreaux de section	130 851	515 584
Cotisations à remettre à l'Office des professions	4 163	24 174
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	(1 137)	29 512
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec	8 298	1 725
Sorties nettes de fonds	(3 015 861)	(3 242 924)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	493 941	(383 007)
Encaisse au début	434 615	817 622
Encaisse à la fin	928 556	434 615

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Revenus et dépenses cumulés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2001 Total	2000 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
REVENUS								
Cotisations	9 753 796				9 753 796	466 663	10 220 459	10 071 276
Registre des testaments	295 910				295 910		295 910	269 646
Congrès	243 164				243 164		243 164	239 718
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	101 413			(101 413)				
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		4 561 472			4 561 472		4 561 47	2 801 702
Formation permanente		939 171			939 171		939 171	904 570
Annonces et abonnements		9 884			9 884		9 884	3 420
Intérêts, dividendes et gain sur la cession de placements	440 497	195 345	3 224		639 066	304 156	943 222	808 176
Contributions à la campagne de publicité et au développement du portail	100 000	55 000			155 000		155 000	235 553
Annonces du fonds d'assurance responsabilité professionnelle		62 500			62 500		62 500	
Honoraires de gestion	251 500				251 500		251 500	243 514
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	137 711				137 711	552	138 263	84 454
Comité des équivalences	33 181				33 181		33 181	29 614
Accréditation en médiation	6 545				6 545		6 545	2 065
Location			865 834	(479 028)	386 806		386 806	360 378
Fonds de formation professionnelle								
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble			285 530		285 530		285 530	275 412
Amortissement de l'apport reporté			16 425		16 425		16 425	16 425
Revenus divers	19 776				19 776		19 776	23 397
	11 383 493	5 823 372	1 171 013	(580 441)	17 797 437	771 371	18 568 808	16 369 320
DÉPENSES								
Services								
Recherche et aide à la recherche	193 217	696 760		(30 096)	859 881		859 881	781 029
Syndic	3 472 554			(148 644)	3 323 910		3 323 910	3 301 905
Inspection professionnelle	634 395			(14 844)	619 551		619 551	586 661
Communications	909 563			(20 292)	889 271		889 271	1 021 050
Services aux membres et aux groupements d'avocats	710 723			(29 964)	680 759		680 759	612 884
Formation permanente		944 920		(28 044)	916 876		916 876	898 022
Information juridique		1 709 286		(27 996)	1 681 290		1 681 290	926 784
Bibliothèques de droit		687 915			687 915		687 915	697 072
Projets spéciaux		291 547			291 547		291 547	
Indemnités						949 257	949 257	333 501
Autres dépenses								
Congrès et affiliations	509 994				509 994		509 994	555 324
Conseils et comités	346 820				346 820		346 820	306 768
Frais d'administration - fonds d'indemnisation						52 026	52 026	57 690
Cotisations au Plan national d'indemnisation						132 170	132 170	
Contribution au Réseau d'information juridique								269 775
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA)	190 325				190 325		190 325	185 030
Frais généraux	3 621 289	524 153		(179 148)	3 966 294	59 234	4 025 528	3 932 942
Frais d'opération de la Maison du Barreau			1 018 418		1 018 418		1 018 418	1 040 907
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général			101 413	(101 413)				
	10 588 880	4 854 581	1 119 831	(580 441)	15 982 851	1 192 687	17 175 538	15 507 344
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	794 613	968 791	51 182	–	1 814 586	(421 316)	1 393 270	861 976

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie cumulés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 393 270	861 976
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	700 050	637 057
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Perte (gain) sur la cession de placements	(40 668)	9 812
Augmentation des créances diverses et intérêts courus	(105 644)	(22 043
Augmentation des frais payés d'avance	(19 839)	(12 371)
Augmentation des comptes fournisseurs et frais courus	534 937	486 084
Augmentation de la charge de retraite à payer	196 065	
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	43 365	(57 413)
Augmentation de la provision pour indemnités	606 033	116 612
Augmentation des cotisations reportées	320 723	801 876
Augmentation (diminution) de la subvention perçue par anticipation	(103 326)	34 133
Augmentation (diminution) des revenus perçus par anticipation	(469)	6 009
Augmentation des honoraires à payer	1 730	14 610
Rentrées nettes de fonds	3 509 802	2 859 917
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Placements	(2 814 725)	(3 661 934)
Avances au fonds de formation professionnelle	14 194	69 642
Avances au fonds d'assurance responsabilité professionnelle		18 566
Avances à Les Éditions du Barreau Inc.	(2 962)	32 467
Acquisitions d'immobilisations	(354 543)	(272 660)
Cotisations à remettre aux barreaux de section	130 851	515 584
Cotisations à remettre à l'Office des professions	4 163	24 174
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	(1 137)	29 512
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec	8 298	1 725
Sorties nettes de fonds	(3 015 861)	(3 242 924)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	493 941	(383 007)
Encaisse au début	434 615	817 622
Encaisse à la fin	928 556	434 615

Notes complémentaires

AU 31 MARS 2001

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Fonds général

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Fonds d'études juridiques

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

Fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau.

Fonds d'indemnisation

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que le Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

États financiers

Ces états financiers n'incluent ni les éléments d'actif et de passif ni les opérations des fonds de formation professionnelle et d'assurance responsabilité professionnelle puisque des états financiers distincts sont préparés annuellement pour ces fonds.

Immobilisations et amortissements

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds qui en fait l'utilisation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment - Maison du Barreau	40 ans
Aménagement des locaux - fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Aménagement des locaux - fonds général	10 ans
Ordinateur	5 ans

Logiciels	5 ans
Équipement informatique	3 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue à l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général et du fonds d'indemnisation.

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 $ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu de la variation des surplus réservés.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, ainsi que pour toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

Contribution au fonds de formation professionnelle

Le fonds général contribue au fonds de formation professionnelle pour un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de ce fonds.

Surplus du fonds d'indemnisation

Le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 $ et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte aux fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. Puisque les bénéfices et avantages du fonds sont réservés aux membres participant au fonds d'assurance responsabilité professionnelle, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 14.

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. Le fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. Ce fonds est financé en partie par le ministère de l'Éducation qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et sa fin d'exercice est le 31 mai. En conséquence, les états financiers du fonds de formation professionnelle ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 15.

3 – FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS

	2001	2000
	$	$
Créances diverses	135 596	42 451
Intérêts courus	49 172	68 094
Avances à Les Éditions du Barreau Inc., filiale en propriété exclusive, sans intérêt	106 606	
	291 374	110 545

4 – FONDS GÉNÉRAL – AVANCES AUX AUTRES FONDS

	2001	2000
	$	$
Fonds d'études juridiques	56 100	96 410
Fonds d'opérations de l'immeuble	168 218	202 093
Fonds de formation professionnelle	23 098	37 292
	247 416	335 795

5 - FONDS GÉNÉRAL - PLACEMENTS

	2001	2000
	$	$
Quote-part de 33,92 % (35,78 % en 2000) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2001 de 5,77 % (6,31 % au 31 mars 2000), échéant de mai 2001 à mai 2006 (août 2000 à février 2006 en 2000), au coût (valeur du marché 6 745 763 $; 6 064 716 $ en 2000)	6 599 756	6 036 033
Quote-part de 40 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 5,13 % (4,6 % en 2000), échéant en avril 2001 (avril et mai 2000 en 2000), au coût (valeur du marché 72 275 $; 82 934 $ en 2000)	71 565	82 201
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 263 020 $; 379 640 $ en 2000)	209 172	283 290
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 85 175 $; 39 459 $ en 2000)	126 749	41 505
Dépôt à terme, 4,25 % (4,6 % en 2000), échéant en avril 2001 (avril 2000 en 2000)	3 400 000	2 000 000
Dépôt en fidéicommis, taux préférentiel moins 2,5 %	100 000	100 000
	10 507 242	8 543 029
Portion disponible à court terme	4 772 376	2 799 555
	5 734 866	5 743 474

6 - IMMOBILISATIONS

			2001	
	Coût	*Amortissement cumulé*	*Coût non amorti*	*Amortissement de l'exercice*
	$	$	$	$
Fonds général				
Mobilier et équipement	740 119	509 544	230 575	209 197
Équipement informatique	277 867	123 570	154 297	92 613
Aménagement des locaux	287 765	101 795	185 970	28 778
Ordinateur	201 449	95 797	105 652	40 290
Logiciels	349 550	102 476	247 074	51 332
	1 856 750	933 182	923 568	422 210
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	89 759	51 346	38 413	36 944
Équipement informatique	35 910	16 393	19 517	11 968
Logiciels en cours de développement	147 015		147 015	
	272 684	67 739	204 945	48 912
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	2 994 615	4 060 383	176 375
Mobilier et équipement	50 452	44 285	6 167	10 090
Aménagement des locaux	424 629	240 734	183 895	42 463
	7 870 079	3 279 634	4 590 445	228 928

6 - IMMOBILISATIONS (SUITE)

				2000
	Coût	*Amortissement cumulé*	*Coût non amorti*	*Amortissement de l'exercice*
	$	$	$	$
Fonds général				
Mobilier et équipement	1 026 485	605 499	420 986	218 071
Équipement informatique	92 795	30 957	61 838	30 957
Aménagement des locaux	287 765	73 017	214 748	28 778
Ordinateur	201 449	55 507	145 942	40 290
Logiciels	348 610	51 144	297 466	51 144
	1 957 104	816 124	1 140 980	369 240
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	162 765	109 363	53 402	34 496
Équipement informatique	13 275	4 425	8 850	4 425
Logiciels en cours de développement	65 365		65 365	
	241 405	113 788	127 617	38 921
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	2 818 240	4 236 758	176 375
Mobilier et équipement	50 452	34 195	16 257	10 090
Aménagement des locaux	401 125	198 272	202 853	42 431
	7 846 575	3 050 707	4 795 868	228 896

7 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - DÉBITEURS

	2001	2000
	$	$
Avances - projet Éducaloi, sans intérêt	205 000	
Créances diverses	48 256	35 166
Intérêts courus	27 986	34 942
Subvention à recevoir - ministère de la Justice du Canada		180 000
Subvention à recevoir - Fondation du Barreau du Québec		84 835
	281 242	334 943

8 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES - PLACEMENTS

	2001	2000
	$	$
Quote-part de 16,21 % (15,43 % en 2000) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2001 de 5,77 % (6,31 % au 31 mars 2000), échéant de mai 2001 à mai 2006 (août 2000 à février 2006 en 2000), au coût (valeur du marché 3 223 221 $; 2 615 182 $ en 2000)	3 153 456	2 602 815
Quote-part de 10 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 5,13 % (4,6 % en 2000), échéant en avril 2001 (avril et mai 2000 en 2000), au coût (valeur du marché 18 069 $; 20 734 $ en 2000)	17 891	20 550
Quote-part de 10 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 65 755 $; 94 910 $ en 2000)	52 293	70 822
Quote-part de 10 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 21 294 $; 9 865 $ en 2000)	31 688	10 376
	3 255 328	2 704 563
Portion disponible à court terme	639 437	329 907
	2 615 891	2 374 656

4. FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS

	2001	2000
	$	$
Quote-part de 33,92 % (35,78 % en 2000) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2001 de 5,77 % (6,31 % au 31 mars 2000), échéant de mai 2001 à mai 2006 (août 2000 à février 2006 en 2000), au coût (valeur du marché 6 745 763 $; 6 064 716 $ en 2000)	6 599 756	6 036 033
Quote-part de 40 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 5,13 % (4,6 % en 2000), échéant en avril 2001 (avril et mai 2000 en 2000), au coût (valeur du marché 72 275 $; 82 934 $ en 2000)	71 565	82 201
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 263 020 $; 379 640 $ en 2000)	209 172	283 290
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 85 175 $; 39 459 $ en 2000)	126 749	41 505
Dépôt à terme, 4,25 % (4,6 % en 2000), échéant en avril 2001 (avril 2000 en 2000)	3 400 000	2 000 000
Dépôt en fidéicommis, taux préférentiel moins 2,5 %	100 000	100 000
	10 507 242	8 543 029
Portion disponible à court terme	4 772 376	2 799 555
	5 734 866	5 743 474

	2001			
	Coût	*Amortissement cumulé*	*Coût non amorti*	*Amortissement de l'exercice*
	$	$	$	$
Fonds général				
Mobilier et équipement	740 119	509 544	230 575	209 197
Équipement informatique	277 867	123 570	154 297	92 613
Aménagement des locaux	287 765	101 795	185 970	28 778
Ordinateur	201 449	95 797	105 652	40 290
Logiciels	349 550	102 476	247 074	51 332
	1 856 750	933 182	923 568	422 210
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	89 759	51 346	38 413	36 944
Équipement informatique	35 910	16 393	19 517	11 968
Logiciels en cours de développement	147 015		147 015	
	272 684	67 739	204 945	48 912
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	2 994 615	4 060 383	176 375
Mobilier et équipement	50 452	44 285	6 167	10 090
Aménagement des locaux	424 629	240 734	183 895	42 463
	7 870 079	3 279 634	4 590 445	228 928

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	2000 Amortissement de l'exercice
	$	$	$	$
Fonds général				
Mobilier et équipement	1 026 485	605 499	420 986	218 071
Équipement informatique	92 795	30 957	61 838	30 957
Aménagement des locaux	287 765	73 017	214 748	28 778
Ordinateur	201 449	55 507	145 942	40 290
Logiciels	348 610	51 144	297 466	51 144
	1 957 104	816 124	1 140 980	369 240
Fonds d'études juridiques				
Mobilier et équipement	162 765	109 363	53 402	34 496
Équipement informatique	13 275	4 425	8 850	4 425
Logiciels en cours de développement	65 365		65 365	
	241 405	113 788	127 617	38 921
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	2 818 240	4 236 758	176 375
Mobilier et équipement	50 452	34 195	16 257	10 090
Aménagement des locaux	401 125	198 272	202 853	42 431
	7 846 575	3 050 707	4 795 868	228 896

	2001	2000
	$	$
Avances - projet Educaloi, sans intérêt	205 000	
Créances diverses	48 256	35 196
Intérêts courus	27 986	34 942
Subvention à recevoir - ministère de la Justice du Canada		180 000
Subvention à recevoir - Fondation du Barreau du Québec		84 855
	281 242	334 993

	2001	2000
	$	$
Quote-part de 16,21 % (15,43 % en 2000) des comptes de taxes et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBAS), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2001 de 5,77 % (6,31 % au 31 mars 2000), échéant de mai 2001 à mai 2006 (août 2000 à février 2006 en 2000), au coût (valeur du marché 3 225 221 $, 2 615 182 $ en 2000)	3 153 456	2 622 813
Quote-part de 10 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 5,13 % (4,6 % en 2000), échéant en avril 2001 (avril et mai 2000 en 2000), au coût (valeur du marché 18 069 $, 20 734 $ en 2000)	17 891	20 550
Quote-part de 10 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 65 735 $, 94 912 $ en 2000)	52 293	76 822
Quote-part de 10 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 21 294 $, 9 863 $ en 2000)	31 688	14 378
	3 255 328	2 734 563
Portion disponible à court terme	639 437	320 625
	2 615 891	2 413 938

9 - SUBVENTION PERÇUE PAR ANTICIPATION DE LA FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC

	2001	2000
	$	$
Solde au début	120 976	86 843
Encaissement de l'exercice		85 386
Remise à projet Éducaloi	(103 326)	(51 253)
Solde à la fin	17 650	120 976

La subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec est constituée des montants encaissés pour le projet de bibliothèque virtuelle, non encore dépensés au 31 mars 2001.

10 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE - APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau. Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2001	2000
	$	$
Solde au début	394 143	410 568
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	377 718	394 143

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 $ (16 425 $ en 2000).

11 - FONDS D'INDEMNISATION - PLACEMENTS

	2001	2000
	$	$
Quote-part de 23,91 % (26,34 % en 2000) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2001 de 5,77 % (6,31 % au 31 mars 2000), échéant de mai 2001 à mai 2006 (août 2000 à février 2006 en 2000), au coût (valeur du marché 4 755 055 $; 4 332 700 $ en 2000)	4 652 134	4 312 210
Quote-part de 40 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 5,13 % (4,6 % en 2000), échéant en avril 2001 (avril et mai 2000 en 2000), au coût (valeur du marché 72 275 $; 82 934 $ en 2000)	71 565	82 200
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 263 020 $; 379 640 $ en 2000)	209 172	283 290
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 85 175 $; 39 459 $ en 2000)	126 749	41 505
	5 059 620	4 719 205
Portion disponible à court terme	988 500	594 653
	4 071 120	4 124 552

12 - ENGAGEMENTS

Le Barreau du Québec s'est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en septembre 2006 à verser une somme de 367 831 $ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 102 603 $ en 2002, 90 984 $ en 2003, 53 384 $ en 2004, 48 884 $ en 2005 et 47 984 $ en 2006.

De plus, le Barreau du Québec s'est engagé à verser une somme de 270 000 $ à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour le projet JURICERT. Les versements pour les trois prochains exercices s'élèvent à 90 000 $ annuellement.

13 - ÉVENTUALITÉS

Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de 5 040 134 $. Une provision pour indemnités au montant de 1 666 025 $ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'un maximum de 250 000 $ par avocat et de 50 000 $ par réclamation. Cependant, suivant la recommandation du comité administratif, le conseil général peut verser une indemnité supérieure aux montants maximums mentionnés ci-dessus.

+1 +7 F4

14 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 64 989 $ (70 409 $ en 2000) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 152 500 $ (231 754 $ en 2000) au fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2000 :

	2000	1999
	$	$
Total de l'actif	116 468 479	109 610 187
Actif net	76 803 551	73 986 066
Revenus	10 119 213	6 606 837
Dépenses	7 301 728	6 647 526
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(2 596 586)	(1 499 197)
Activités d'investissement	10 489 730	(396 464)

15 - FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de l'immeuble de 285 530 $ (275 412 $ en 2000), des frais de développement informatique de 243 669 $ (183 155 $ en 2000) et des frais généraux de 285 787 $ (294 177 $ en 2000) au fonds de formation professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds de formation professionnelle au 31 mai 2000 :

	2000	1999
	$	$
Total de l'actif	2 943 706	2 629 546
Actif net	2 562 894	2 346 361
Revenus	5 552 808	5 561 357
Dépenses	5 336 275	5 322 509
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	340 842	260 269
Activités de financement et d'investissement	(342 639)	(209 312)

16 - RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière pour le bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 1998, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1998 s'élève à 7 923 400 $ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 8 730 200 $. La charge de retraite de 488 210 $ imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 17 ans des prestations au titre de services passés en date du 31 mars 2001. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 292 145 $.

9 - SUBVENTION PERÇUE PAR ANTICIPATION DE LA FONDATION DU BARREAU DU QUÉBEC

	2001	2000
	$	$
Solde au début	120 976	86 843
Encaissement de l'exercice		85 386
Remise à projet Éducaloi	(103 326)	(51 253)
Solde à la fin	17 650	120 976

La subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec est constituée des montants encaissés pour le projet de bibliothèque virtuelle, non encore dépensés au 31 mars 2001.

10 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE - APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau. Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2001	2000
	$	$
Solde au début	394 143	410 568
Amortissement de l'exercice	16 425	16 425
Solde à la fin	377 718	394 143

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 $ (16 425 $ en 2000).

11 - FONDS D'INDEMNISATION - PLACEMENTS

	2001	2000
	$	$
Quote-part de 23,91 % (26,34 % en 2000) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2001 de 5,77 % (6,31 % au 31 mars 2000), échéant de mai 2001 à mai 2006 (août 2000 à février 2006 en 2000), au coût (valeur du marché 4 755 055 $; 4 332 700 $ en 2000)	4 652 134	4 312 210
Quote-part de 40 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 5,13 % (4,6 % en 2000), échéant en avril 2001 (avril et mai 2000 en 2000), au coût (valeur du marché 72 275 $; 82 934 $ en 2000)	71 565	82 200
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 263 020 $; 379 640 $ en 2000)	209 172	283 290
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché 85 175 $; 39 459 $ en 2000)	126 749	41 505
	5 059 620	4 719 205
Portion disponible à court terme	988 500	594 653
	4 071 120	4 124 552

12 - ENGAGEMENTS

Le Barreau du Québec s'est engagé d'après des contrats de location échéant jusqu'en septembre 2006 à verser une somme de 367 831 $ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 102 603 $ en 2002, 90 984 $ en 2003, 53 384 $ en 2004, 48 884 $ en 2005 et 47 984 $ en 2006.

De plus, le Barreau du Québec s'est engagé à verser une somme de 270 000 $ à la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour le projet JURICERT. Les versements pour les trois prochains exercices s'élèvent à 90 000 $ annuellement.

13 - ÉVENTUALITÉS

Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de 5 040 134 $. Une provision pour indemnités au montant de 1 666 025 $ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'un maximum de 250 000 $ par avocat et de 50 000 $ par réclamation. Cependant, suivant la recommandation du comité administratif, le conseil général peut verser une indemnité supérieure aux montants maximums mentionnés ci-dessus.

14 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 64 984 $ (70 409 $ en 2000) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 152 500 $ (231 754 $ en 2000) au fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2000 :

	2000	1999
	$	$
Total de l'actif	116 468 479	109 610 187
Actif net	76 803 551	73 986 066
Revenus	10 119 213	6 606 837
Dépenses	7 301 728	6 647 526
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	(2 596 586)	(1 499 197)
Activités d'investissement	10 489 730	(396 464)

15 - FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de l'immeuble de 285 530 $ (275 412 $ en 2000), des frais de développement informatique de 243 669 $ (183 155 $ en 2000) et des frais généraux de 285 787 $ (294 177 $ en 2000) au fonds de formation professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds de formation professionnelle au 31 mai 2000 :

	2000	1999
	$	$
Total de l'actif	2 943 706	2 629 546
Actif net	2 562 894	2 346 361
Revenus	5 552 808	5 561 357
Dépenses	5 336 275	5 322 500
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	340 842	262 269
Activités de financement et d'investissement	(342 639)	(209 312)

16 - RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière pour le bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 1998, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1998 s'élève à 7 923 400 $ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 8 730 200 $. La charge de retraite de 488 210 $ imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 17 ans des prestations au titre de services passés en date du 31 mars 2001. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 292 145 $.

Tableau complémentaire 1
Fonds général
Détail des dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
RECHERCHE		
Traitements et charges sociales	156 829	151 224
Frais de voyage et de séjour	4 939	3 758
Charges locatives et taxes	10 079	9 325
Frais de bureau	3 953	3 887
Entretien et réparations	1 646	1 516
Télécommunications	1 857	2 655
Cotisations et formation	1 181	1 442
Comités et représentation	7 341	3 482
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 497	5 230
Amortissement de l'aménagement des locaux	895	895
	193 217	183 414
SYNDIC		
Traitements et charges sociales	2 630 093	2 437 737
Syndic ad hoc	114 080	242 942
Frais d'enquête et de déplacement	36 740	26 903
Charges locatives et taxes	232 532	208 123
Inspection des comptes en fidéicommis	5 300	6 374
Frais de saisie de dossiers	11 240	6 244
Frais de perquisition	6 433	5 118
Frais de bureau	47 868	49 319
Frais de poste et de courrier	49 425	34 912
Télécommunications	28 542	29 327
Accès aux banques de données	32 622	34 192
Comité de déontologie	2 245	2 698
Honoraires juridiques	68 764	150 163
Honoraires de consultants	5 799	3 435
Cotisations et formation	16 288	14 343
Location d'équipement	3 470	2 624
Entretien et réparations	14 791	33 099
Amortissement du mobilier et de l'équipement	92 475	92 351
Amortissement de l'équipement informatique	22 088	6 574
Amortissement de logiciels	34 355	34 355
Amortissement de l'aménagement des locaux	17 404	17 404
	3 472 554	3 438 237
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Traitements et charges sociales	248 304	235 350
Frais de déplacement	4 510	2 643
Frais de bureau	12 217	10 552
Frais de poste et de courrier	10 279	6 153
Frais d'inspection et d'audition	299 390	278 635
Honoraires professionnels	5 647	6 920
Enquêtes spéciales	2 964	16 972
Télécommunications	2 270	1 974
Charges locatives et taxes	16 819	15 553

	2001	2000
	$	$
INSPECTION PROFESSIONNELLE (suite)		
Cotisations et formation	1 027	1 008
Comités	24 085	20 614
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 162	2 757
Amortissement de l'équipement informatique	2 721	1 140
	634 395	600 269
COMMUNICATIONS		
Traitements et charges sociales	256 641	240 430
Frais de voyage et de séjour	2 942	3 157
Charges locatives et taxes	22 937	21 193
Autres publications	44 230	41 651
Entretien et réparations	2 372	2 993
Frais de bureau	6 177	6 630
Frais de poste et de courrier	5 520	5 821
Télécommunications	2 647	2 331
Cotisations et formation	1 979	2 588
Campagne de publicité institutionnelle et de relations publiques	548 717	700 916
Initiation aux médias	8 186	4 522
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 473	3 664
Amortissement de l'équipement informatique	1 820	1 820
Amortissement de l'aménagement des locaux	1 922	1 922
	909 563	1 039 638
SERVICES AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS		
Services aux membres		
Traitements et charges sociales	327 020	303 847
Frais de voyage et de séjour	1 949	2 468
Charges locatives et taxes	33 789	28 437
Frais de bureau	6 867	5 834
Frais de poste et de courrier	5 021	4 309
Télécommunications	5 557	5 286
Entretien et réparations	3 227	4 732
Cotisations et formation	1 997	1 928
	385 427	356 841
Comité de la pratique privée		
Comités	95 519	47 311
Honoraires et débours de négociation	83 953	73 257
Arbitrage	16 639	
	196 111	120 568
Groupement des avocats de l'administration et de l'entreprise		
Comités	3 904	8 577
Autres groupements d'avocats		
Subventions	365	479
Exercice illégal		
Comités	1 964	3 358
Honoraires	117 586	142 689
	119 550	146 047
Médiation		
Comités	5 366	5 008
	710 723	637 520

Tableau complémentaire 1
Fonds général
Détail des dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
RECHERCHE		
Traitements et charges sociales	156 829	151 224
Frais de voyage et de séjour	4 939	3 758
Charges locatives et taxes	10 079	9 325
Frais de bureau	3 953	3 887
Entretien et réparations	1 646	1 516
Télécommunications	1 857	2 655
Cotisations et formation	1 181	1 442
Comités et représentation	7 341	3 482
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 497	5 230
Amortissement de l'aménagement des locaux	895	895
	193 217	183 414
SYNDIC		
Traitements et charges sociales	2 630 093	2 437 737
Syndic ad hoc	114 080	242 942
Frais d'enquête et de déplacement	36 740	26 903
Charges locatives et taxes	232 532	208 123
Inspection des comptes en fidéicommis	5 300	6 374
Frais de saisie de dossiers	11 240	6 244
Frais de perquisition	6 433	5 118
Frais de bureau	47 868	49 319
Frais de poste et de courrier	49 425	34 912
Télécommunications	28 542	29 327
Accès aux banques de données	32 622	34 192
Comité de déontologie	2 245	2 698
Honoraires juridiques	68 764	150 163
Honoraires de consultants	5 799	3 435
Cotisations et formation	16 288	14 343
Location d'équipement	3 470	2 624
Entretien et réparations	14 791	33 099
Amortissement du mobilier et de l'équipement	92 475	92 351
Amortissement de l'équipement informatique	22 088	6 574
Amortissement de logiciels	34 355	34 355
Amortissement de l'aménagement des locaux	17 404	17 404
	3 472 554	3 438 237
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Traitements et charges sociales	248 304	235 350
Frais de déplacement	4 510	2 643
Frais de bureau	12 217	10 552
Frais de poste et de courrier	10 279	6 153
Frais d'inspection et d'audition	299 390	278 635
Honoraires professionnels	5 647	6 920
Enquêtes spéciales	2 964	16 972
Télécommunications	2 270	1 974
Charges locatives et taxes	16 819	15 553

	2001	2000
	$	$
INSPECTION PROFESSIONNELLE (suite)		
Cotisations et formation	1 027	1 006
Comités	24 085	20 614
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 162	2 757
Amortissement de l'équipement informatique	2 721	1 140
	634 395	600 269
COMMUNICATIONS		
Traitements et charges sociales	256 641	240 430
Frais de voyage et de séjour	2 942	3 157
Charges locatives et taxes	22 937	21 193
Autres publications	44 230	41 651
Entretien et réparations	2 372	2 993
Frais de bureau	6 177	6 630
Frais de poste et de courrier	5 520	5 821
Télécommunications	2 647	2 331
Cotisations et formation	1 979	2 588
Campagne de publicité institutionnelle et de relations publiques	548 717	700 916
Initiation aux médias	8 186	4 522
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 473	3 664
Amortissement de l'équipement informatique	1 820	1 820
Amortissement de l'aménagement des locaux	1 922	1 922
	909 563	1 039 638
SERVICES AUX MEMBRES ET AUX GROUPEMENTS D'AVOCATS		
Services aux membres		
Traitements et charges sociales	327 020	303 847
Frais de voyage et de séjour	1 949	2 468
Charges locatives et taxes	33 789	28 437
Frais de bureau	6 867	5 834
Frais de poste et de courrier	5 021	4 309
Télécommunications	5 557	5 286
Entretien et réparations	3 227	4 732
Cotisations et formation	1 997	1 928
	385 427	356 841
Comité de la pratique privée		
Comités	95 519	47 311
Honoraires et débours de négociation	83 953	73 257
Arbitrage	16 639	
	196 111	120 568
Groupement des avocats de l'administration et de l'entreprise		
Comités	3 904	8 577
Autres groupements d'avocats		
Subventions	365	479
Exercice illégal		
Comités	1 964	3 358
Honoraires	117 586	142 689
	119 550	146 047
Médiation		
Comités	5 366	5 008
	710 723	637 520

	2001	2000
	$	$
CONGRÈS ET AFFILIATIONS		
Congrès du Barreau du Québec	263 007	303 857
Congrès du Barreau canadien	14 925	21 775
Affiliations		
Conseil interprofessionnel du Québec	28 230	28 069
Fédération des professions juridiques du Canada	143 371	136 793
Affiliations internationales		
Union internationale des avocats	27 859	15 148
Conférence internationale des barreaux francophones	12 476	6 748
Association internationale des avocats de la défense	1 000	5 657
Autres frais	19 126	37 277
	509 994	555 324
CONSEILS ET COMITÉS		
Assemblée générale	5 411	4 976
Conseil général	111 573	107 803
Comité administratif	123 281	99 111
Comité des équivalences	67 985	55 947
Comité sur les femmes dans la profession	12 988	10 843
Comité sur l'assurance frais juridiques		16 358
Groupe de travail sur les sociétés par actions	10 730	
Comité sur la multidisciplinarité	2 762	
Comité sur les relations internationales	3 223	3 527
Autres comités	8 867	8 203
	346 820	306 768
FRAIS GÉNÉRAUX		
Direction générale		
Traitements et charges sociales	509 308	475 705
Traitement du bâtonnier	175 800	177 152
Traitement du vice-président	87 900	85 856
Débours du bâtonnier	24 892	34 829
Débours du vice-président	9 540	16 330
Frais de logement du vice-président et du bâtonnier	6 823	28 885
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	72 640	61 290
Honoraires professionnels	56 119	68 500
Frais de voyage et de séjour	8 663	10 148
Charges locatives et taxes	59 902	55 408
Assurances	71 204	93 667
Entretien et réparations	10 780	5 547
Frais de bureau	27 218	24 106
Frais de poste et de courrier	4 058	4 241
Télécommunications	9 929	13 212
Frais de réception	68 307	60 750
Tournée du bâtonnier	3 599	3 039
Prix et gratifications	15 809	13 915
Cotisations et formation	3 767	2 595
Honoraires juridiques	49 518	38 410
Frais de vérification	16 500	16 000
Élection	11 652	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	8 141	8 940
	1 312 069	1 298 525

	2001	2000
	$	$
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Finances		
Traitements et charges sociales	437 368	414 445
Frais de déplacement et de repas	1 987	2 504
Charges locatives et taxes	31 899	29 360
Entretien et réparations	4 432	6 622
Frais de bureau	21 846	25 778
Frais de poste et de courrier	37 990	38 154
Télécommunications	4 728	4 555
Cotisations et formation	130	705
Intérêts et frais bancaires	1 764	6 936
Amortissement du mobilier et de l'équipement	12 647	11 245
Amortissement de logiciels	10 967	10 779
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 513	2 513
	568 271	553 596
Informatique		
Traitements et charges sociales	465 684	429 981
Frais de déplacement et de repas	2 635	2 518
Honoraires professionnels	15 267	24 195
Charges locatives et taxes	33 636	29 716
Entretien et réparations	101 031	123 457
Location d'équipement	10 020	10 525
Frais de bureau	33 273	48 393
Télécommunications	13 345	12 192
Recouvrement de frais	(3 972)	(11 184)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	54 132	59 440
Amortissement de l'équipement informatique	51 445	19 901
Amortissement de l'ordinateur	40 290	40 290
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 401	4 401
	821 187	793 825
Ressources humaines et services administratifs		
Ressources humaines		
Traitements et charges sociales	199 074	132 395
Frais de voyage et de séjour	1 851	1 553
Charges locatives et taxes	8 081	7 449
Frais de bureau	8 268	8 188
Télécommunications	1 372	2 364
Cotisations, formation et recrutement	13 222	4 134
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 087	3 127
Amortissement de l'équipement informatique	2 349	1 225
Amortissement de logiciels	6 010	6 010
Services administratifs		
Traitements et charges sociales	108 581	172 858
Charges locatives et taxes	14 715	29 258
Location d'équipement	5 098	15 656
Entretien et réparations	3 509	9 693
Fournitures de bureau	32 922	38 488
Impression	39 476	143 013
Frais de poste et de courrier	198 733	182 547
Frais de bureau	2 617	1 852
Recouvrement de frais	(291 396)	(355 292)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 627	2 627
	360 196	407 145

	2001	2000
	$	$
CONGRÈS ET AFFILIATIONS		
Congrès du Barreau du Québec	263 007	303 857
Congrès du Barreau canadien	14 925	21 775
Affiliations		
Conseil interprofessionnel du Québec	28 230	28 069
Fédération des professions juridiques du Canada	143 371	136 793
Affiliations internationales		
Union internationale des avocats	27 859	15 148
Conférence internationale des barreaux francophones	12 476	6 748
Association internationale des avocats de la défense	1 000	5 657
Autres frais	19 126	37 277
	509 994	555 324
CONSEILS ET COMITÉS		
Assemblée générale	5 411	4 976
Conseil général	111 573	107 803
Comité administratif	123 281	99 111
Comité des équivalences	67 985	55 947
Comité sur les femmes dans la profession	12 988	10 843
Comité sur l'assurance frais juridiques		16 358
Groupe de travail sur les sociétés par actions	10 730	
Comité sur la multidisciplinarité	2 762	
Comité sur les relations internationales	3 223	3 527
Autres comités	8 867	8 203
	346 820	306 768
FRAIS GÉNÉRAUX		
Direction générale		
Traitements et charges sociales	509 308	475 705
Traitement du bâtonnier	175 800	177 152
Traitement du vice-président	87 900	85 856
Débours du bâtonnier	24 892	34 829
Débours du vice-président	9 540	16 330
Frais de logement du vice-président et du bâtonnier	6 823	28 885
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	72 640	61 290
Honoraires professionnels	56 119	68 500
Frais de voyage et de séjour	8 663	10 148
Charges locatives et taxes	59 902	55 408
Assurances	71 204	93 667
Entretien et réparations	10 780	5 547
Frais de bureau	27 218	24 106
Frais de poste et de courrier	4 058	4 241
Télécommunications	9 929	13 212
Frais de réception	68 307	60 750
Tournée du bâtonnier	3 599	3 039
Prix et gratifications	15 809	13 915
Cotisations et formation	3 767	2 595
Honoraires juridiques	49 518	38 410
Frais de vérification	16 500	16 000
Élection	11 652	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	8 141	8 940
	1 312 069	1 298 525

	2001	2000
	$	$
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Finances		
Traitements et charges sociales	437 368	414 445
Frais de déplacement et de repas	1 987	2 504
Charges locatives et taxes	31 899	29 360
Entretien et réparations	4 432	6 622
Frais de bureau	21 846	25 778
Frais de poste et de courrier	37 990	38 154
Télécommunications	4 728	4 555
Cotisations et formation	130	705
Intérêts et frais bancaires	1 764	6 936
Amortissement du mobilier et de l'équipement	12 647	11 245
Amortissement de logiciels	10 967	10 779
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 513	2 513
	568 271	553 596
Informatique		
Traitements et charges sociales	465 684	429 981
Frais de déplacement et de repas	2 635	2 518
Honoraires professionnels	15 267	24 195
Charges locatives et taxes	33 636	29 716
Entretien et réparations	101 031	123 457
Location d'équipement	10 020	10 525
Frais de bureau	33 273	48 393
Télécommunications	13 345	12 192
Recouvrement de frais	(3 972)	(11 184)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	54 132	59 440
Amortissement de l'équipement informatique	51 445	19 901
Amortissement de l'ordinateur	40 290	40 290
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 401	4 401
	821 187	793 825
Ressources humaines et services administratifs		
Ressources humaines		
Traitements et charges sociales	199 074	132 395
Frais de voyage et de séjour	1 851	1 553
Charges locatives et taxes	8 081	7 449
Frais de bureau	8 268	8 188
Télécommunications	1 372	2 364
Cotisations, formation et recrutement	13 222	4 134
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 087	3 127
Amortissement de l'équipement informatique	2 349	1 225
Amortissement de logiciels	6 010	6 010
Services administratifs		
Traitements et charges sociales	108 581	172 858
Charges locatives et taxes	14 715	29 258
Location d'équipement	5 098	15 656
Entretien et réparations	3 509	9 693
Fournitures de bureau	32 922	38 488
Impression	39 476	143 013
Frais de poste et de courrier	198 733	182 547
Frais de bureau	2 617	1 852
Recouvrement de frais	(291 396)	(355 292)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 627	2 627
	360 196	407 145

	2001	2000
	$	$
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Gestion de l'information		
Traitements et charges sociales	224 415	224 405
Frais de déplacement et de repas	1 981	1 990
Charges locatives et taxes	28 231	26 747
Entreposage extérieur	44 917	37 914
Frais de bureau	10 612	5 693
Télécommunications	1 419	1 827
Cotisations et formation	715	760
Reliure et microfilms	1 077	711
Destruction	1 311	493
Guide des archives institutionnelles du Barreau	362	6 266
Numérisation des dossiers d'admission	28 000	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	15 572	10 575
Amortissement de l'aménagement des locaux	784	784
	359 396	318 165
Greffes et registrariat		
Direction		
Traitements et charges sociales	468 733	422 627
Charges locatives et taxes	32 743	30 320
Entretien et réparations	5 182	10 293
Frais de bureau	24 406	28 691
Frais de poste et de courrier	21 100	17 678
Télécommunications	8 322	8 005
Cotisations et formation	797	1 154
Honoraires de recouvrement	31 231	27 530
Registre des testaments	1 851	3 378
Tableau de l'Ordre	2 549	3 333
Amortissement du mobilier et de l'équipement	20 574	18 412
Amortissement de l'aménagement des locaux	859	859
	618 347	572 280
Comité de discipline		
Débours du comité de discipline	15 409	21 807
Honoraires juridiques	33 392	50 031
Huissiers et sténographes	42 977	43 947
Dossiers conjoints	3 600	4 999
Frais et taxes - témoins	2 030	353
Avis de suspension et de radiation	21 585	16 566
Honoraires	17 166	18 667
Salles d'audience	18 997	21 309
	155 156	177 679
Comité des requêtes		
Débours du comité des requêtes	23 281	11 352
Honoraires juridiques	82 681	124 220
Huissiers et sténographes	10 327	17 722
Dossiers conjoints	82	
	116 371	153 294
Comité d'arbitrage		
Débours du comité d'arbitrage et honoraires des greffiers	57 116	62 152
Honoraires juridiques	57 310	40 368
	114 426	102 520
Comité de révision des plaintes		
Débours du comité de révision des plaintes	7 095	2 310
Honoraires juridiques	13 403	17 483
	20 498	19 793

	2001	2000
	$	$
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Comité d'accréditation en médiation familiale et commerciale		
Débours du comité d'accréditation en médiation	5 321	7 009
Honoraires du coordonnateur	42 531	38 934
	47 852	45 943
Comité d'accès à la profession		
Débours du comité d'accès à la profession	11 444	11 124
	1 084 094	1 082 633
	4 505 213	4 453 889
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Fonds d'études juridiques	483 326	511 874
Fonds de formation professionnelle	285 787	294 177
Fonds d'indemnisation	59 234	51 224
Les Éditions du Barreau Inc.	55 577	54 990
	883 924	912 265
Fonds général	3 621 289	3 541 624
	4 505 213	4 453 889

Tableau complémentaire 2
Fonds d'études juridiques
Détail des dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2001	2000
	$	$
RECHERCHE		
Réforme du droit		
Traitements et charges sociales	425 797	331 444
Charges locatives et taxes	25 051	24 446
Frais de déplacement	4 658	2 693
Frais de bureau	5 865	6 297
Frais de poste et de courrier	1 154	1 491
Télécommunications	3 410	2 385
Entretien et réparations	4 505	4 252
Cotisations et formation	3 685	3 776
Comités et représentation	54 137	63 101
Amortissement du mobilier et de l'équipement	7 849	4 777
	536 111	444 662
Réforme du Code de procédure civile	53 154	70 383
Publications		
Revue du Barreau	73 420	70 061
	662 685	585 106

	2001	2000
	$	$
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Gestion de l'information		
Traitements et charges sociales	224 415	224 405
Frais de déplacement et de repas	1 981	1 990
Charges locatives et taxes	28 231	26 747
Entreposage extérieur	44 917	37 914
Frais de bureau	10 612	5 693
Télécommunications	1 419	1 827
Cotisations et formation	715	760
Reliure et microfilms	1 077	711
Destruction	1 311	493
Guide des archives institutionnelles du Barreau	362	6 266
Numérisation des dossiers d'admission	28 000	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	15 572	10 575
Amortissement de l'aménagement des locaux	784	784
	359 396	318 165
Greffes et registrariat		
Direction		
Traitements et charges sociales	468 733	422 627
Charges locatives et taxes	32 743	30 320
Entretien et réparations	5 182	10 293
Frais de bureau	24 406	28 691
Frais de poste et de courrier	21 100	17 678
Télécommunications	8 322	8 005
Cotisations et formation	797	1 154
Honoraires de recouvrement	31 231	27 530
Registre des testaments	1 851	3 378
Tableau de l'Ordre	2 549	3 333
Amortissement du mobilier et de l'équipement	20 574	18 412
Amortissement de l'aménagement des locaux	859	859
	618 347	572 280
Comité de discipline		
Débours du comité de discipline	15 409	21 807
Honoraires juridiques	33 392	50 031
Huissiers et sténographes	42 977	43 947
Dossiers conjoints	3 600	4 999
Frais et taxes - témoins	2 030	353
Avis de suspension et de radiation	21 585	16 566
Honoraires	17 166	18 667
Salles d'audience	18 997	21 309
	155 156	177 679
Comité des requêtes		
Débours du comité des requêtes	23 281	11 352
Honoraires juridiques	82 681	124 220
Huissiers et sténographes	10 327	17 722
Dossiers conjoints	82	
	116 371	153 294
Comité d'arbitrage		
Débours du comité d'arbitrage et honoraires des greffiers	57 116	62 152
Honoraires juridiques	57 310	40 368
	114 426	102 520
Comité de révision des plaintes		
Débours du comité de révision des plaintes	7 095	2 310
Honoraires juridiques	13 403	17 483
	20 498	19 793

	2001	2000
	$	$
FRAIS GÉNÉRAUX (suite)		
Comité d'accréditation en médiation familiale et commerciale		
Débours du comité d'accréditation en médiation	5 321	7 009
Honoraires du coordonnateur	42 531	38 934
	47 852	45 943
Comité d'accès à la profession		
Débours du comité d'accès à la profession	11 444	11 124
	1 084 094	1 082 633
	4 505 213	4 453 889
RÉPARTITION DES FRAIS GÉNÉRAUX		
Fonds d'études juridiques	483 326	511 874
Fonds de formation professionnelle	285 787	294 177
Fonds d'indemnisation	59 234	51 224
Les Éditions du Barreau Inc.	55 577	54 990
	883 924	912 265
Fonds général	3 621 289	3 541 624
	4 505 213	4 453 889

Tableau complémentaire 2
Fonds d'études juridiques
Détail des dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2000

	2001	2000
	$	$
RECHERCHE		
Réforme du droit		
Traitements et charges sociales	425 797	331 444
Charges locatives et taxes	25 051	24 446
Frais de déplacement	4 658	2 693
Frais de bureau	5 865	6 297
Frais de poste et de courrier	1 154	1 491
Télécommunications	3 410	2 385
Entretien et réparations	4 505	4 252
Cotisations et formation	3 685	3 776
Comités et représentation	54 137	63 101
Amortissement du mobilier et de l'équipement	7 849	4 777
	536 111	444 662
Réforme du Code de procédure civile	53 154	70 383
Publications		
Revue du Barreau	73 420	70 061
	662 685	585 106

	2001	2000
	$	$
FORMATION PERMANENTE		
Direction de la formation		
Traitements et charges sociales	362 115	352 835
Charges locatives et taxes	33 194	32 248
Frais de déplacement	6 275	5 578
Frais de bureau	7 475	5 893
Entretien et réparations	8 600	5 190
Télécommunications	3 640	4 479
Cotisations et formation	1 594	2 569
Frais de réunion des comités	14 222	17 968
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 755	5 879
Amortissement de l'équipement informatique	7 374	2 913
	450 244	435 548
Frais de fonctionnement		
Honoraires pédagogiques	119 854	163 068
Frais de collaboration	26 465	22 499
Annonces et publicité	23 605	19 012
Frais de poste et de courrier	20 419	42 754
Documentation	98 097	63 634
Frais de cours	97 390	68 360
Frais de déplacement et de séjour	35 077	38 888
Techniques de plaidoirie	73 769	71 547
	494 676	489 762
	944 920	925 310
AIDE À LA RECHERCHE		
Subventions	8 500	15 702
Octrois à la Fondation du Barreau du Québec	25 575	25 595
	34 075	41 297
INFORMATION JURIDIQUE		
Publications		
Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau (REJB)		
Frais d'abonnement	1 253 966	391 725
Lois et règlements du Québec	5 000	23 705
Comité de l'information juridique	4 790	4 165
Publications et brochures	–	24 140
Éducation juridique - Projet Éducaloi	–	240 472
Réseau Internet (incluant l'amortissement du mobilier et de l'équipement au montant de 19 271 $; 19 271 $ en 2000)	133 152	99 839
Développement d'un portail	138 247	–
Centre de documentation		
Traitements et charges sociales	90 639	84 988
Charges locatives et taxes	29 148	28 402
Frais de bureau	3 580	3 003
Entretien et réparations	1 510	2 220
Frais de poste et de courrier	540	430
Télécommunications	495	386
Accès aux banques de données	1 680	1 258
Cotisations et formation	490	708
Abonnements	23 873	23 011
Achats de volumes	2 283	2 485
Conversion de banques de données	240	16 006
Reliure	1 001	1 000
Catalogage des documents	9 989	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 663	4 569
Amortissement de l'équipement informatique	2 000	1 512
	174 131	169 978
	1 709 286	954 024

	2001	2000
	$	$
BIBLIOTHÈQUES DE DROIT		
Subventions aux bibliothèques de droit	600 000	600 000
Financement aux coûts de transition du Réseau	63 341	73 344
Comité et études d'orientation	24 574	23 728
	687 915	697 072
PROJETS SPÉCIAUX		
Projet CANLII		
Bibliothèque juridique virtuelle pancanadienne (Canadian Legal Information Institute/CANLII)	165 825	
Projet JURICERT		
Projet de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur l'infrastructure à clés publiques	125 722	
	291 547	-
FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais de vérification	5 496	5 000
Honoraires professionnels	34 793	
Intérêts et frais bancaires	538	760
	40 827	5 760
Frais généraux provenant du fonds général	483 326	511 874
	524 153	517 634

Tableau complémentaire 3
Fonds d'opérations de l'immeuble
Détail des dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
OPÉRATIONS		
Taxes foncières	164 979	164 145
Assurances	10 895	15 067
Énergie	197 413	206 923
Nettoyage	46 781	44 535
Contrats de service	46 853	48 520
Gestion, traitements et charges sociales	147 698	170 318
Sécurité	79 796	79 367
Entretien du bâtiment	87 400	83 642
Frais divers	7 675	13 984
Amortissement du mobilier et de l'équipement	10 090	10 090
Amortissement de l'aménagement des locaux	42 463	42 431
Amortissement du bâtiment - Maison du Barreau	176 375	176 375
	1 018 418	1 055 397

	2001	2000
	$	$
FORMATION PERMANENTE		
Direction de la formation		
Traitements et charges sociales	362 115	352 835
Charges locatives et taxes	33 194	32 248
Frais de déplacement	6 275	5 576
Frais de bureau	7 475	5 895
Entretien et réparations	8 600	5 190
Télécommunications	3 640	4 475
Cotisations et formation	1 594	2 569
Frais de réunion des comités	14 222	17 968
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 755	5 879
Amortissement de l'équipement informatique	7 374	2 913
	450 244	435 548
Frais de fonctionnement		
Honoraires pédagogiques	119 854	163 068
Frais de collaboration	26 465	22 499
Annonces et publicité	23 605	19 012
Frais de poste et de courrier	20 419	42 754
Documentation	98 097	63 634
Frais de cours	97 390	68 360
Frais de déplacement et de séjour	35 077	38 888
Techniques de plaidoirie	73 769	71 547
	494 676	489 762
	944 920	925 310
AIDE À LA RECHERCHE		
Subventions	8 500	15 702
Octrois à la Fondation du Barreau du Québec	25 575	25 595
	34 075	41 297
INFORMATION JURIDIQUE		
Publications		
Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau (REJB)		
Frais d'abonnement	1 253 966	391 725
Lois et règlements du Québec	5 000	23 705
Comité de l'information juridique	4 790	4 165
Publications et brochures	–	24 140
Éducation juridique - Projet Éducalot	–	240 472
Réseau Internet (incluant l'amortissement du mobilier et de l'équipement au montant de 19 271 $; 19 271 $ en 2000)	133 152	99 839
Développement d'un portail	138 247	–
Centre de documentation		
Traitements et charges sociales	90 639	84 988
Charges locatives et taxes	29 148	28 402
Frais de bureau	3 580	3 003
Entretien et réparations	1 510	2 220
Frais de poste et de courrier	540	430
Télécommunications	495	386
Accès aux banques de données	1 680	1 258
Cotisations et formation	490	708
Abonnements	23 873	23 011
Achats de volumes	2 283	2 485
Conversion de banques de données	240	16 006
Reliure	1 001	1 000
Catalogage des documents	9 989	
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 663	4 569
Amortissement de l'équipement informatique	2 000	1 512
	174 131	169 978
	1 709 286	954 024

	2001	2000
	$	$
BIBLIOTHÈQUES DE DROIT		
Subventions aux bibliothèques de droit	600 000	600 000
Financement aux coûts de transition du Réseau	63 341	73 344
Comité et études d'orientation	24 574	23 728
	687 915	697 072
PROJETS SPÉCIAUX		
Projet CANLII		
Bibliothèque juridique virtuelle pancanadienne (Canadian Legal Information Institute/CANLII)	165 825	
Projet JURICERT		
Projet de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada sur l'infrastructure à clés publiques	125 722	
	291 547	–
FRAIS GÉNÉRAUX		
Frais de vérification	5 496	5 000
Honoraires professionnels	34 793	
Intérêts et frais bancaires	538	760
	40 827	5 760
Frais généraux provenant du fonds général	483 326	511 874
	524 153	517 634

Tableau complémentaire 3
Fonds d'opérations de l'immeuble
Détail des dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	2001	2000
	$	$
OPÉRATIONS		
Taxes foncières	164 979	164 145
Assurances	10 895	15 067
Énergie	197 413	206 923
Nettoyage	46 781	44 535
Contrats de service	46 853	48 520
Gestion, traitements et charges sociales	147 698	170 318
Sécurité	79 796	79 367
Entretien du bâtiment	87 400	83 642
Frais divers	7 675	13 984
Amortissement du mobilier et de l'équipement	10 090	10 090
Amortissement de l'aménagement des locaux	42 463	42 431
Amortissement du bâtiment - Maison du Barreau	176 375	176 375
	1 018 418	1 055 397

Rapport des vérificateurs

Aux membres du conseil général
du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2000 et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations, des surplus non affectés, des surplus réservés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2000 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Société en nom collectif

Montréal
Le 1er août 2000
(Le 13 septembre 2000 pour
les virements entre les surplus
non affectés et les surplus réservés.)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de formation professionnelle
Revenus et dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	2000	1999
	$	$
REVENUS		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation	2 688 432	2 669 550
Frais d'admission, d'inscription et droits de scolarité	1 894 879	1 976 491
Documentation	433 624	453 953
Séances de reprise	262 437	201 255
Demandes de révision	22 007	18 986
Intérêts	131 098	140 651
Autres revenus	120 331	100 471
	5 552 808	5 561 357
DÉPENSES		
Dépenses		
Direction de la formation	576 630	637 810
Direction du programme	560 072	607 112
Personnel pédagogique	1 333 485	1 335 620
Frais d'examen	907 927	803 103
Services aux étudiants et aux stages	388 450	356 948
Centre de Montréal	468 278	487 997
Centre de Québec	366 443	361 724
Centre d'Ottawa	151 549	151 996
Centre de Sherbrooke	165 613	163 162
Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec	294 177	289 004
Comité de la formation professionnelle	123 651	128 033
	5 336 275	5 322 509
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	216 533	238 848

Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

			2000	1999
	Investis en immobilisations	*Non affectés*	*Total*	*Total*
	$	$	$	$
Solde au début	421 680	1 055 596	1 477 276	1 766 363
Acquisitions de l'exercice	213 130	(213 130)		
Affectation des surplus réservés		219 085	219 085	341 150
	634 810	1 061 551	1 696 361	2 107 513
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(61 575)	278 108	216 533	238 848
Virement aux surplus réservés		(319 585)	(319 585)	(869 085)
	(61 575)	(41 477)	(103 052)	(630 237)
Solde à la fin	573 235	1 020 074	1 593 309	1 477 276

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de formation professionnelle
Revenus et dépenses

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	2000	1999
	$	$
REVENUS		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation	2 688 432	2 669 550
Frais d'admission, d'inscription et droits de scolarité	1 894 879	1 976 491
Documentation	433 624	453 953
Séances de reprise	262 437	201 255
Demandes de révision	22 007	18 986
Intérêts	131 098	140 651
Autres revenus	120 331	100 471
	5 552 808	5 561 357
DÉPENSES		
Dépenses		
Direction de la formation	576 630	637 810
Direction du programme	560 072	607 112
Personnel pédagogique	1 333 485	1 335 620
Frais d'examen	907 927	803 103
Services aux étudiants et aux stages	388 450	356 948
Centre de Montréal	468 278	487 997
Centre de Québec	366 443	361 724
Centre d'Ottawa	151 549	151 996
Centre de Sherbrooke	165 613	163 162
Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec	294 177	289 004
Comité de la formation professionnelle	123 651	128 033
	5 336 275	5 322 509
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	216 533	238 848

Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	Investis en immobilisations	*Non affectés*	2000 *Total*	1999 *Total*
	$	$	$	$
Solde au début	421 680	1 055 596	1 477 276	1 766 363
Acquisitions de l'exercice	213 130	(213 130)		
Affectation des surplus réservés		219 085	219 085	341 150
	634 810	1 061 551	1 696 361	2 107 513
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(61 575)	278 108	216 533	238 848
Virement aux surplus réservés		(319 585)	(319 585)	(869 085)
	(61 575)	(41 477)	(103 052)	(630 237)
Solde à la fin	573 235	1 020 074	1 593 309	1 477 276

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de formation professionnelle
Surplus réservés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Stages internationaux	Projet informatique	Projet décimologique	Projet de développement de programmes	Général	Projet de réforme réglementaire	2000 Total	1999 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	19 085	400 000	150 000	200 000		100 000		869 085	341 150
Affectation des surplus non affectés	19 585				200 000		100 000	319 585	869 085
	38 670	400 000	150 000	200 000	200 000	100 000	100 000	1 188 670	1 210 235
Virement aux surplus non affectés	19 085			200 000				219 085	341 150
Solde à la fin	19 585	400 000	150 000	–	200 000	100 000	100 000	969 585	869 085

Bilan

AU 31 MAI 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	179 188	180 985
Avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, sans intérêt		314
Créances diverses	125 731	130 528
Intérêts courus	37 498	28 240
Frais payés d'avance	113 907	114 001
Placements (note 4)	388 711	623 984
	845 035	1 078 052
Placements, au coût (note 4)	1 525 436	1 129 814
Immobilisations (note 5)	573 235	421 680
	2 943 706	2 629 546
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	276 348	211 817
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt	243	28 542
Dû au fonds d'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt	58 825	
Frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	45 396	42 826
	380 812	283 185
SURPLUS		
Investis en immobilisations	573 235	421 680
Non affectés	1 020 074	1 055 596
Réservés	969 585	869 085
	2 562 894	2 346 361
	2 943 706	2 629 546

Pour le conseil général,

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de formation professionnelle
Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	216 533	238 848
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	61 575	62 221
Diminution (augmentation) des créances diverses	4 797	(35 997)
Augmentation des intérêts courus	(9 258)	(86)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	94	(8 480)
Augmentation des comptes fournisseurs et des frais courus	64 531	4 955
Augmentation (diminution) des frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	2 570	(1 192)
Rentrées nettes de fonds	340 842	260 269
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Placements	(160 349)	(5 676)
Avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	314	(832)
Immobilisations	(213 130)	(208 310)
Dû au fonds général du Barreau du Québec	(28 299)	5 672
Dû au fonds d'immeuble du Barreau du Québec	58 825	
Dû à la Corporation de services du Barreau du Québec		(16)
Dû à la Fondation du Barreau du Québec		(150)
Sorties nettes de fonds	(342 639)	(209 312)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 797)	50 957
Encaisse au début	180 985	130 028
Encaisse à la fin	179 188	180 985

Fonds de formation professionnelle
Notes complémentaires

AU 31 MAI 2000

1 -STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de formation professionnelle fait partie intégrante du Barreau du Québec. Il est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des revenus

Le Fonds de formation professionnelle applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir.

Le revenu de subvention est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et confirmé par le ministère de l'Éducation.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de formation professionnelle
Surplus réservés

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Stages internationaux	Projet informatique	Projet technologique	Projet de développement de programmes	Général	Projet de réforme réglementaire	2000 Total	1999 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	19 085	400 000	150 000	200 000		100 000		869 085	341 150
Affectation des surplus non affectés	19 585				200 000		100 000	319 585	869 085
	38 670	400 000	150 000	200 000	200 000	100 000	100 000	1 188 670	1 210 235
Virement aux surplus non affectés	19 085			200 000				219 085	341 150
Solde à la fin	19 585	400 000	150 000	–	200 000	100 000	100 000	969 585	869 085

Bilan

AU 31 MAI 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	179 188	180 985
Avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec, sans intérêt		314
Créances diverses	125 731	130 528
Intérêts courus	37 498	28 240
Frais payés d'avance	113 907	114 001
Placements (note 4)	388 711	623 984
	845 035	1 078 052
Placements, au coût (note 4)	1 525 436	1 129 814
Immobilisations (note 5)	573 235	421 680
	2 943 706	2 629 546
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	276 348	211 817
Dû au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt	243	28 542
Dû au fonds d'immeuble du Barreau du Québec, sans intérêt	58 825	
Frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	45 396	42 826
	380 812	283 185
SURPLUS		
Investis en immobilisations	573 235	421 680
Non affectés	1 020 074	1 055 596
Réservés	969 585	869 085
	2 562 894	2 346 361
	2 943 706	2 629 546

Pour le conseil général,

Administrateur

Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de formation professionnelle
Flux de trésorerie

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	216 533	238 848
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	61 575	62 221
Diminution (augmentation) des créances diverses	4 797	(35 997)
Augmentation des intérêts courus	(9 258)	(86)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	94	(8 480)
Augmentation des comptes fournisseurs et des frais courus	64 531	4 955
Augmentation (diminution) des frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	2 570	(1 192)
Rentrées nettes de fonds	340 842	260 269
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT		
Placements	(160 349)	(5 676)
Avances au fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	314	(832)
Immobilisations	(213 130)	(208 310)
Dû au fonds général du Barreau du Québec	(28 299)	5 672
Dû au fonds d'immeuble du Barreau du Québec	58 825	
Dû à la Corporation de services du Barreau du Québec		(16)
Dû à la Fondation du Barreau du Québec		(150)
Sorties nettes de fonds	(342 639)	(209 312)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(1 797)	50 957
Encaisse au début	180 985	130 028
Encaisse à la fin	179 188	180 985

Fonds de formation professionnelle
Notes complémentaires

AU 31 MAI 2000

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de formation professionnelle fait partie intégrante du Barreau du Québec. Il est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 - CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des revenus

Le Fonds de formation professionnelle applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir.

Le revenu de subvention est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et confirmé par le ministère de l'Éducation.

Immobilisations et amortissement

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels (à compter de 2001)	5 ans
Aménagement des locaux	Durée restante des baux, 7 ans

Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme déterminée de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

3 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités à la valeur d'échange de 279 899 $ du fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (284 185 $ en 1999). De plus, les charges locatives incluent l'amortissement de l'aménagement des locaux pour un montant de 8 949 $ (9 509 $ en 1999).

4 - PLACEMENTS

	2000	1999
	$	$
Quote-part, 10,75 % (10,85 % en 1999) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles du gouvernement canadien, de sociétés paragouvernementales canadiennes et d'une société ouverte canadienne détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) et la Corporation de services du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2000 de 6,32 % (6,9 % au 31 mai 1999), échéant de août 2000 à février 2006 (de juin 1999 à décembre 2003 au 31 mai 1999), au coût (valeur du marché de 1 829 598 $; 1 689 997 $ en 1999)	1 821 552	1 652 098
Quote-part, 10 % d'un bon du Trésor canadien détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 5,3 % (4,469 % en 1999), échéant le 31 août 2000 (22 juillet 1999 en 1999), au coût (valeur du marché de 9 859 $; 27 723 $ en 1999)	9 810	27 619
Quote-part, 10 % d'actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché de 95 635 $; 78 261 $ en 1999)	69 807	74 081
Quote-part, 10 % d'actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché de 12 927 $)	12 978	
	1 914 147	1 753 798
Portion à court terme	388 711	623 984
	1 525 436	1 129 814

5 - IMMOBILISATIONS

				2000
	Coût	*Amortissement cumulé*	*Coût non amorti*	*Amortissement de l'exercice*
	$	$	$	$
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	72 742	41 298	31 444	19 345
Direction du programme	14 234	7 782	6 452	2 847
Administration des examens	16 488	9 593	6 895	3 298
Services aux étudiants et aux stages	5 964	3 578	2 386	1 193
Centre de Montréal	14 404	8 842	5 562	3 973
Centre de Québec	37 217	20 077	17 140	9 445
Centre d'Ottawa	21 025	9 908	11 117	4 205
Centre de Sherbrooke	16 826	6 405	10 421	3 365
	198 900	107 483	91 417	47 671

Immobilisations et amortissememt

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels (à compter de 2001)	5 ans
Aménagement des locaux	Durée restante des baux, 7 ans

Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

3 - CHARGES LOCATIVES

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités à la valeur d'échange de 279 899 $ du fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (284 185 $ en 1999). De plus, les charges locatives incluent l'amortissement de l'aménagement des locaux pour un montant de 8 949 $ (9 509 $ en 1999).

4 - PLACEMENTS

	2000	1999
	$	$
Quote-part, 10,75 % (10,85 % en 1999) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles du gouvernement canadien, de sociétés paragouvernementales canadiennes et d'une société ouverte canadienne détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) et la Corporation de services du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2000 de 6,32 % (6,9 % au 31 mai 1999), échéant de août 2000 à février 2006 (de juin 1999 à décembre 2003 au 31 mai 1999), au coût (valeur du marché de 1 829 598 $; 1 689 997 $ en 1999)	1 821 552	1 652 098
Quote-part, 10 % d'un bon du Trésor canadien détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, 5,3 % (4,469 % en 1999), échéant le 31 août 2000 (22 juillet 1999 en 1999), au coût (valeur du marché de 9 859 $; 27 723 $ en 1999)	9 810	27 619
Quote-part, 10 % d'actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché de 95 635 $; 78 261 $ en 1999)	69 807	74 081
Quote-part, 10 % d'actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché de 12 927 $)	12 978	
	1 914 147	1 753 798
Portion à court terme	388 711	623 984
	1 525 436	1 129 814

5 - IMMOBILISATIONS

			2000	
	Coût	*Amortissement cumulé*	*Coût non amorti*	*Amortissement de l'exercice*
	$	$	$	$
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	72 742	41 298	31 444	19 345
Direction du programme	14 234	7 782	6 452	2 847
Administration des examens	16 488	9 593	6 895	3 298
Services aux étudiants et aux stages	5 964	3 578	2 386	1 193
Centre de Montréal	14 404	8 842	5 562	3 973
Centre de Québec	37 217	20 077	17 140	9 445
Centre d'Ottawa	21 025	9 908	11 117	4 205
Centre de Sherbrooke	16 826	6 405	10 421	3 365
	198 900	107 483	91 417	47 671

5 - IMMOBILISATIONS (SUITE)

	2000			
	Coût	*Amortissement cumulé*	*Coût non amorti*	*Amortissement de l'exercice*
	$	$	$	$
Équipement informatique				
Direction de la formation	4 713	1 571	3 142	1 571
Centre de Montréal	7 537	2 512	5 025	2 512
	12 250	4 083	8 167	4 083
Aménagement des locaux	95 301	42 575	52 726	9 821
Logiciels en développement	420 925	-	420 925	-
	516 226	42 575	473 651	9 821
	727 376	**154 141**	**573 235**	**61 575**

	1999			
	Coût	*Amortissement cumulé*	*Coût non amorti*	*Amortissement de l'exercice*
	$	$	$	$
Mobilier et équipement				
Direction de la formation	93 229	45 935	47 294	22 197
Direction du programme	14 234	4 935	9 299	2 847
Administration des examens	16 489	6 296	10 193	3 298
Services aux étudiants et aux stages	5 964	2 386	3 578	1 193
Centre de Montréal	18 764	10 330	8 434	4 672
Centre de Québec	46 527	20 641	25 886	9 394
Centre d'Ottawa	21 025	5 703	15 322	4 265
Centre de Sherbrooke	14 121	3 039	11 082	4 264
	230 353	99 265	131 088	52 130
Aménagement des locaux	95 301	32 754	62 547	10 091
Logiciels en développement	228 045	-	228 045	-
	553 699	**132 019**	**421 680**	**62 221**

6 - ENGAGEMENTS

Le Fonds de formation professionnelle s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 30 septembre 2006, à verser une somme de 1 112 178 $ plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de l'école de Québec. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 165 302 $ en 2001, 174 004 $ en 2002 et 178 355 $ en 2003, 2004 et 2005.

7 - RÉGIME DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 1998, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 1998 s'élève à 7 923 400 $, et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 8 730 200 $. La charge de retraite de 55 543 $ imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 17 ans des prestations au titre de services passés en date du 31 mars 2000. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 55 543 $.

Fonds de formation professionnelle
Renseignements supplémentaires

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	2000	1999
	$	$
DIRECTION DE LA FORMATION		
Direction		
Traitements et charges sociales	409 303	435 873
Charges locatives	68 715	67 145
Frais de déplacement et de séjour	7 363	10 689
Entretien et réparations	454	786
Fournitures aux étudiants	12 927	14 222
Fournitures de bureau	6 059	7 337
Frais postaux	3 439	3 387
Télécommunications	4 521	12 348
Honoraires	21 490	51 365
Intérêts et frais bancaires	2 812	3 163
Impression	83 468	79 473
Cotisations	916	359
Informatique	3 237	2 979
Frais divers	15 479	4 641
Amortissement du mobilier et de l'équipement	20 916	22 197
Recouvrement de frais	(119 034)	(117 738)
	542 065	598 226
Sous-comité de l'administration et sous-comité de coordination		
Honoraires	23 152	25 990
Frais de déplacement et de séjour	10 180	12 443
Frais divers	1 233	1 151
	34 565	39 584
	576 630	637 810
DIRECTION DU PROGRAMME		
Direction		
Traitements et charges sociales	205 344	258 572
Charges locatives	49 739	45 675
Frais de déplacement et de séjour	895	1 515
Entretien et réparations	755	406
Fournitures de bureau	1 074	2 276
Frais postaux	2 973	2 934
Télécommunications	5 751	6 043
Consultants	2 165	467
Documentation aux étudiants	191 886	182 305
Impression	66 049	72 120
Cotisations	489	1 034
Informatique et programmation	1 562	122
Frais divers	175	970
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 847	2 847
	531 704	577 286
Sous-comité du programme		
Honoraires	24 321	25 142
Frais de déplacement et de séjour	3 728	4 236
Frais divers	319	448
	28 368	29 826
	560 072	607 112

	2000	1999
	$	$
PERSONNEL PÉDAGOGIQUE		
Responsables et rédacteurs		
Honoraires	255 623	251 040
Frais de déplacement et de séjour	198	891
Montage vidéo	12 603	6 166
Frais divers	339	364
	268 763	258 461
Professeurs		
Honoraires	1 060 196	1 068 294
Frais de déplacement et de séjour		125
	1 060 196	1 068 419
Formation des professeurs		
Honoraires	4 526	6 601
Frais de déplacement et de séjour		2 139
	4 526	8 740
	1 333 485	1 335 620
FRAIS D'EXAMEN		
Administration		
Traitements et charges sociales	125 589	123 563
Charges locatives	28 295	25 330
Frais de déplacement et de séjour	2 501	2 530
Location d'équipement	1 044	1 392
Entretien et réparations	633	456
Fournitures de bureau	3 711	2 544
Frais postaux	9 722	10 199
Télécommunications	2 632	2 160
Honoraires de consultants	4 044	3 940
Impression	27 917	21 540
Informatique et programmation	2 392	731
Frais divers	210	463
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 298	3 298
	211 988	198 146
Sous-comité des évaluations		
Honoraires	58 573	58 171
Frais de déplacement et de séjour	11 482	6 143
Frais divers	820	2 039
	70 875	66 353
Sessions régulières		
Préparation des questionnaires	76 849	64 060
Tenue des séances	37 199	27 409
Correction des examens	332 177	299 228
	446 225	390 697
Sessions de reprise		
Préparation des questionnaires	67 515	56 345
Tenue des séances	10 649	9 069
Correction des examens	100 675	82 493
	178 839	147 907
	907 927	803 103

Fonds de formation professionnelle
Renseignements supplémentaires

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MAI 2000

	2000	1999
	$	$
DIRECTION DE LA FORMATION		
Direction		
Traitements et charges sociales	409 303	435 873
Charges locatives	68 715	67 145
Frais de déplacement et de séjour	7 363	10 689
Entretien et réparations	454	786
Fournitures aux étudiants	12 927	14 222
Fournitures de bureau	6 059	7 337
Frais postaux	3 439	3 387
Télécommunications	4 521	12 348
Honoraires	21 490	51 365
Intérêts et frais bancaires	2 812	3 163
Impression	83 468	79 473
Cotisations	916	359
Informatique	3 237	2 979
Frais divers	15 479	4 641
Amortissement du mobilier et de l'équipement	20 916	22 197
Recouvrement de frais	(119 034)	(117 738)
	542 065	598 226
Sous-comité de l'administration et sous-comité de coordination		
Honoraires	23 152	25 990
Frais de déplacement et de séjour	10 180	12 443
Frais divers	1 233	1 151
	34 565	39 584
	576 630	637 810
DIRECTION DU PROGRAMME		
Direction		
Traitements et charges sociales	205 344	258 572
Charges locatives	49 739	45 675
Frais de déplacement et de séjour	895	1 515
Entretien et réparations	755	406
Fournitures de bureau	1 074	2 276
Frais postaux	2 973	2 934
Télécommunications	5 751	6 043
Consultants	2 165	467
Documentation aux étudiants	191 886	182 305
Impression	66 049	72 120
Cotisations	489	1 034
Informatique et programmation	1 562	122
Frais divers	175	970
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 847	2 847
	531 704	577 286
Sous-comité du programme		
Honoraires	24 321	25 142
Frais de déplacement et de séjour	3 728	4 236
Frais divers	319	448
	28 368	29 826
	560 072	607 112

	2000	1999
	$	$
PERSONNEL PÉDAGOGIQUE		
Responsables et rédacteurs		
Honoraires	255 623	251 040
Frais de déplacement et de séjour	198	891
Montage vidéo	12 603	6 166
Frais divers	339	364
	268 763	258 461
Professeurs		
Honoraires	1 060 196	1 068 294
Frais de déplacement et de séjour		125
	1 060 196	1 068 419
Formation des professeurs		
Honoraires	4 526	6 601
Frais de déplacement et de séjour		2 139
	4 526	8 740
	1 333 485	1 335 620
FRAIS D'EXAMEN		
Administration		
Traitements et charges sociales	125 589	123 563
Charges locatives	28 295	25 330
Frais de déplacement et de séjour	2 501	2 530
Location d'équipement	1 044	1 392
Entretien et réparations	633	456
Fournitures de bureau	3 711	2 544
Frais postaux	9 722	10 199
Télécommunications	2 632	2 160
Honoraires de consultants	4 044	3 940
Impression	27 917	21 540
Informatique et programmation	2 392	731
Frais divers	210	463
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 298	3 298
	211 988	198 146
Sous-comité des évaluations		
Honoraires	58 573	58 171
Frais de déplacement et de séjour	11 482	6 143
Frais divers	820	2 039
	70 875	66 353
Sessions régulières		
Préparation des questionnaires	76 849	64 060
Tenue des séances	37 199	27 409
Correction des examens	332 177	299 228
	446 225	390 697
Sessions de reprise		
Préparation des questionnaires	67 515	56 345
Tenue des séances	10 649	9 069
Correction des examens	100 675	82 493
	178 839	147 907
	907 927	803 103

	2000	1999
	$	$
SERVICES AUX ÉTUDIANTS ET AUX STAGES		
Traitements et charges sociales	204 505	203 958
Charges locatives	32 689	31 763
Frais de déplacement et de séjour	13 618	9 370
Entretien et réparations	235	935
Fournitures de bureau	4 995	4 298
Frais postaux	12 928	11 510
Télécommunications	2 288	3 575
Impression	3 123	5 194
Honoraires de consultants	15 975	12 736
Activités des étudiants	18 545	20 076
Développement des stages	17 983	2 931
Documentation des stages	33 786	30 527
Promotion et représentation	23 183	17 005
Cotisations	1 211	775
Informatique et programmation	1 868	562
Frais divers	325	532
Amortissement du mobilier et de l'équipement	1 193	1 193
	388 450	356 948
CENTRE DE MONTRÉAL		
Traitements et charges sociales	215 656	232 347
Charges locatives	227 055	233 985
Frais de voyage	2 103	1 695
Location d'équipement	455	385
Entretien et réparations		525
Fournitures de bureau	2 576	3 784
Frais postaux	2 806	2 711
Télécommunications	1 652	1 722
Cotisations	916	775
Impression	2 490	2 646
Informatique et programmation	2 113	1 096
Frais divers	3 971	1 654
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 485	4 672
	468 278	487 997
CENTRE DE QUÉBEC		
Traitements et charges sociales	152 164	152 118
Charges locatives	153 482	147 572
Taxes et permis	15 683	15 492
Frais de voyage	1 783	2 016
Location d'équipement	1 068	816
Entretien et réparations	2 193	2 432
Fournitures de bureau	3 080	3 259
Frais postaux	2 100	1 261
Télécommunications	17 406	15 964
Sécurité	3 523	6 308
Cotisations et formation	922	1 204
Frais divers	2 722	3 306
Amortissement du mobilier et de l'équipement	9 445	9 394
Amortissement de l'aménagement des locaux	872	582
	366 443	361 724

	2000	[illegible]
	$	[illegible]
CENTRE D'OTTAWA		
Honoraires, traitements et charges sociales	89 509	[illegible]
Charges locatives	37 800	[illegible]
Frais de voyage	1 180	[illegible]
Fournitures de bureau	2 563	[illegible]
Frais postaux	1 800	[illegible]
Télécommunications	11 432	[illegible]
Frais divers	3 060	[illegible]
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 205	[illegible]
	151 549	[illegible]
CENTRE DE SHERBROOKE		
Honoraires, traitements et charges sociales	89 060	82 825
Charges locatives	45 400	45 400
Frais de voyage	701	820
Fournitures de bureau	6 120	6 434
Frais postaux	3 500	3 483
Télécommunications	15 431	17 572
Frais divers	2 036	2 364
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 365	4 264
	165 613	163 162
FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC		
Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec	294 177	289 004
COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Honoraires	84 926	85 008
Frais de déplacement et de séjour	33 470	39 709
Frais divers	5 255	3 316
	123 651	128 033

	2000	1999
	$	$
SERVICES AUX ÉTUDIANTS ET AUX STAGES		
Traitements et charges sociales	204 505	203 958
Charges locatives	32 689	31 763
Frais de déplacement et de séjour	13 618	9 378
Entretien et réparations	235	935
Fournitures de bureau	4 995	4 298
Frais postaux	12 928	11 510
Télécommunications	2 288	3 575
Impression	3 123	5 194
Honoraires de consultants	15 975	12 736
Activités des étudiants	18 545	20 076
Développement des stages	17 983	2 931
Documentation des stages	33 786	30 527
Promotion et représentation	23 183	17 005
Cotisations	1 211	775
Informatique et programmation	1 868	562
Frais divers	325	532
Amortissement du mobilier et de l'équipement	1 193	1 193
	388 450	356 948
CENTRE DE MONTRÉAL		
Traitements et charges sociales	215 656	232 347
Charges locatives	227 055	233 985
Frais de voyage	2 103	1 695
Location d'équipement	455	385
Entretien et réparations		525
Fournitures de bureau	2 576	3 784
Frais postaux	2 806	2 711
Télécommunications	1 652	1 722
Cotisations	916	775
Impression	2 490	2 646
Informatique et programmation	2 113	1 096
Frais divers	3 971	1 654
Amortissement du mobilier et de l'équipement	6 485	4 672
	468 278	487 997
CENTRE DE QUÉBEC		
Traitements et charges sociales	152 164	152 118
Charges locatives	153 482	147 572
Taxes et permis	15 683	15 492
Frais de voyage	1 783	2 016
Location d'équipement	1 068	816
Entretien et réparations	2 193	2 432
Fournitures de bureau	3 080	3 259
Frais postaux	2 100	1 261
Télécommunications	17 406	15 964
Sécurité	3 523	6 308
Cotisations et formation	922	1 204
Frais divers	2 722	3 306
Amortissement du mobilier et de l'équipement	9 445	9 394
Amortissement de l'aménagement des locaux	872	582
	366 443	361 724

	2000	1999
	$	$
CENTRE D'OTTAWA		
Honoraires, traitements et charges sociales	89 509	88 864
Charges locatives	37 800	37 800
Frais de voyage	1 180	(111)
Fournitures de bureau	2 563	2 370
Frais postaux	1 800	1 800
Télécommunications	11 432	14 020
Frais divers	3 060	2 988
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 205	4 265
	151 549	151 996
CENTRE DE SHERBROOKE		
Honoraires, traitements et charges sociales	89 060	82 825
Charges locatives	45 400	45 400
Frais de voyage	701	820
Fournitures de bureau	6 120	6 434
Frais postaux	3 500	3 483
Télécommunications	15 431	17 572
Frais divers	2 036	2 364
Amortissement du mobilier et de l'équipement	3 365	4 264
	165 613	163 162
FRAIS GÉNÉRAUX DU FONDS GÉNÉRAL DU BARREAU DU QUÉBEC		
Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec	294 177	289 004
COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
Honoraires	84 926	85 008
Frais de déplacement et de séjour	33 470	39 709
Frais divers	5 255	3 316
	123 651	128 033